1603

[redacted]

enssib

École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

MÉMOIRE DE DEA
Sciences de l'Information
et de la Communication

Option:
Systèmes d'information documentaire

Les facteurs de succès et d'échec des réseaux inter – bibliothèques: analyse de réseaux existants et perspectives concernant le SU

Préparé par : Rania YOUNANE
Sous la direction de : Monsieur le professeur Richard BOUCHÉ

1999

Université Lumière Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Université Jean Moulin Lyon 3

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB
8138103

enssib

École Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

MÉMOIRE DE DEA
Sciences de l'Information
et de la Communication

Option :
Systèmes d'information
documentaire

Les facteurs de succès et d'échec des réseaux inter – bibliothèques: analyse de réseaux existants et perspectives concernant le SU

Préparé par : Rania YOUNANE
Sous la direction de : Monsieur
le professeur Richard BOUCHÉ

1999

Université Lumière
Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Université Jean Moulin
Lyon 3

REMERCIEMENTS

Je tiens à affirmer ma gratitude à tous ceux qui m'ont aidé dans ce travail .

Je suis particulièrement reconnaissante à l'égard de Monsieur le professeur Richard Bouché . Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude pour toute l'attention et le suivi qu'il a toujours accordé à mon travail .

Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui ont bien voulu me consacrer du temps et de la patience pour mes entretiens .

R . Y .

LES FACTEURS DE SUCCÈS ET D'ÉCHEC DES RÉSEAUX INTER – BIBLIOTHÈQUES : ANALYSE DE RÉSEAUX EXISTANTS ET PERSPECTIVES CONCERNANT LE SU

Rania YOUNANE

Sous la direction de
Richard BOUCHÉ
ENSSIB

Résumé

La mise en réseau des bibliothèques contribue à leur enrichissement, leur diversification. Certains facteurs doivent être réunis pour assurer la réussite d'un réseau. La multiplicité des réseaux existant en France a amené l'Etat et les bibliothèques à concevoir un nouvel " outil" qui pourrait remplacer les autres. Une enquête auprès des personnes impliquées s'est effectuée dans le but de comprendre davantage le SU .

Mots clés : Réseau / Bibliothèques / Bibliothèque Universitaire / Système Universitaire .

Abstract

The networking of libraries contributes to their enrichment and their diversification in resources . Some elements have to be fulfilled to guarantee the success of a networking system . The multiplicity of actual networks in France has carried the state and the libraries to conceive a new " tool" that could replace the others. An inquiry with implicated persons has been undertaken in order to better understand the " SU"

Keywords : Network / Library / University Library / SU .

LISTE DES ABREVIATIONS

- **ABES** : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur .
- **ABF** : Association des Bibliothécaires Français .
- **ADBS** : Association Française des Documentalistes et des Bibliothécaires Spécialisés .
- **AFLI** : Association For Library Information .
- **ANRT** : Atelier National de Reproduction des Thèses .
- **AUROC** : Association des Utilisateurs du Réseau OCLC en France .
- **Badaduq** : Banque de données à accès direct de l'Université du Québec .
- **BBF** : Bulletin des Bibliothèques de France .
- **BGE** : Bibliothèques des Grands Établissements .
- **BLDSC** : British Library Document Supply Centre .
- **BMR** : Bibliothèques Municipales Rétroconverties .
- **BNF** : Bibliothèque Nationale de France .
- **BRISE** : Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint – Etienne.
- **BU** : Bibliothèque Universitaire .
- **BUFR** : Bibliothèques d'Unités de Formation et de Recherche .
- **CCFr** : Catalogue Collectif de France .
- **CCNPS** : Catalogue Collectif National des Publications en Série .
- **CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières .
- **CIBLE** : Catalogue Interconnecté de Bibliothèques à Lyon et en Europe .
- **CINES** : Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur .
- **CNUSC** : Centre National Universitaire Sud de Calcul .
- **CR** : Centre Régional .
- **CURL** : Consortium of University Research Libraries .
- **DBMIST** : Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique .
- **ECO** : Electronic Collections Online .
- **F – MESH** : French Medical Subject Headings .
- **ILL** : Inter Library Lending .

- **INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale .
- **LCSH** : Library of Congress Subject Headings .
- **OCA** : Ohio College Association .
- **OCLC** : Ohio college Library Centre puis Online Computer Library Centre .
- **OLUC** : Online Library Union Catalogue .
- **OPAC** : Online Public Access Catalogue .
- **OUF** : Online Update Fetch .
- **PEB** : Prêt Entre Bibliothèques .
- **PICA** : Project Integrated Catalog Automation .
- **PPN** : Pica Production Number .
- **RAMEAU** : Répertoire d'Autorité Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié .
- **RBCCN** : Répertoire des Bibliothèques du Catalogue Collectif National .
- **RLIN** : Research Libraries Information Network .
- **RCR** : Répertoire des Centres de Ressources .
- **SCD** : Service Commun de la Documentation .
- **SDBD** : Sous Direction des Bibliothèques .
- **SIBIL** : Système Informatisé pour les BU de Lausanne .
- **SICD** : Service Interétablissement de Coopération Documentaire .
- **SU** : Système Universitaire .
- **UNIMARC** : Universal Machine Readable Cataloguing .
- **USNLM** : United States National Library Medicine .
- **UTLAS** : University of Toronto Library Automated System .
- **WLN** : Washington Library Network puis Western Library Network .

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE 8

PREMIÈRE PARTIE : LES RÉSEAUX INTER - BIBLIOTHÈQUES 13

1.1 -DÉFINITIONS ET FINALITÉS DES RÉSEAUX INTER - BIBLIOTHÈQUES 14

1.2 -LES FACTEURS DE SUCCÈS ET D'ÉCHEC D'UN RÉSEAU INTER - BIBLIOTHÈQUES EN GÉNÉRAL 17

1.2.1 - LES FACTEURS PSYCHOSOCIAUX 18
1.2.2 - LES FACTEURS ORGANISATIONNELS 20
1.2.3 - LES FACTEURS LÉGISLATIFS 25
1.2.4 - LES FACTEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 28
1.2.5 - LES FACTEURS BIBLIOTHÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES 31

DEUXIÈME PARTIE : ÉTUDES DE CERTAINS RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES DANS LE MONDE . 36

2.1 - LES « MAJORS » NORD – AMÉRICAINS 37

2.1.1 - AUX ÉTATS - UNIS : OCLC 37
2.1.2. - AU CANADA : UTLAS 46

2.2 - LES RÉSEAUX EUROPÉENS 52
2.2.1 - EN ESPAGNE 53
2.2.2 - AU ROYAUME - UNI 53
2.2.3 - EN FRANCE 55
2.2.3.1 - LES RÉSEAUX RÉGIONAUX : ÉTUDE DE BRISE 55
2.2.3.2 - LES RÉSEAUX NATIONAUX 61

CONCLUSION 75

TROISIÈME PARTIE : ÉTUDE DE TERRAIN ET ANALYSES DES ENTRETIENS D'UN PROJET D'AVENIR LE SU 77

3.1 - LE SU : PRÉSENTATION 78

3.1.1 - QU'EST – CE QUE LE SU ? 78
3.1.2 - LES PRINCIPAUX PARTICIPANTS DU SU 78
3.1.3 - HISTORIQUE ET CONTEXTE DU SU 81
3.1.4 - LA MISE EN OEUVRE DU PROJET : CALENDRIER ET ORGANISATION 83
3.1.5 - LES FONCTIONNALITÉS DU SU 86
3.1.6 - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SU 87
3.1.7 - L'ALIMENTATION FUTURE DU CATALOGUE COLLECTIF 88

3.2 - ATOUTS, RISQUES ET PERSPECTIVES DU SU 91

3.2.1 - MÉTHODE DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS ENQUÊTÉS 91
3.2.1.1 - PLAN DES GRILLES D'ENTRETIENS 91
3.2.1.2 - LES ÉTABLISSEMENTS ENQUÊTÉS 92
3.2.1.3 - L'IDENTIFICATION DES PERSONNES INTERROGÉES 94

3.2.2 - LES OBJECTIFS DU PROJET SU ET LES MOTIVATIONS DES PARTENAIRES 95
3.2.2.1 - LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SU : POURQUOI UN SU ? 95
3.2.2.2 - LE SU FACE AUX SENTIMENTS DE SES PARTICIPANTS : LEURS DIFFÉRENTES MOTIVATIONS 99

3.2.3 - LE FONCTIONNEMENT DU SU 100
3.2.3.1 - L'ORGANISATION ET LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DU SU 100
3.2.3.2 - LE TRAVAIL EN RÉSEAU : DIFFÉRENTES APPROCHES . 105

3.2.4 - LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SU ET SA REPRÉSENTATION FUTURE AU REGARD DE SES PARTENAIRES **124**

3.2.4.1- LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SU : OUVERTURE A L'EXTERIEUR 124

3.2.4.2 - LA REPRÉSENTATION FUTURE DU SU . 132

3.2.5 CONCLUSION **135**

CONCLUSION GÉNÉRALE **144**

BIBLIOGRAPHIE **149**

ANNEXES **165**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 1995, Alain Jacquesson a insisté sur le fait que « le temps de l 'autarcie des bibliothèques est terminé » et que dorénavant elles sont condamnées à collaborer. Confrontées aux problèmes de la production documentaire, de stockage, de budget, de personnels, elles se trouvent dans la nécessité de travailler en commun .

En plus, avec la révolution technologique, cette coopération s'est manifestée de façon spectaculaire et a eu pour conséquence la création de réseaux de bibliothèques .

Cependant, la notion de réseau recouvre des sens multiples . Si un ensemble de bibliothèques est en réseau, ceci ne signifie pas nécessairement que le réseau fonctionne harmonieusement ou qu'il jouit d'une valeur ajoutée satisfaisant les usagers. En fait, la révolution documentaire et l'apparition des réseaux ont totalement modifié les conditions d'existence des bibliothèques : conditions de travail, attitude des utilisateurs .... Plusieurs éléments et facteurs interviennent alors dans le fonctionnement d'un réseau entre bibliothèques .

Face à ces réalités nous essayons d'établir notre problématique :

Pour quelles finalités un réseau est – il introduit dans les bibliothèques ? Que leur apporte – t – il ? Quels sont les facteurs et les conditions contribuant à l'évolution et à la réussite d'un réseau ? Pourquoi certains réseaux présentent – ils des faiblesses ?

Nos hypothèses sont les suivantes :

1 – La réussite d'un réseau dépend non seulement de la mise en commun d'informations mais surtout d'une large accessibilité de cette information et d'une adaptation aux nouvelles technologies .

2 – Le bon fonctionnement d'un réseau exige une stabilité des partenaires choisis (niveau technique, financier et professionnel) ainsi qu'une complémentarité entre eux . Ces derniers doivent faire preuve de motivation et d'une volonté de coopération .

3 – Un réseau doit aussi offrir un éventail large d'informations , réaliser des économies de ressources , de temps , afin qu'il soit viable .

4 – L'insuffisance des outils de travail , la non – coordination des achats et la

mauvaise gestion des flux documentaires influent négativement sur la réussite d'un réseau .

5 – Une organisation administrative bien au point qui harmonise les décisions doit s'ajouter à la présence de conventions . Ces éléments assurent les chances de « survie » d'un réseau .

6 - La flexibilité et l'ouverture d'un réseau sont des conditions de sa viabilité. Un réseau est condamné s'il adopte une politique de fermeture et vit en autarcie .

En ce qui concerne notre sujet, de multiples publications (monographies, articles de périodiques, rapports ....) ainsi que des entretiens avec différentes personnes, nous ont aidé à le structurer et en retour à valider nos hypothèses.

Notre travail se compose de 3 parties :

Dans la première partie , nous aborderons les éléments de définition des réseaux ; nous préciserons leurs finalités . La littérature ainsi collectée nous a permis de comprendre ce qu'est un réseau de bibliothèques et quels sont ses buts.
Les facteurs contribuant au succès ou à l'échec des réseaux entre bibliothèques seront aussi abordés. Une multitude d'éléments englobant les causes psychosociales , législatives, économiques, administratives ... feront d'un réseau une réussite ou non .

Dans la deuxième partie, nous présenterons différents exemples de réseaux de bibliothèques existants dans le monde, avec la multiplicité des services qu'ils peuvent offrir .

La troisième partie de ce travail sera consacrée à l'étude de cas. Pour répondre à nos questions de départ, il nous a semblé qu'une étude sur le terrain devait apporter des réponses explicatives aux hypothèses formulées .

Le SU (Système Universitaire) dont le siège est à Montpellier a été choisi comme terrain d'enquête pour deux raisons essentielles :

-a- c'est le premier modèle en sa dimension car il vise à mettre en réseau les fonds documentaires de l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur .

-b- C'est un projet qui est aujourd'hui à l'étape de « préparation » et de mise en place, et qui devra être opérationnel dans les sites pilotes à partir de l'an 2000 .

Les entretiens que nous avons effectués pour notre enquête sont de type semi – directif .

Nous avons élaboré deux grilles d'entretiens (voir annexes 1 et 2) , toutes les deux étant divisées en 3 thèmes principaux : les objectifs de la mise en place du SU, le fonctionnement en réseau , les perspectives d'évolution et la représentation future du SU au regard de ses partenaires .

Parallèlement nous avons exécuté pour plus de clarté deux grilles d'analyse (v. annexes 3 et 4) récapitulant d'une façon objective les différents thèmes et arguments .

Dans le but d'avoir un échantillon assez représentatif, nous nous sommes basés sur des partenaires de statuts différents . Ainsi, nous trouvons parmi les organismes enquêtés, d'une part des SCD (Services Communs de la Documentation) et SICD (Services Interétablissements de Coopération Documentaire) sites pilotes, ainsi que des SCD qui ne sont pas des sites pilotes , et d'autre part l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur) .

Chaque entretien avait une durée moyenne de deux heures mais certaines personnes nous ont consacré plus de temps . Les personnes interrogées nous ont autorisé de citer leurs responsabilités ainsi que les noms des établissements dans lesquels ils travaillent .

Cependant, il ne faut pas oublier que le SU est encore un projet en cours. Certainement de nouvelles données sont advenues et échappent à notre analyse. En effet , la collecte de la littérature et des documents ainsi que nos enquêtes s'arrêtent au mois de Juin 1999 . Ainsi , nos informations , nos dates et nos chiffres sont présentés à titre indicatif et susceptibles d'évoluer .

Enfin, il nous a semblé plus utile et plus efficace d'adopter un classement thématique dans notre bibliographie et non pas un classement par types de documents. Nous avons ainsi divisé notre bibliographie en deux grandes parties . La première partie concerne les réseaux inter – bibliothèques en général . Elle comporte toutes les références utilisées concernant notre sujet mais qui sont d'ordre général c'est à dire qui ne se rapportent pas à un thème ou à un réseau spécifique .

Quant à la deuxième partie, elle signale sous chaque thème spécifique les références des documents auxquels nous avons eu recours et qui concernent directement ce thème spécifique . Ainsi, notre bibliographie thématique est structurée de la même façon que notre plan .

Cependant, il convient de noter que nous avons rencontré certains cas où un document était utilisé comme référence dans deux ou plusieurs endroits, parce qu'il se rapportait à plus d'un thème spécifique et / ou général . Nous avons décidé (par convention) que dans ce cas, les documents seront cités ou signalés plusieurs fois dans les parties correspondantes de la bibliographie et leurs références figureront ainsi plus qu'une fois sous les thèmes auxquels ils se rapportent .

A signaler que pour faciliter l'accès aux chercheurs , toutes nos références ont été numérotées chronologiquement. De même , dans le texte et les notes au bas des pages, nous avons juxtaposé le (s) numéro(s) des références correspondantes afin d'établir un lien avec notre bibliographie .

Enfin, les sigles sont expliqués la première fois de leur parution dans le texte ; une liste des abréviations les recense avant le sommaire .

PREMIÈRE PARTIE
LES RÉSEAUX INTER-BIBLIOTHÈQUES

1.1 - Définitions et finalités des réseaux inter-bibliothèques

Pour Jean Michel (1993) [réf.24] s'il est un concept particulièrement mythique, à la fois clair et obscur dans sa définition et son emploi, c'est bien celui de réseau car ce dernier est à la fois mythe et réalité .

Selon la définition de Anne Woodsworth (1991)[réf.36] "A *library network assumes a formal organization, composed of member libraries that have some shared goal or goals, and that realize the goal(s) in part through reliance on computing and telecommunications technologies."* (p.2)

Alain Jacquesson (1995)[réf.15] considère que dès qu'un ensemble de bibliothèques travaillent en ligne autour d'une base de données bibliographiques commune, on peut alors parler d'un réseau informatisé de bibliothèques . Cette définition rejoint celle donnée par Hubert Villard (1986) [réf.33] qui souligne que les réseaux de bibliothèques (Library networks) consistent en un ou plusieurs ordinateurs centraux reliés à de nombreux terminaux via un réseau de télétraitement plus ou moins développé offrant ainsi aux bibliothécaires un éventail de fonctions partagées tel que le prêt entre bibliothèques.

Catherine Vallet (1987) [réf.31] représente les réseaux de bibliothèques comme des associations organisées en sous-groupes réunissant des bibliothèques aux besoins complémentaires . Annie Le Saux (1990)[réf.19] , quant à elle, voit le réseau comme "une autre façon de travailler collectivement" .

Dans l'article de Bertrand Calenge (1992) [réf.8] , le groupe "établissements et réseaux", créé par le bureau de l'association des bibliothécaires français en 1989 , établit une conception plus étendue de la notion des réseaux bibliographiques ou informatiques en identifiant et en définissant différents types de réseaux : réseaux locaux homogènes , réseaux locaux hétérogènes, réseaux verticaux, réseaux transversaux et réseaux professionnels .

Ainsi un réseau informatique de bibliothèques permet, grâce aux nouvelles technologies, la réalisation collective des finalités que chaque partenaire aurait été incapable d'atteindre individuellement.

Pourquoi les bibliothèques travaillent-elles ensemble ? Dans quels buts ? Les finalités fondamentales d'un réseau de bibliothèques sont variées et peuvent se présenter de la façon suivante :

- la réduction et la diminution des coûts : par définition, le réseau inter - bibliothèques est un moyen de coopération, de travail collectif et de partage des coûts et ceci résulte du fait que les différents frais sont partagés dans un réseau de bibliothèques. Ainsi , le catalogage partagé permet la mise à disposition de notices bibliographiques en plus grande quantité , de meilleure qualité, plus rapidement et surtout à moindre coût. "Il s'agit d'acquérir l'information déjà constituée au moindre coût" d'après Claude Jolly (1 995) [réf.1] .

Gérard Briand (1995)[réf.6] partage le même avis que Alain Jacquesson déjà cité. Pour lui, les réseaux de bibliothèques en tant qu'outils de coopération sont la conséquence directe d'une nécessité économique car le coût des ouvrages et de l'information en général oblige à la mise en commun des ressources .

- le partage, la simplification et l'amélioration des tâches : c'est la présence de plusieurs partenaires dans un réseau de bibliothèques qui permet le partage, la simplification et l'amélioration des tâches et des services offerts .

Ainsi, pour Jean Michel (1993)[réf.24], l'objectif principal d'un réseau inter – bibliothèques est le partage du difficile et laborieux travail documentaire. Il s'agit d'économiser les moyens, de se partager les efforts puisque dans un réseau chaque partenaire peut remplacer l'autre et ceci évite ainsi un double travail et une dépense d'énergie, et de gagner du temps en accélérant les processus de recherche et l'obtention de l'information .

De son côté , Alain Jacquesson (1995)[réf.15] souligne que les finalités primordiales d'un réseau inter-bibliothèques ne résident pas seulement dans le partage des tâches mais dans l'amélioration des tâches bibliothéconomiques. Le réseau de bibliothèques répond alors à une nécessité bibliothéconomique en favorisant le partage des tâches (Gérard Briand, 1995) [réf. 6] .

Toujours dans le même contexte d'idée, Annie Le Saux (1990) [réf. 19] confirme que les réseaux de bibliothèques ont pour buts la simplification des tâches en permettant

aux bibliothèques d'alimenter les réservoirs de ressources et en même temps d'y puiser des notices. Les réseaux inter-bibliothèques visent alors à assurer une diversification des services et un équilibre des fonds des bibliothèques .

Claude Jolly (1995)[réf.1] conclut que du point de vue professionnel, l'objectif d'un réseau inter- bibliothèques est surtout la simplification des procédures bibliographiques; quant au système lui-même, il cherche surtout une constitution judicieuse de la base de données pour son alimentation et sa normalisation.

- la libre circulation de l'information : pour Alain Jacquesson (1995) [réf.15], les réseaux de bibliothèques ont pour but la libre circulation de l'information car "ils jouent un rôle important dans le processus de décentralisation de l'enseignement et de la culture" . Peter Brophy (1993) [réf. 7] est du même avis en pensant que l'information est aujourd'hui aux dimensions de l'univers . *"The information is delivered to the user where he or she is . The networked library is the visible library that gets information from a distance and delivers it to a distance ... The information is obtained when it is wanted . Delivery of information becomes just in time rather than the traditional library variant of just in case."(p.50).* Avec le réseau, "l'information est perçue comme sans limites, en terme de sources ou stratégies de recherche"(Françoise Bony,1989) [réf.5] .

Jean Michel (1993) [réf.24] va plus loin en soulignant que le réseau permet l'assouplissement des distances et la résolution des problèmes de distances . Selon lui , le réseau est une solution idéale pour assurer une ouverture sur le monde, pour faciliter les contacts et découvrir des territoires inconnus . Ainsi , les réseaux cherchent à faire passer à un très grand nombre de partenaires , des savoirs ou des savoir-faire spécifiques tout en permettant la démultiplication des connaissances et des compétences ainsi que la consolidation de cultures spécifiques .

Pour Gérard Briand (1995) [réf.6], les buts et les finalités de réseaux de bibliothèques ne s'arrêtent pas là . En effet , ces derniers répondent à une nécessité politique et culturelle. L'accès à l'ensemble des ressources d'information et le développement des échanges entre bibliothèques contribuent au progrès social .

Andrew Tanenbaum (1990) [réf.30], pense que l'objectif d'un réseau de bibliothèques est de mettre fin à la "tyrannie de la géographie" en rapprochant les distances .

- le partage des ressources : selon Pramode Verma (1 992) [réf. 32], les réseaux inter- bibliothèques visent à offrir un partage des ressources, d'où leur avantage. Un réseau doit savoir allouer des ressources aux demandes et résoudre les éventuels conflits. En effet, les réseaux doivent rendre accessible à chaque membre du réseau les programmes, les données et les équipements indépendamment de leur localisation physique par rapport à l'utilisateur (Andrew Tanenbaum , 1990) [réf.30] .

Richard Greene (1995) [réf.14] représente le réseau inter-bibliothèques comme un instrument de partage des ressources , dont les buts sont la chasse et la capture de l'information " Les réseaux sont un élargissement des ressources disponibles et non une perte découlant d'une nécessité inéluctable" .

1.2 - Les facteurs de"succès" ou "d'échec" d'un réseau inter-bibliothèques en général

La notion de réseau est encombrée de sens mais les bibliothèques n'ont pas attendu que triomphe le mot pour pratiquer la chose et travailler ensemble .

En fait, depuis longtemps , les bibliothèques ont essayé de partager, d'échanger et de mettre en commun leurs ressources . Mais pour Jean-Michel Salaün (1992) [réf. 28], une activité de coopération n'est pas en soi un réseau . En effet , tout réseau inter - bibliothèques n'est pas nécessairement efficace.

Il est indispensable de préciser la présence de certains facteurs contribuant à la "réussite" du réseau ou au contraire à son "échec" . Ces facteurs pourraient aussi être appelés critères de viabilité , aspects positifs et / ou négatifs, points forts et / ou faibles, avantages et/ou inconvénients ... La présence de tel ou tel facteur serait en quelque sorte un avantage pour le réseau ou paradoxalement entraverait son bon fonctionnement. Plusieurs conditions doivent être réunies et plusieurs problèmes doivent être résolus pour garantir les conditions de viabilité et de réussite d'un réseau de bibliothèques .

Nous avons essayé de regrouper ces facteurs en cinq ensembles différents mais en réalité, ces niveaux s'entremêlent et se recoupent , et par conséquent , il est difficile de rencontrer tous les facteurs d'une manière ordonnée et exhaustive .

En fait , certains critères peuvent être à cheval entre deux ou plusieurs niveaux différents; d'autres aspects paraissent inséparables. C'est le cas des facteurs bibliothéconomiques et technologiques par exemple, car aujourd'hui la bibliothéconomie repose en majorité sur la technologie . Cependant, pour rendre l'exposé plus commode, plus pratique et d'utilisation plus facile, nous avons eu recours à cette classification en cinq niveaux . Il est bon de noter que cette classification fut parfois difficile, mais nous avons essayé dans la limite du possible d'établir une distinction adéquate entre les différents facteurs .

1.2.1 - Les facteurs psychosociaux

Plusieurs raisons poussent les bibliothèques à collaborer et à se réunir dans un réseau . Mais "travailler ensemble" n'est pas une chose facile . En effet, l'homme occcupe une place importante dans le secteur des réseaux des bibliothèques Par conséquent , il existe des éléments psychologiques, sociaux, comportementaux, qui influent sur la coopération entre les bibliothèques et qui peuvent alors faciliter ou empêcher le bon fonctionnement du réseau.

Les relations qui existent entre les différents partenaires du réseau jouent un rôle primordial pour assurer la viabilité de ce réseau

F.Larbre et E.Dousset (1990) [réf.17] pensent qu' "un réseau de bibliothèques , avant même d'exister physiquement doit trouver ses racines dans les relations tissées entre les établissements , futurs utilisateurs de ces moyens informatiques et s'il n'y a pas de bonnes relations préalables entre les institutions , il est préférable de ne pas commencer une informatisation commune."

Selon Christiane Volant (1998) [réf.34]," il s'agit de communiquer, d'échanger". Anne Woodsworth (1991) [réf.36] appuie l'idée précédente en affirmant que la communication entre les différents membres d'un côté et entre les membres et le réseau de l'autre peut empêcher ou au contraire faciliter la coopération. Elle pense que l'information peut ne pas passer adéquatement lors de la communication à plusieurs niveaux. *"As is the case with all human communication , library and network staff may be told, but might not hear* "(p.44).

D'un autre côté, les relations entre les partenaires doivent être régies comme le préconise Richard Greene (1995) [réf.14] par des protocoles d'entente car la tendance à privilégier l'intérêt individuel par rapport aux intérêts communs est un facteur psychosocial très important qui peut conduire à un conflit . Ce sont les objectifs de la coopération que la bibliothèque adhérant à un réseau doit réaliser . L'esprit de groupe et la confiance entre les différents partenaires sont indispensables . "Aucun établissement ne peut entrer dans un réseau informatisé, s'il n'est pas exempt de toute arrière-pensée hégémonique ..."(F.Larbre;E.Dousset, 1 990) [réf .17] .

Pour Christiane Volant (1998) [réf.34], il s'agit d'accepter le partage des savoirs : les compétences doivent être partagées et échangées , mettant en interaction les savoirs , savoir-faire, et savoir-être de chacun. Toujours dans le même contexte d'idées , Laurence Santantonios (1995) [réf.29] pense que pour bien assurer la viabilité du réseau, il faut avoir fondé de bonnes relations entre les différents partenaires . "Le dialogue entre les partenaires a souvent du mal à s'instaurer. Et si le réseau ne se développe pas autant que le voudraient les maîtres d'oeuvres, c'est souvent qu'il se heurte à l'individualité des professionnels ou à leur hésitation à se lancer dans des projets forcément pleins d'embûches."

Bishop (cité par Anne Woodsworth)[1] insiste sur l'idée d'intérêt individuel en précisant que la jalousie, l'obstination , l'indifférence et le manque de confiance sont des facteurs psychosociaux qui peuvent entraver la coopération.

S'il est vrai qu'un réseau est avant tout un tissu de relations entre des éléments ces derniers, doivent présenter une homogénéité suffisante pour être inclus dans un même ensemble : relations de similitudes , de complémentarité ... sinon ils ne constitueront jamais un réseau (F.Larbre ; E.Dousset , 1990) [réf.17].

En effet , selon Richard Greene(1995) [réf.14], "un réseau a de meilleures chances de survie si la volonté politique de coopérer est manifeste."

Hubert Villard (1986)[réf.33] déclare qu' "il est indéniable qu'une volonté de coopération se manifeste à une large échelle, notamment dans le but de parvenir grâce aux efforts de normalisation, à une meilleure communication."

---

[1] Anne Woodsworth . Library cooperation and networks . New York : Neal, Schuman Publishers, 1991, p.40. [réf . 36]

F. Larbre et E.Dousset ,déjà cités confirment dans leur article l'importance du facteur volonté ajoutant que "c'est avant tout la volonté de constituer l'ensemble documentaire le plus vaste possible et le plus facilement accessible aux usagers de tous profils qui peut amener à travailler ensemble des établissements."

A ce propos, Paula Goossens (1995) [réf.13] n'hésite pas à mettre en évidence l'importance de la volonté de coopération . Selon elle , l'histoire des bibliothèques a prouvé que l'échec de la plupart des projets résultait d'un manque de collaboration et non pas de la présence d'obstacles ni de l'incompétence de certains.

Il est bon de noter que la "position" des responsables d'un réseau est un facteur psychosocial clé dans le succès ou l'échec de ce réseau. Ceux – ci ont un rôle important : ils doivent pousser les bibliothèques à coopérer .

Selon Anne Woodsworth (1991) [réf.36], Warran J. Haas, président du "Council on Library Resources" a fait preuve de sa responsabilité en encourageant les bibliothèques à surmonter les problèmes de la coopération. *"It is through individual leadership efforts that the success of an endeavor is ensured* "(p.46).

Anne Woodsworth , déjà citée, souligne que les bibliothèques du réseau doivent faire preuve de leurs responsabilités. " *Member libraries will have to assume new responsabilities in order to help the network to meet its goals.* "(p.4 1)

Il reste à signaler que le stress et la peur sont deux éléments psychosociaux qu'il ne faut pas marginaliser . Pour Richard Greene (1995)[réf.14], même si les résultats de l'adhésion à un réseau ne sont pas immédiatement palpables ou réalisables, la crainte ne doit pas paralyser toute participation. Dans ce domaine, il faut être courageux car l'immobilisme est un recul .

Anne Woodsworth (1991) [réf.36] complète la même idée . *"A network must deal with stress as must any other working entity"*(p.46)

1 .2.2 - Les facteurs organisationnels

Quand deux ou plusieurs bibliothèques s'engagent pour "travailler ensemble" . elles doivent définir clairement le mécanisme qui régit leurs activités de coopération . En effet, l'architecture du réseau, la hiérarchie et les relations qui existent entre les membres, entre les structures gouvernementales, les différentes responsabilités ainsi que

la politique administrative du réseau doivent être définies car elles influent directement sur le fonctionnement du réseau .

1.2.2.1 - La structure du réseau

Les bibliothèques s'engageant pour réaliser un but commun qui est celui de l'échange d'informations doivent répondre à certaines exigences morphologiques et structurales . Pour Richard Greene (1995) [réf.14], le réseau qui a une meilleure chance de survie est celui dans lequel les partenaires sont de taille identique . "Les réseaux départageant des ressources documentaires dont les partenaires sont à peu près de taille identique, sont les plus fonctionnels."

Christiane Volant (1998) [réf.34], met en évidence l'importance des structures qui doivent être adaptées et recomposées en fonction du projet global . Elles ne doivent pas résulter d'une recomposition de structures existantes qui risquent d'être archaïques et incohérentes avec la finalité poursuivie.

De plus , le fonctionnement d'un réseau de bibliothèques doit répondre à certains critères tels que la flexibilité et la souplesse . Cette notion de souplesse donne selon Pramode Verma (1992) [réf.32], à la solution réseau un avantage certain . "L'architecture de réseau correspond à l'organisation et à la gestion des ressources d'un réseau dans le but de répondre au mieux aux demandes qui lui sont faites".

Pour assurer la viabilité d'un réseau , il faut qu'il puisse toujours introduire d'autres bibliothèques et élargir sa coopération. Martine Poulain (1995) [réf.26], rappelle qu' "il ne faut pas que les bibliothèques soient condamnées à la localité. Il faut de nouveaux réseaux mais sans nouvelles hiérarchies" .

La forme d'organisation du réseau a une influence sur son fonctionnement. Ainsi , selon Jean-Louis Le Moigne (1986) [réf.18], l'organisation anarchique du réseau dans laquelle chaque membre est en contact direct avec la totalité des autres membres assure une interactivité entre les membres alors que l'organisation hiérarchique dans laquelle toutes les relations passent par le noyau central de la tête du réseau est caractérisée par la dépendance et la passivité de ses membres .

Si l'architecture d'un réseau inter-bibliothèques joue un rôle dans son succès ainsi que dans son échec, la structure organisationnelle du réseau s'avère aussi un facteur

important . Ainsi les moyens organisationnels sont nécessaires dans un réseau pour faciliter la communication entre les membres et assurer les intérêts des bibliothèques participantes .

Selon Anne Woodsworth (1991) [réf.36], le conseil d'administration est un de ces moyens et chaque réseau doit avoir un conseil d'administration. *"Incorporated, not-for-profit library networks must have self-governing boards"*(p.57). La taille du conseil est variable d'un réseau à un autre et ses membres peuvent représenter ou pas les différents types de bibliothèques membres . Par exemple OCLC (Ohio College Library centre puis Online Computer Library Centre) a un conseil comprenant 16 membres. Selon l'auteur déjà cité , avoir des représentants des grandes bibliothèques représente un bénéfice pour les réseaux . « *This is clearly in the network's interest since large libraries are a generally significant source of network revenue* » . (p.58)

Wetherbee (cité par Anne Woodsworth)[2] ajoute que la présence dans le conseil d'administration de membres représentant d'autres secteurs extérieurs au réseau est un facteur contribuant au succès de ce réseau . Cette représentation externe est celle des opinions de l'utilisateur final et donc elle garantit une efficacité et une objectivité dans la prise des décisions .

D'après Anne Woodsworth (1991) [réf.36], l'examen des modèles centralisés existants est une nécessité pour savoir s'ils répondent ou non aux besoins de leurs usagers surtout qu'aujourd'hui, avec le développement technologique c'est la décentralisation des réseaux qui est en vigueur .

Quelles que soient l'architecture du réseau ainsi que sa structure organisationnelle ("Governing Structure" selon Anne Woodsworth) , la cohérence et la viabilité de ce réseau doivent s'appuyer sur un travail de définition des responsabilités des bibliothèques membres ainsi que des responsabilités de tutelles. "Tout contrat, tout accord , doit se traiter entre leurs autorités de tutelle, si celles-ci sont décidées à collaborer" (F.Larbre;E.Dousset,1990) [réf.17].

---

[2] Ibid , p.58

A ce propos , Jean Michel (1993) [réf.24], constate que les échecs ou les difficultés de certains grands réseaux sont dus à l'absence de claires définitions des responsabilités : inexistence des cahiers des charges, fonctionnement des membres du réseau sans contrat ... "Les réseaux peuvent constituer par ailleurs un remarquable dispositif de dissolution des responsabilités." La définition des responsabilités des différents partenaires doit être selon Anne-Marie Bertrand (1990) [réf. 2] validée par un texte législatif . Pour F.Larbre et E.Dousset (1990) [réf.17], il est préférable pour des raisons d'efficacité d'avoir un chef de projet et à terme, un seul gestionnaire de base.

1.2.2.2 - La politique administrative du réseau

-a- L'élaboration d'une stratégie de travail

L'un des objectifs d'un réseau entre bibliothèques est de réaliser les intérêts de ses membres . Ainsi, pour répondre aux besoins de ses partenaires, le réseau de bibliothèques doit se bâtir sur une volonté politique et administrative qui implique un effort continu de planification, de concertation et d'évaluation. *"For this reason, it is important for library cooperatives to have long-range planning processes that allow for participating library staff , together with network staff, to develop a common vision of the strategic direction of their combined efforts* " (Anne woodsworth, 1991,p.75) [réf.36].

D'après Dominique Arot (1995) [réf.1], pour qu'il y ait un véritable travail en réseau, il faut connaître les établissements ainsi que leurs initiatives et pour créer un réseau, il faut créer les conditions de son émergence . Anne-Marie Bertrand (1992) [réf.3] poursuit la même idée . Selon elle, "un réseau de bibliothèques n'existe pas, mais des réseaux existent ; il ne s'agit donc pas de créer un réseau mais d'harmoniser et rendre cohérents ces réseaux".

Anne Woodsworth (1991) [réf.36] quant à elle, pense que la participation des bibliothèques dans la planification des projets du réseau est une condition nécessaire mais non suffisante pour la réussite des stratégies de coopération. Il faut en plus que ces projets s'intègrent dans la politique interne des bibliothèques . *"Not only must libraries, be participants in network planning, but they must also factor the existence of networks and consortia into their local planning efforts."*(p.75)

-b- Le recrutement du personnel nécessaire

Selon Dominique Arot (1995) [réf.1], la qualification et la mobilité du personnel constituent un atout indispensable dans la constitution et la viabilité d'un réseau de bibliothèques .

Elisabeth Cherhal (1996) [réf.9] confirme cette idée en mettant en relief la nécessité d'un personnel hautement qualifié pour la continuité et la réussite du réseau . "Des professionnels , organisateurs et gestionnaires de l'information sont au contraire de plus en plus indispensables . Pour que les professionnels actuels puissent jouer ce rôle, ils doivent pouvoir se former, apprendre, inventer de nouvelles façons de travailler et de concevoir leur métier."

A ce propos, Wetherbee et Juergens (cités par Anne Woodsworth)[3] insistent sur la nécessité d'une bonne qualification du personnel pour faire face aux changements rapides et risqués dans le domaine des réseaux. *"Networkers must be able to operate in a highly ambiguous , rapidly changing , risky environment and therefore must have qualifications that respond to this environment.* "(p.74)

Selon Peter Brophy (1993) [réf.7] le personnel et en particulier les bibliothécaires doivent faire preuve de qualités performantes . Leur travail doit s'orienter vers un but précis : celui de fournir aux utilisateurs des services efficaces. *"Librarians must form alliances wih other experts which enable effective networked services to be delivered in the most cost-effective way to the users ; librarians need to develop new skills, to be much better a teamwork, working with colleagues who have different backgrounds and competencies.* "(p.57)

Pour Anne Woodsworth (1991) [réf.36] les responsabilités du réseau peuvent être assumées par un personnel central ou bien elles peuvent être partagées entre tous les membres . C'est la philosophie des participants qui décide de cette affaire. L'auteur déjà cité , insiste sur le fait que la réussite des projets coopératifs de type AFLI (Association For Library Information) est due à la présence de fonctionnels et d'un personnel de bibliothèques participantes consacrant leur temps aux affaires de la coopération .

[3] Ibid, p.74. [réf.36]

1.2.3 - Les facteurs législatifs

Quels que soient le statut et la forme juridiques du réseau , qu'il soit une organisation sans but lucratif (non-profit organization) ou une organisation quasi gouvernementale ou encore gouvernementale, la présence de conventions définissant les relations entre les membres, les responsabilités et les droits de chaque partenaire ainsi que les finalités du réseau s'avère indispensable pour le fonctionnement du réseau. *"Contracts or letters of agreement typically are used to clarify ongoing relationships among members and between members and the central staff or to commision the network or an external agency for a specific product or service library networks may also require that member libraries sign agreements that specify the rights and responsibilities of members, conditions of termination, and services and warranties."*(AnneWoodsworth,1991,p.76) [réf.36]

Bishop (déjà cité par A . Woodsworth) [réf.36] souligne que les contrats éliminent les disputes en encourageant les négociations*"Contracts can also serve to eliminate disputes by encouraging / requiring case by case negociations to resolve differences".* (p.77)

Il est bon de prendre en considération et de ne pas marginaliser d'autres questions à caractère juridique tels que les droits d'auteurs et d'éditeurs . En fait, la question de propriété intellectuelle pose un problème dans le domaine des réseaux de bibliothèques et son respect s'avère indispensable pour la continuité et la réussite du réseau .

C'est surtout le prêt en tant que service prédominant dans un réseau de bibliothèques qui soulève le problème du "droit des auteurs ". Paul Fournel (cité par Annie Le Saux)[4] pense qu' "il est urgent de réhabiliter une image peu brillante de l'auteur ; il s'agit cependant de prendre conscience que, lorsqu'on emprunte un ouvrage, c'est du droit d'auteur qu'on emprunte" . Serge Eyrolles (cité par Annie Le Saux)[5] aborde ce problème en expliquant que le prêt est comme l'achat, un des modes de consultation de livres. Il défend les droits d'auteurs et d'éditeurs et suggère pour les protéger de mettre en œuvre de nouvelles modalités de paiement dans le prêt car il constate que le

[4] Annie Le Saux . " Droit des auteurs et droit sur les prêts" .In : BBF , t.39, no2, 1994 , p.80.[réf.20]
[5] Ibid , p.81

nombre des emprunts croît alors que le nombre des ventes et par conséquent le chiffre des tirages baisse .

Ces problèmes de circulation de l'information, des droits d'auteurs et d'éditeurs peuvent constituer des obstacles au bon fonctionnement des réseaux inter-bibliothèques. Ceci pousse certains auteurs tel que François Gèze (cité par Annie Le Saux)[6] , président des éditions « La Découverte », à proposer des solutions tel que le recours au prêt payant qui , seul , permet la survie de l'édition.

Dans le domaine des bibliothèques et des réseaux entre bibliothèques , il existe un problème important qui est celui de la propriété des données bibliographiques car, les données sont en fait le véritable capital des bibliothèques. En effet, les problèmes que posent les droits et les responsabilités, la propriété des données et les problèmes juridiques nés de la différence de tutelles des établissements concernés ne doivent pas être marginalisés car ils sont en relation directe avec le fonctionnement harmonieux du réseau inter-bibliothèques (Annie Le Saux, 1 990 ; Anne Woodsworth, 1 991 ; Alain Jacquesson, 1 995) [réf.19; 36 ; 15] .

D'après Alain Jacquesson (1995) [réf.15], "La propriété des données intellectuelles allait constituer , dans le cadre des réseaux une des questions clés de leur avenir." L'auteur rappelle un cas historique intéressant concernant "la guerre des données". En 1982 , OCLC a fait une demande de propriété auprès du Register of Copyrights. Mais les bibliothèques se sont opposées à cette demande auprès du Register . Leur opposition se justifiait par le fait qu' OCLC Ltd ne créait aucun enregistrement lui-même et que les notices provenaient essentiellement des bandes Marc de la LC ou étaient créées par les bibliothèques elles-mêmes.

Or en 1984 , OCLC a réussi à préserver sa source de revenus en recevant son droit de copyright. Le fait que la base de données d'OCLC, formée de notices de la Bibliothèque du congrès qui est une bibliothèque fédérale, soit protégée par un copyright, a créé des sentiments négatifs d'amertume de la part de nombreuses bibliothèques .

---

[6] Ibid.

Alain Jacquesson , déjà cité, considère que le droit de suite sur les notices représente une entrave au développement des réseaux car il n'est pas du tout logique qu'une bibliothèque ne soit pas le maître de son propre catalogue.

Anne Woodsworth (1991)[réf.36] aborde le débat sur la propriété intellectuelle en mettant en évidence l'influence de cette dernière sur le fonctionnement du réseau et sur les relations de coopération qui existent entre les différents partenaires en l'illustrant aussi par l'exemple d'OCLC . En effet, la déclaration d'OCLC en 1982 de sa volonté d'imposer le droit de copie (copyright law) sur l'utilisation de son catalogue collectif OLUC (Online Library Union Catalogue) par les bibliothèques non-membres a créé une tension et une sorte de déséquilibre entre l'OCLC et les bibliothèques membres car ces dernières ont considéré cette décision allant à l'encontre de l'objectif principal d'un réseau qui est le partage des ressources . *"Not only did this action result in years of debate issues that the library community had previously not considered, but it also resulted in increased tension between OCLC and its member libraries."*(p.77). Anne Woodsworth , déjà citée, souligne le règne des "mauvaises relations" entre les réseaux régionaux et OCLC à cette époque . Ceci est dû au fait qu' OCLC a interdit aux bibliothèques membres de transmettre les fichiers aux bibliothèques externes du réseau bien qu'ils résultent de leur propre création. Menacé ainsi de crise et d' "échec", OCLC fut obligé de fournir à ces membres un guide de transmission des notices récupérées .

Selon Alain Jacquesson (1995) [réf.15], l'image et le statut d'OCLC ont changé à l'issue de ce problème. OCLC fut perçu comme un vendeur de notices et non plus comme un service commun à l'ensemble des bibliothèques . Les grands réseaux de bibliothèques ne ressemblent plus à des coopératives et l'information bibliographique est désormais identifiable en tant que source de bénéfice.

Alain Jacquesson, déja cité, constate que si le copyright est un problème clé des réseaux , la situation actuelle est paradoxale : par définition, le droit d'auteur a pour but de protéger le créateur; il est vrai que dans le cas d'un réseau, la bibliothèque est ce créateur mais il ne faut pas oublier que les "droits semblent être la propriété du gestionnaire du réseau" et les notices sont créées par augmentation dans un réseau car elles résultent du travail de plusieurs bibliothèques.

Cet exemple illustre bien l'importance de la propriété intellectuelle en tant que facteur législatif dans le fonctionnement harmonieux d'un réseau entre bibliothèques .

Par conséquent, elle doit être clairement définie. Selon Alain Jacquesson (1995) [réf.15], la seule solution pour qu'un réseau réussisse c'est que toutes les bibliothèques "doivent avoir un droit de copropriété sur cette information."

En favorisant le développement des documents et les publications électroniques, les réseaux entre bibliothèques n'échappent pas au débat de la propriété intellectuelle . Cette dernière représente un élément qu'il faut clairement définir afin de garantir la viabilité du réseau parce que le document électronique peut être la source de problèmes juridiques quant à son usage et à sa diffusion . "Les éditeurs imposent, pour leurs documents électroniques , non plus des contrats de vente de documents, en laissant à la loi le soin de régler le cadre d'application du droit de copie, mais des contrats de licence d'utilisation de l'information."[7]

Selon Christian Lupovici (1996)[réf.22], la définition de la propriété intellectuelle dans le cas d'un document électronique se fait dans un cadre juridique " qui ressemble plus à celui des logiciels ou des banques de données qu'à celui traditionnel du livre. Une licence est délivrée pour l'exploitation contrôlée d'un document donné, pour un site donné ."

1.2.4 - Les facteurs économiques et financiers

Il est très important de ne pas marginaliser ces facteurs dans le domaine des réseaux de bibliothèques car en effet, si un réseau jouit d'atouts économiques et de critères financiers favorables , il a beaucoup plus de chance de réussir que s'il souffre de conditions économiques défavorables . Quels sont alors les aspects et les facteurs économiques et financiers qui permettent à un réseau d'assurer sa raison d'être et de progresser ? Comment un réseau doit-il s'y prendre économiquement pour réussir ?

Economiquement parlant, on peut dire qu'un réseau fonctionne bien et fournit des services satisfaisants quand il assure une économie de moyens, c'est à dire un partage du

[7] Bob Wedgworth .cité par Christian Lupovici . " les bibliothèques et le défi de l'édition électronique" . In : BBF, t.41, no1 , 1996, p.30. [réf.22]

travail et des efforts . Pour qu'un réseau réussisse économiquement , il faut qu'il permette une certaine économie de temps, d'argent, d'énergie , de matériel, d'efforts inutiles de la part des chercheurs , de ressources , de dépenses...

En fait , par définition, l'un des objectifs du réseau inter-bibliothèques est le partage des ressources et des systèmes informatiques qui vise par conséquent à faire une certaine économie . Selon Jean Michel (1 993) [réf.24], la création et la mise en place des réseaux sont les conséquences directes de la nécessité de l'économie des moyens et de celle du partage des efforts et des ressources.

Michel Melot (1995) [réf.23], confirme l'idée précédente en soulignant que le travail en réseau doit permettre de sortir des impasses financières auxquelles les bibliothèques sont confrontées . Pour lui, le partage des ressources s'illustre aussi dans celui des dépenses. Pour qu'un réseau soit efficace, il ne suffit pas que les bibliothèques membres soient en réseau mais "les budgets doivent eux aussi s'adapter au fonctionnement en réseau."

La politique économique du réseau doit reposer sur un partage économique exhaustif des services offerts entre les différents partenaires. Annie Le Saux (1990) [réf.19], souligne que " le réseau ne doit pas être perçu comme un moyen d'organiser la pénurie. Il s'agit, en fait, de proposer une mise en commun de services , dont l'économie, les moyens reviendraient à tous."

F.Larbre et E. Dousset (1990) [réf.17], pensent que les questions d'argent peuvent contribuer à l'échec d'un réseau de bibliothèques et que le profit financier ne doit pas être l'objectif des bibliothèques."Les amitiés et les familles se brisent pour des questions d'argent ; il convient de mettre les réseaux de bibliothèques à l'abri de ce motif de mésentente. Cela suppose de comprendre, dès le départ qu'une informatisation commune peut difficilement être une source de profit, même si elle permet quelques petites économies"

Pour Richard Greene (1995)[réf.14], pour que les réseaux entre bibliothèques soient efficaces , il ne suffit pas qu'ils offrent des garanties de qualité, d'accessibilité d'adaptabilité et d'équilibre. Un autre critère s'avère indispensable c'est la stabilité financière car "rien ne sert, en effet, de jumeler deux organismes moribonds."

Selon F. Larbre et E.Dousset (1990)[réf.17], le partage d'un même système informatique entre plusieurs partenaires constitue un atout économique incontestable pour le réseau inter-bibliothèques , car il permet de faire certaines économies : l'unité centrale et le logiciel d'exploitation ne sont acquis qu'une seule fois. F.Larbre et E. Dousset déjà cités, pensent que le partage du paiement du droit d'usage des logiciels en fonction du nombre des terminaux utilisés par chacun ainsi que celui des coûts de la maintenance et de l'utilisation du système central seront avantageux pour le réseau de bibliothèques parce que dans ce cas le coût de cette utilisation peut être divisé en fonction du temps consommé par chaque participant .

Emmanuel Dousset (1995) [réf.12], considère que l'économie d'échelle au plan matériels et logiciels représente un facteur bénéfique pour les réseaux inter-bibliothèques . "Nous n'avons besoin par exemple que d'un exabyte , d'un dérouleur de bandes. De plus, les droits d'usage des logiciels sont le plus souvent dégressifs."

Il est bon de noter l'existence d'un service particulier directement lié à l'aspect économique des réseaux de bibliothèques : il s'agit du prêt entre bibliothèques . François Lapèlerie (1996) [réf.16], soulève le problème de ce service. Il considère que même si le fonctionnement en réseau a résolu le problème de lacunes dans plusieurs bibliothèques en partageant les ressources et même si le prêt a connu une croissance continue ces dernières années , ce service ne représente pas d'avantages ni de rentabilité économique pour les bibliothèques universitaires . Les coûts de ce service sont élevés et ses exigences en temps et en personnel sont considérables .

B.Eyriès (cité par F.Lapèlerie)[8] trouve que "les tâches sont telles que le personnel donne 12.35 % de son temps total pour cette activité marginale pour les étudiants qu'est le PEB(Prêt Entre Bibliothèques), d'où un déséquilibre caractérisé par rapport aux autres tâches : le personnel consacre quatre fois moins de temps par usager aux autres fonctions . A ce propos, Charles Robinson (cité par F.Lapèlerie)[9] souligne que "nous dépensons une montagne d'argent".

---

8 François Lapèlerie . " Le prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques existe – t – il ?". In : BBF , t.41, no4, 1996 , p.59. [réf.16]

9 Ibid , p.62

François Lapèlerie (1996) [réf.16], pense que le prêt entre bibliothèques doit être remis en cause car "le service rendu n'est pas à la hauteur du prix facturé". Dans le cas d'un choix entre l'achat du document et l'accès à ce document c'est à dire entre l'acquisition et le recours au prêt, il ne faut pas se précipiter et opter pour le prêt mais au contraire il faut se baser sur un calcul fiable permettant de faire le choix adéquat.

1.2.5 – Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques

Nous avons déjà vu que dans leur fonctionnement, les réseaux sont confrontés à beaucoup d'obstacles et que des éléments psychosociaux, organisationnels , législatifs et économiques entrent en jeu . Il ne faut pas oublier non plus , la présence de certains aspects bibliothéconomiques et technologiques . Ainsi, pour que les réseaux inter-bibliothèques assurent leur viabilité , il faut qu'ils prévoient et trouvent des solutions pour les problèmes bibliothéconomiques et technologiques auxquels ils font et feront face .

Pour F.Larbre et E.Dousset (1990)[réf.17], "les vrais problèmes sont bibliothéconomiques plus que techniques ou administratifs".La normalisation du travail est un facteur bibliothéconomique et technologique clé dans le fonctionnement en réseau des bibliothèques, car elle permet la cohérence de la pratique professionnelle. Richard Greene (1995)[réf.14], explique que les bibliothèques participant à un réseau doivent se mettre d'accord sur un système de normalisation technique (ISO,ISBD,AACR,AFNOR,...). Ainsi, afin de garantir la cohérence des services offerts, un référentiel commun s'avère indispensable, et "l'acquisition des technologies ainsi que des équipements pertinents devra se faire dans un souci constant de normalisation" en tenant compte des différents niveaux des utilisateurs .

Alain Jacquesson (1995) [réf.15] , partage la même idée en affirmant que le réseau inter- bibliothèques exige une précision des normes de travail et que "les bibliothèques participant à un réseau doivent obligatoirement harmoniser leurs pratiques catalographiques." En effet, les mêmes options de codes de catalogues (AACR,ISBD,etc.) doivent être retenues car sans le strict respect de cette contrainte, on aboutit rapidement à la confusion la plus totale dans le réseau .

Certains auteurs remarquent que les difficultés de cohabitations au sein d'une même base de données de bibliothèques encyclopédiques et bibliothèques spécialisées peuvent être des contraintes importantes, ce qui pousse parfois les bibliothèques à hésiter à se conformer aux mêmes normes de catalogage et d'indexation matière, où les obstacles les plus remarquables apparaissent.

Ainsi, la normalisation est parfois difficilement appréciée pour certaines bibliothèques; mais Alain Jacquesson (1995)[réf.15], insiste sur le fait qu' "il est absolument nécessaire de se plier au choix du réseau , sans quoi le désordre s'installe dans la base de données et se répand aussi rapidement qu'un virus . L'homogénéité de la base passe parfois par des décisions douloureuses, par l'amour-propre de certains, mais aussi en considération des corrections à effectuer... l'adhésion au réseau implique naturellement l'acceptation de ces décisions d'arbitrage."

Pour assurer cette homogénéité et pour garantir le respect des normes , certains auteurs considèrent qu'il faut établir un consensus bibliothéconomique.Ce dernier mettra en question les particularités de fonctionnement de chacun relativement à chaque grande fonction automatisée . "Ainsi, pour la circulation des documents, selon le système retenu , les partenaires auront une politique de prêt plus ou moins indépendante et pour l'affichage des données au public, il y a encore un consensus à trouver."(F.Larbre;E.Dousset,1990) [réf.17]

Certains autres éléments peuvent apparaître comme des facteurs techno-bibliothéconomiques importants pour un certain nombre d'auteurs, tels que la variété des supports et des services offerts, la communication documentaire, la cohérence des ressources ...

A ce propos, Dominique Arot (1995) [réf.1], constate que "la notion de réseau est liée à celle d'homogénéité, de continuité, de cohérence, de qualité et de variété des services offerts aux divers publics et qu'il faut que réseaux et coopération s'ouvrent à tous les supports et ne se bornent pas à l'imprimé".

Quant à Anne-Marie Bertrand (1990), [réf.2], elle pense qu'un réseau, pour être efficace, a besoin d'une cohérence des ressources documentaires et d'une évaluation sérieuse permettant d'encourager et d'améliorer la cohérence du réseau .

Alain Jacquesson (1995) [réf.15], considère que le rapport qualité/prix est un facteur très important . Pour avoir un avenir , les réseaux doivent proposer une solution pour la fourniture des notices aux bibliothèques ; de plus, ils doivent avoir recours à des procédures simples , normalisées et efficaces de déchargement ou de transfert de notices sur les systèmes locaux . L'auteur déjà cité confirme que "ces solutions ne seront adoptées que si elles sont disponibles à des coûts raisonnables."

La viabilité et le succès d'un réseau inter-bibliothèques dépendent aussi d'autres éléments d'ordre techno-bibliothéconomique tels que l'accessibilité de l'information et sa libre circulation . En effet, l'accessibilité à l'information doit être simple et rapide et l'information doit être bien organisée et facilement repérable (Richard Greene,1995) [réf.14]. F.Larbre et E.Dousset (1990) [réf.17], partagent le même avis en mettant en évidence qu'un projet d'informatisation commune nécessite la circulation d'un "grand volume d'informations sur du papier avant d'être sur écran."

L'efficacité des réseaux de bibliothèques repose sur trois facteurs : l'information bibliographique, la communication documentaire et la conservation des documents pour leur mise à disposition . André Miquel (cité par Bertrand Calenge)[10] évoquait trois exigences à ce sujet:

- le voyage des documents doit se faire vers le lecteur et non pas l'inverse,
- un renseignement bibliographique et le document lui-même doivent être disponibles dans un délai raisonnable,
- les interconnexions d'un réseau doivent se multiplier .

Pour Maurice B.Line (1996) [réf.21], il existe trois critères d'efficacité : la rapidité de la fourniture du document, la fiabilité c'est à dire la probabilité d'obtenir un document à partir de la ou des sources approchantes , et la facilité d'utilisation.

Certains auteurs vont encore plus loin dans leur réflexion en considérant les problèmes de recyclage et de mobilisation comme deux facteurs directement liés à la réussite ou à l'échec du réseau . Pour Richard Greene (1995) [réf.14], la mise à jour des connaissances du personnel et des usagers est un critère tout aussi important que les autres .

---

10 Bertrand Calenge. "Réseaux à facettes : les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires". In : BBF , t.37,no5, 1992, p.13. [réf.8]

De plus, le fonctionnement en commun impose un certain degré de mobilisation, comme c'est le cas pour l'animation des réunions qui demandent un travail non négligeable de comptes rendus qui n'est pas facile à partager, etc. (F.Larbre; E.Dousset, 1990) [réf.17] .

Lors de son fonctionnement , un réseau inter-bibliothèques peut connaître des problèmes informatiques et technologiques . A cause de ces problèmes, il faut prévoir l'extension de la capacité des systèmes informatiques et du matériel disponibles. C'est l'accord de tous les partenaires qui décide du choix des systèmes informatiques. Il faut que les différents services informatiques puissent se rejoindre. Ceci ne peut se faire que si le choix du système d'exploitation n 'est pas paralysé par des préférences personnelles. Selon F.Larbre et E.Dousset (1990) [réf.17], ceci ne peut se faire que si le montage d'une telle opération n'achoppe pas sur "l'amour exclusif d'un informaticien pour telle marque de machine ou tel système d'exploitation." Ceci doit se résoudre par un consensus technique.

Il est bon de ne pas marginaliser l'infrastructure en tant que facteur technologique ayant un rôle prédominant. Selon Richard Greene, déjà cité, une bonne structure informatique et de télécommunication n'est qu'avantageuse pour un réseau de bibliothèques car elle laisse supposer un lien plus organique entre les institutions.

Françoise Pellé (1992) [réf.25], de son côté, pense qu' aucune solution technique , si satisfaisante soit-elle en théorie, n'a de chance d'aboutir si elle suppose un type d'organisation ou des ressources humaines non réalistes ou des coûts démesurés . La solution serait alors de trouver le meilleur équilibre possible entre les différentes contraintes pour assurer un bon avenir.

Alain Jacquesson (1995) [réf.15], quant à lui, associe la notion de souplesse à celle de technologie en considérant que l'avenir des réseaux est lié à leur volonté d'innovation et à leur flexibilité d'adaptation aux nouvelles technologies. Il ajoute : " les réseaux ont un avenir s'ils font un effort pour mobiliser les forces des tâches nouvelles."

Le matériel adéquat et performant est d'une importance incontestable dans le domaine des réseaux inter-bibliothèques,car il améliore l'accès aux ressources documentaires et favorise la réussite du réseau. "Il faudra consacrer des investissements

nécessaires à l'acquisition de machines et de câbles, et au développement d'outils informatiques."[11]

Alain Jacquesson , déjà cité , conclut que le fonctionnement harmonieux des réseaux de bibliothèques ne se limite pas aux simples problèmes informatiques ou bibliothéconomiques . Il les dépasse largement car il dépend aussi de l'efficacité et du "fair-play" de tous les partenaires.

[11] ElizabethCherhal ; Michèle Rouhet. " Création d'un réseau documentaire sur le site de Grenoble". In : BBF , t.39, no1 , 1994 , p.87. [réf.10]

DEUXIÈME PARTIE
ÉTUDES DE CERTAINS RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES DANS LE MONDE

2.1 - Les "majors" nord-américains

En 1995, Alain Jacquesson a dit qu'il existe en Amérique du Nord cinq réseaux principaux jouant le rôle de bibliographic utilities[12] : OCLC, RLIN (Research Libraries Information Network) , WLN (Washington Library Network puis plus tard Western Library Network), UTLAS (University of Toronto Library Automated System) et Badaduq (Banque de données à accès direct de l'Université du Québec). Juridiquement, nous avons quatre réseaux (OCLC, RLIN, WLN, Badaduq) qui sont définis comme "non- profit organizations" alors que UTLAS a été acquis par une firme privée.

Nous allons nous contenter d'étudier parmi les trois grands réseaux qui se trouvent aux Etats-Unis (OCLC, RLIN, WLN), le cas de OCLC. De même, en ce qui concerne les deux réseaux canadiens: UTLAS et Badaduq, nous étudierons le cas de UTLAS du point du vue de ses critères favorables ainsi que défavorables.

2. 1.1 - AUX ETATS-UNIS: OCLC

2.1.1.1 - Présentation de OCLC

OCLC est une organisation de type associatif à but non lucratif . Pour Odile Giraud et Suzanne Waller (1995)[réf.40] "OCLC est un réseau global d'information qui assure aussi bien le déchargement de références ou de fichiers, le prêt international, la fourniture de documents ou l'accès à l'information documentaire".

Le Groupe de travail AUROC (Association des Utilisateurs du Réseau OCLC en France) dans son Rapport de synthèse sur la culture du Réseau AUROC (1998)[réf.41] définit OCLC comme étant un organisme américain à but non lucratif qui développe et propose aux bibliothèques des services en matière de traitement et de circulation des documents (acquisition, catalogage, localisation, prêt de livres et autres supports) ainsi que dans le domaine de la recherche documentaire.

OCLC a été créé en 1967 par l'OCA (Ohio College Association) dans l'Etat de l'Ohio aux Etats-Unis. Il a commencé à fonctionner en 1971 à travers le regroupement de 54 bibliothèques universitaires de l'Etat de l'Ohio.

---

[12] Aux Etats – Unis on appelle bibliographic utilities les serveurs bibliographiques qui offrent à un ensemble de bibliothèques au moins un système de catalogage partagé, ainsi qu'un système de prêt inter - bibliothèques (Définition extraite de Alain Jacquesson , 1995,p.150).[réf.43]

Dès son ouverture , OCLC offre deux fonctions : une fonction de catalogage partagé et une fonction de catalogue collectif . Selon Alain Jacquesson (1995) [réf.43], "OCLC était le premier projet de système informatisé multi-bibliothèques".

OCLC a très vite connu une évolution remarquable et s'est rapidement étendu aussi bien au niveau national qu'international . L'adhésion à OCLC n'est plus limitée aux bibliothèques américaines mais elle s'est étendue dans le monde. OCLC est devenu un réseau informatique international qui offre ses services à 25000 bibliothèques dans 63 pays . En effet OCLC est représenté par quatre réseaux régionaux de bibliothèques : OCLC Canada, OCLC Europe, OCLC Asie/Pacifique et OCLC Amérique latine. En 1981 OCLC change son intitulé de Ohio College Library Centre à Online Computer Library Centre.

L'organisation et la gestion d'OCLC s'appuient sur trois structures :

* the "General Members"ou"Membres Généraux" regroupant les bibliothèques membres ;
* the "Users Council" ou "Conseil des Utilisateurs" qui défend les intérêts de tous les membres ;
* the "Board of Trustees" ou "Conseil d'Administration" qui détient le pouvoir décisionnel .

OCLC représente la base de données bibliographiques la plus importante du monde . D'après le rapport annuel d'OCLC (1996) [réf.48] ce réseau est une base de données bibliographiques alimentée par plus de 25000 bibliothèques membres dans 63 pays représentant 373 langues et un fonds de plus de 39 millions de documents qui s'accroît au rythme de 2 millions de notices par an ou 6000 notices par jour. Le Groupe de travail AUROC , déjà cité, souligne qu'OCLC dessert plus de 25000 bibliothèques dans plus de 65 pays avec une base de données bibliographiques de plus de 36 millions de notices multi-supports .

En effet, OCLC contient des documents de tout type. Claudine Moutrou et Catherine Marandas (1997)[réf.47] mettent en relief l'aspect multi-supports de OCLC : monographies (84 %) , périodiques (5.2 %), documents sonores (3.2 %), multimedias (0.8 %) , documents électroniques (0.2%)... Les deux auteurs soulignent la variété des disciplines et des langues, l'anglais étant la langue principale (64 %).

OCLC est caractérisé par la variété de ses services qui peuvent être présentés ainsi :

- service de catalogage partagé
- service de prêt entre bibliothèques :
- services de références :
- Service de PromtPact
- Catalogage de ressources d'Internet (Meta data)
- First Search Electronic Collection Online (ECO) : accès en ligne à 200 périodiques électroniques .

OCLC joue ainsi un rôle remarquable dans le domaine du catalogage et des ressources partagées, mais l'importance de son rôle réside dans le domaine de l'échange de documents représenté par une gamme de services de références offerts par lui dès le début des années quatre-vingt dix, date à partir de laquelle OCLC s'investit dans un domaine qui est d'une importance grandissante. C'est le domaine de service public qui exploite toutes les technologies de l'information afin d'aider les bibliothèques à se transformer dans un nouveau monde de communication, celui du virtuel, changeant ainsi les enjeux dans le monde des bibliothèques.

En fait, le catalogue collectif OLUC s'est beaucoup étendu dans les années 90 grâce au nouveau système informatisé PRISM de OCLC. Les derniers chiffres apparus sur le site électronique d'OCLC montrent qu'OLUC a 39 millions de notices bibliographiques avec 40 millions de localisations.

OCLC est en relation étroite avec les bibliothèques françaises. Ces dernières ont commencé à profiter des services d'OCLC dès 1987 car le réseau s'avère d'un grand intérêt pour elles vu son taux de recouvrement supérieur à 80 %[13] . Les services d'OCLC en France sont assurés par deux diffuseurs :

L'AUROC : regroupant les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que tout établissement alimentant le Pancatalogue qui adhèrent à OCLC.

[13] Claudine Moutrou; Catherine Marandas. " OCLC" .In : Bull d'inf de l'ABF, no174,1997, p.23.[réf.47]

- DOC et CO : c'est une société indépendante qui est un distributeur des services d'OCLC au sens commercial du terme . Cette société fut constituée en 1993 pour les bibliothèques ne dépendant pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche .

2.1.1.2 - Critères favorables de OCLC

***** a - Les facteurs psychosociaux**

L'internationalité d'OCLC est une zone de compétence, à la base de la réputation et du succès d'OCLC dans le monde des bibliothèques.Le rapport annuel de OCLC pour l'année 1996 indique que le réseau en question regroupe 25000 participants dans 63 pays des 5 continents du monde. Pour son extension, il est considéré comme le premier réseau bibliographique au niveau international . A ce propos, Frederick G.Kilgour (1980)[réf.45] voit qu' "OCLC, grâce à son catalogue collectif, est une manifestation de l'universalisme, du fait qu'il rassemble la richesse culturelle de beaucoup de pays et les diffuse mondialement." Dans le même contexte Rowland C.W.Brown (1988) [réf.37] estime qu'OCLC s'est établi comme une phrase très compréhensive dans le lexique des bibliothécaires des différents pays .

Le but d'OCLC est d'établir un réseau de collaboration capable d'offrir plus d'opportunités dans le domaine du partage des ressources à des organisations éducationnelles et à des instituts de recherche (Rowland C.W. Brown,1986) [réf.38].

***** b - Les facteurs organisationnels**

OCLC jouit d'un point de vue organisationnel, d'aspects favorisant son succès. En ce qui concerne l'architecture du réseau et pour assurer la participation des bibliothèques non-membres mais qui utilisent les services offerts par OCLC , il a été créé le "Users Group and Advisory Committees Directory" qui regroupe différents comités comme les comités des bibliothèques universitaires, publiques, etc . Ces comités transmettent les besoins de ces bibliothèques au conseil d'administration . (W.Saffady , 1993) [réf.51].

Le recrutement du personnel adéquat est un facteur organisationnel qu'il ne faut pas marginaliser car est lié au succès et à la réussite du réseau . A ce propos, Phyllis B.Spies (1997)[réf.54] souligne que l'aspect humain occupe une place primordiale

dans OCLC. Ce dernier a construit un institut pour assurer la formation technique et administrative du personnel de ses membres, sachant que 80 % des problèmes de n'importe quel projet d'information sont dus aux facteurs organisationnels et humains .

***** c - Les facteurs économiques et financiers**

La politique économique adoptée par un réseau joue un rôle dans la "viabilité" de ce réseau . En effet , l'objectif d'OCLC dès le départ est de diminuer les coûts des services dans les bibliothèques. Avec sa politique économique, OCLC a-t-il réussi ?

K.Wayne Smith (1993) [réf.53] voit que le statut d'OCLC comme "non for profit society" rend OCLC unique dans le domaine en offrant les tarifs les moins chers. *"Librarians would be hard pressed to name another item in their budgets where they get more for their money than they did ten years ago.* "(p.14)

K. Wayne Smith déjà cité met l'accent sur l'évolution économique d'OCLC qui a pris l'initiative de réduire les charges de télécommunications jusqu'à 3 millions de dollars en 1993 et ceci dans la perspective de diminuer le coût du service de référence pour satisfaire aux participants .

Phyllis B.Spies (1997)[réf.54] souligne qu'OCLC a beaucoup réduit les coûts. Ceci a été confirmé par une étude faite par une bibliothèque universitaire à l'Etat d'Iowa , qui montre qu'OCLC a baissé le coût du catalogage d'un ouvrage à 12 dollars pour les monographies et 42 dollars pour les périodiques.

Susan Kallenbach et Susan Jacobson (1980) [réf.44] appuient cette idée en indiquant que la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie a réalisé grâce à OCLC une réduction de 75 % du coût des services de catalogage . *"OCLC has significantly reduced the costsfor close to 75 percent of materials processed at the University of Pennsylvania Library has been a most efficient means of producing catalog cards and machine readable bibliographic data"* (p.264)

En plus , OCLC jouit d'un service particulier appelé PromtPact ayant une utilité économique certaine . D'après ses analyses , Mary M.Rider (1996)[réf.50] a montré que ce service permet à OCLC de réduire les coûts jusqu'à un tiers du coût de catalogage en minimisant le nombre de professionnels et le nombre des procédures nécessaires pour accéder aux notices demandées .

***** d - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

OCLC bénéficie de caractéristiques technologiques et bibliothéconomiques favorables . La capacité et la diversité d'OCLC dans le domaine des services et des produits de références favorisent sa réussite . Autour des soixante bases de données produites ou hébergées par lui , il offre plusieurs systèmes de services de références : EPIC et FirstSearch : deux modes d'accès aux bases des données et un programme de publications électroniques pour un nombre de journaux spécialisés .

D'un côté , OCLC a créé une base de données NetCat pour les ressources d'Internet qui comprend des pages Web , les listes des discussions et des titres des journaux électroniques commerciaux indexés selon le LCSH et AACR . Avec la création de NetCat , OCLC a pris de l'avance vers l'indexation des ressources d'Internet (K.Shafer,1996)[réf.52]

A cela, s'ajoute l'avantage de la base WorldCat (la plus grande base de données contenant 39 millions de références bibliographiques). En effet, le catalogage par cette base bibliographique commune est très rentable en quantité de notices récupérées surtout dans les domaines scientifiques et médicaux. "Les bibliothèques qui se tournent vers OCLC sont en majorité des bibliothèques scientifiques qui ne trouvaient pas dans les autres réseaux SIBIL (Système Informatisé pour les Bibliothèques Universitaires de Lausanne) ou BN-OPALE la réponse à leurs besoins. "[14]

Dans le système de catalogage OCLC, il est utile de noter que "les facilités offertes de créer dans le système de production commun des données bibliographiques locales sont un atout important du système OCLC . Ces modalités permettent en effet d'atteindre les deux objectifs majeurs du catalogage partagé - gains de productivité et obtention d'un catalogage collectif sans les inconvénients de l'uniformité."[15]

Le Groupe de travail AUROC (1998)[réf.41] souligne dans son Rapport que les modalités de catalogage sous OCLC sont avantageuses. Dans le système de catalogage OCLC on a par exemple le catalogue collectif WorldCat qui est un atout favorable pour

[14] Catherine Marandas.cité par Souad Odeh. Online Computer Library Center OCLC, entre coopération et commerce . Mémoire, DEA Sciences de l'Information et de la communication .Lyon : ENSSB,1998,p.90.[réf.49]

[15] Groupe de travail AUROC.Rapport de synthèse sur la culture du Réseau AUROC.Paris,1998 , p.32.[réf.41]

OCLC car sa cohérence est assurée par des règles et obligations communes qui s'imposent à tous les catalogueurs pour constituer et corriger les données communes .

D'un autre côté, OCLC dispose d'un système ou d'un mode d'interrogation très avantageux pour l'usager final dans sa recherche : FirstSearch . Selon le Groupe de travail AUROC (1998) [réf.41] FirstSearch est un outil facile à utiliser qui ne nécessite aucune formation préalable et qui bénéficie d'une interface en français.

La simplicité d'interface et la possibilité d'accès au FirstSearch de la bibliothèque de sa maison, et de son bureau rend FirstSearch le système le plus préférable entre les étudiants . Odile Giraud et Suzanne Waller(1995)[réf.40] trouvent que FirstSearch "est une interface privilégiant la simplicité , un mode d'accès qui ne nécessite pas des connaissances préalables d'un langage d'interrogation."

En effet, selon William F.Summers (1988)[réf.55], OCLC envisage une stratégie orientée vers le public qui est en situation de demande d'information. OCLC lui offre l'information sous la forme d'une notice, d'un résumé de texte ou bien du texte intégral même dans les soixante bases de données marquées par un mode d'accès très facile à interroger s'appelant FirstSearch.

A propos des journaux électroniques sur FirstSearch, K. Wayne Smith (1993)[réf.53] assure qu'OCLC prend avec ses nouveaux systèmes une position unique en aidant les bibliothèques, les éditeurs et l'utilisateur final à faire la transition vers la forme électronique . L'auteur déjà cité poursuit sa réflexion en confirmant que les nouvelles capacités d'OCLC dans le domaine de la distribution des périodiques électroniques représentent un grand soutien pour les bibliothèques qui se préparent à la transformation aux nouveaux modes de l'échange de documents, celui du virtuel.

De plus, l'accès en ligne aux revues de recherche (qui est un service de références d'OCLC) est possible grâce à ECO. Selon le Groupe de travail AUROC déjà cité, ECO permet l'accès en ligne au texte intégral des titres auxquels l'usager est abonné, sans coûts supplémentaires. En fait, OCLC est reconnu pour sa capacité d'offrir une garantie de conservation illimitée de collections électroniques achetées par les bibliothèques en organisant leur magasinage dans les meilleures conditions. "OCLC s'engage à prendre

en charge toutes les dispositions pour adapter les données autant que les besoins à toutes les évolutions techniques à venir"[16].

OCLC dispose en outre de moyens techniques très efficaces. Phyllis B.Spies(1997)[réf.54] estime que la performance des logiciels d'OCLC constitue un moyen important pour aider les bibliothèques à construire leurs ressources électroniques.

" With OCLC Site Search software libraries can present a unified, digital library to their users locally and to the world through the world wide web - a digital library that includes not only catalogue records of prints volumes owned by the library, but article abstracts, articles images and fully searchable local image collections. "(p.9)

2.1.1.3 - Critères défavorables de OCLC

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Si les défenseurs d'OCLC voient que l'internationalité et l'universalisme d'OCLC sont des aspects qui ont contribué aux succès du réseau, certains détracteurs pensent que ces deux facteurs engendrent des problèmes techniques graves.Ils viennent de la grande variété des langues, des formats et des normes de catalogage utilisées par les différentes bibliothèques participantes, ainsi que la mauvaise qualité des notices créées par les non-professionnels de quelques bibliothèques . Ces problèmes ont mis OCLC en balance avec d'autres réseaux bibliographiques et l'ont fait descendre du sommet . *"OCLC went online with its, shared cataloging system in 1971 and until recently was the unchallenged leader network exercising benevolent monopoly. But this was brought to an end.* "(Richard De Gennaro, 1979, p. 1216) [réf.39].

De plus , les bibliothèques membres d'OCLC expriment leur point de vue vis à vis de la relation qui existe entre elles et OCLC . A ce propos, Souad Odeh (1998) [réf.49] conclut à l'issue d'un questionnaire envoyé aux bibliothèques membres d'OCLC que "la communication entre les bibliothèques françaises et les autres membres non françaises n'est pas assurée, ni entre les bibliothèques françaises et les deux conseils " . D'ailleurs , les bibliothèques françaises membres trouvent que le réseau OCLC est trop américain . "Les problèmes que les bibliothèques françaises peuvent avoir avec OCLC sont le plus

[16] Ibid , p.34

souvent des problèmes de relation franco-américaine . Il y a un certain problème à l'égard du réseau trop américain"[17]

***** b - Les facteurs économiques et financiers**

La politique tarifaire d'OCLC est l'objet de discussion entre les bibliothèques françaises membres d'OCLC. Selon Souad Odeh, déjà citée, ces bibliothèques éprouvent une insatisfaction et "sentent que la politique tarifaire d'OCLC n'est pas assez convenable, car les tarifs sont chers".

Il existe un autre facteur économique qui peut avoir des conséquences néfastes sur OCLC : il s'agit du succès économique de OCLC . En fait, les revenus d'OCLC augmentent de plus en plus et sont arrivés en 1996 à 140 millions de dollars (OCLC Annual Report , 1996) [réf.48] . Ce "succès économique" d'OCLC, conçu dès sa naissance comme une organisation coopérative à but non lucratif , semble éloigner le réseau de son objectif coopératif et le rapprocher vers le monde du business . D'ailleurs, le personnel de la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie, après huit ans d'utilisation d'OCLC pense que ce dernier s'oriente vers une compagnie d'information . *"We immediately began to accept the system as our own, a basic change from the library/ vendor relationship of* OCLC"(Susan Kallenbach; Susan Jacobson, 1980, p.266) [réf.44]

***** c - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Si certains courants d'idées pensent que les services de référence d'OCLC représentent des aspects positifs du réseau,d'autres remettent en cause leur performance .

A ce propos , Usha Gupta (1 992) [réf.42] a critiqué le mode d'interrogation de FirstSearch . L'auteur souligne que ce dernier a besoin de développement et d'explication. *"Searching strategies and the records retrieved suggest that the searching caracteristics need considerable improvement and explanation for end user searching*"(p.462). En effet, la recherche par le nom d'auteur n'est pas évidente tant que le nom et le prénom sont traités comme deux mots.

Comme tout réseau , OCLC souffre de certains problèmes techniques qui proviennent d'après Thompson M.Little (1988)[réf.46], de la nécessité de traiter

[17] Chantal Miel .cité par S.Odeh . Online Computer ...,p.93.[réf.49]

une grande variété de langues, de formats et de normes de catalogage utilisées par les différents instituts participants. Dans cet ordre d'idée, Thompson M.Little a cité certains problèmes tels que :

-le problème de la multiplication des formats MARC (USMARC, UKMARC, JAPONMARC) qui n'est pas résolu par l'utilisation d'UNIMARC;
- l'utilisation des fichiers d'autorité différente pour l'indexation des documents ;
- l'existence de documents en langues différentes, et qui ne s'écrivent pas de la même façon que le Latin, tel que l'Arabe, l'Hébreux ;
- la mauvaise qualité des notices créées par des non-professionnels dans quelques bibliothèques .

Thomson M.Little (1988) [réf.46] insiste sur le fait que le problème réside dans le degré de performance des professionnels de catalogage qui sont les seuls capables de garantir cette qualité .

A propos de la mauvaise qualité des notices, Souad Odeh (1998) [réf.49] souligne que la rentabilité d'OCLC en terme de qualité constitue un aspect négatif bien qu'OCLC ait essayé depuis les années 80 de corriger les notices .

2.1.2 -AU CANADA: UTLAS

2.1.2.1 - Présentation d'UTLAS

UTLAS est une grande réalisation en matière de réseau. Il a été créé en 1971 par l'Université de Toronto . Comme l'OCLC, UTLAS était réservé à l'origine aux bibliothèques québécoises (sauf l'Université du Québec) et ontariennes dont le souci était la constitution d'un réseau de catalogage partagé en ligne à partir de fichiers bibliographiques nationaux MARC américain et canadien.

A l'origine, UTLAS comprend l'ensemble des bibliothèques canadiennes adhérentes (universitaires et publiques) et reçoit des subventions de l'université de Toronto et d'autres universités participantes . Au milieu des années quatre-vingt UTLAS comptait plus de 475 institutions participantes représentant plus de 2000 bibliothèques et jouissait d'une base de données qui s'élevait à plus de 24 millions de notices. Les données bibliographiques étaient d'origines diverses : Bibliothèque du Congrès, Bibliothèque nationale du Canada, British Library ...

UTLAS offrait les services suivants : catalogage,recherche bibliographique , prêt inter - bibliothèques, contrôle d'autorité, OPAC (Online Public Access Catalogue), prêt et catalogage rétrospectif . En 1985, UTLAS fut racheté par une société multinationale : International Thomson Organization . C'est alors que la notion de not-for-profit a totalement disparu et UTLAS fut le premier réseau dépendant entièrement du secteur privé. Les activités d'UTLAS se sont largement développées au Japon grâce à un accord de coopération commercial et de nombreuses bibliothèques japonaises sont reliées à UTLAS .

En 1990 , OCLC engage des négociations avec Thomson Canada pour racheter UTLAS mais cette offre d'achat ne s'est pas réalisée. En 1994, UTLAS est finalement racheté par une firme canadienne ISM (Information System Management).

2.1.2.2 - Critères favorables d'UTLAS

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Nous pouvons difficilement imaginer un réseau de bibliothèques qui fonctionne harmonieusement alors que les relations entre ses membres d'une part, et entre lui et ses membres d'autre part sont tendues ou non coopératives . "A ce propos , UTLAS s'est avéré efficace en incitant plusieurs bibliothèques à coopérer."(Rabii Bannouri ; Abdelmajid Bouazza , 1985) [réf.57]

Eliane Posso (1991)[réf.68] a constaté qu'UTLAS a cherché très vite à s'étendre en Asie et en Europe depuis 1985 , donnant ainsi à la coopération une dimension internationale. UTLAS possède des bureaux au Canada , aux Etats-Unis au Japon, et en Grande-Bretagne . Mais ce qui constitue un atout pour UTLAS d'après Jack Cain (1987) [réf.58] , c'est que l'extension de ce réseau s'est faite tout en respectant les usages et la spécificité c'est à dire les traditions , la langue et la culture des pays concernés pour lesquels il tente de développer de nouveaux services.Cette politique d'UTLAS constitue un critère psychosocial favorable car elle prend en considération les besoins nationaux. *"This approach has allowed the system to be tailored as much as possible to national needs.* "(Jack Cain, 1987, p.163) [réf.59]

La notion de "besoin" occupe une place prédominante dans le réseau UTLAS et l'intérêt qu'UTLAS accorde aux notions de "besoins des bibliothèques" et "besoins des

usagers" représente un aspect humain et relationnel favorable au réseau . En effet, Harriet Velazquez (1986) [réf.70] pense qu'UTLAS cherche des solutions pratiques aux besoins des bibliothèques.Ce n'est pas la technologie elle-même mais les besoins des bibliothèques qui continuent à être l'impulsion d'UTLAS .La position d'UTLAS sur cette question est claire: *"Determining the needs of libraries, identifying appropriate technology and then developing that technology is the sequence of events the company follows.* "(p.13)

Dans le même ordre d'idée,Harriet Velazquez(1986) [réf.70] et Jack Cain déjà cité expliquent que les besoins de l'usager sont toujours la première préoccupation d'UTLAS. Le respect des besoins de l'usager est une considération fondamentale dans la démarche d'UTLAS en produisant des systèmes pour des pays qui n'utilisent pas l'alphabet Romain.

Dans leur article, Sydney Jones et Debra Wallace (1993) [réf.66] partagent le même avis en affirmant que le rôle d'ISM Library Information Services , autrefois appelé UTLAS est de continuellement se modifier pour répondre aux besoins des usagers . Ainsi, l'usager est prioritaire chez UTLAS et le fait qu'UTLAS cherche toujours à lui satisfaire ses besoins constitue un facteur psychosocial positif pour le réseau. *"The role of a bibliographic utility such as ISM is constantly changing to meet the needs of the community.* "(p.16)

***** b - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

UTLAS se caractérise par un atout remarquable : c'est l'originalité et la diversité des produits qu'il fournit . En fait, d'après Alain Jacquesson (1995) [réf.63], UTLAS illustre une tendance totalement nouvelle et qui ne peut que croître . Nous assistons à un changement car les systèmes informatiques pour bibliothèque ont évolué . Ils ne seront plus vendus vides de toutes informations , mais au contraire ils seront chargés d'un ensemble de notices correspondant aux centres d'intérêt de la bibliothèque . La qualité d'un bon vendeur dépend de sa capacité de fournir du matériel , du logiciel et des données.

A cette diversité des produits fournis par UTLAS s'ajoute celle de la diversification des services offerts par le réseau. En effet, Marc Joanis (1984) [réf.64],

Anne Woodsworth (1991) [réf.71] et W.Saffady (1993) [réf.69] soulignent que la gamme étendue de services qu'UTLAS offre est un de ses éléments positifs . *"By 1990 UTLAS had over 2000 libraries that maintained their user-owned database through UTLAS' facilities. Like OCLC , it markets a broad range of service including retrospective conversion , databases, and library systems "* [18]

W.Saffady (1993)[réf.69] explique qu'UTLAS propose les meilleures ressources en ligne pour les notices concernant les éditions canadiennes, les oeuvres sur le Canada et la littérature grise appartenant au gouvernement canadien, aux entreprises, aux bibliothèques technologiques et universitaires. Il est important de noter la souplesse, la puissance et la capacité du service d'appel ou de requête des notices,offerts par UTLAS. En effet , ce service est très bien adapté aux opérations de catalogage ou de *référence "UTLAS straight forward but powerful retrieval capabilities are equally well suited to cataloging and reference operations*"(p.79).

L'intérêt d'UTLAS est aussi d'offrir l'accès à une base de données catalographiques importante . Plusieurs auteurs ont évoqué les atouts que présentait cette base . Sydney Jones et Linda Browning (1988) [réf.65] soulignent qu'une grande variété de produits de catalogage a été développée et l'accès à la base de données a été augmenté à la fois par des activités en ligne et partagées . La base UTLAS permet des opérations de vérifications, d'acquisitions, de commandes ainsi qu'une aide au service public *"UTLAS's database has been designed to provide a high level of flexibility to assist libraries in a variety of functions."*(p.99)

Harriet Vellazquez (1986) [réf.70] met en évidence qu'UTLAS en tant que "bibliographic utility" fournit une base de données qui facilite les activités éditoriales des bibliothèques d'où sa compétitivité. Pour W.Saffady (1993) [réf.69] , il est prouvé de la part du nombre de notices disponibles en ligne qu'UTLAS est la deuxième "bibliographic utility" en ce qui concerne sa taille.

D'un autre côté, la base UTLAS est considérablement un facteur bibliothéconomique et technologique avantageux pour les clients d'UTLAS. Sydney Jones et Linda Browning (1988) [réf.65] considèrent que les clients sont les détenteurs des informations entrées dans la base UTLAS et ceci grâce aux facilités d'UTLAS.

---

[18] Anne Woodsworth . Library cooperation and networks, p.14 . [réf.71]

En effet, les informations peuvent être entrées pour l'utilisation d'un client dans un autre système automatisé que le client peut posséder ou pour lequel il a une licence ou auquel il est abonné . De plus , UTLAS a donné aux clients la possibilité de créer des bases de données individuelles et locales dans le contexte d'un système de catalogage partagé, ce qui permet aux bibliothèques d'enrichir leurs propres références. *" Utlas has offered customers the ability to create individual local databases within the context of a shared cataloging system . This feature allows libraries the flexibility to enrich their records."*(p.93)

Richard W.Newman (1990) [réf.67] met en relief deux domaines de compétence d'UTLAS : celui de la recherche de documents et celui du contrôle des périodiques. A la différence de la façon de faire de RLIN , la façon d'UTLAS garde l'entière liste variable MARC afin de faciliter la recherche de documents . De plus, UTLAS a fait des percées en matière de contrôle des périodiques disponibles en tant que service centralisé.

Il existe enfin un dernier facteur bibliothéconomique et technologique qu'il faut mentionner : UTLAS a choisi pour le Japon de développer un système unique réservé exclusivement à l'usage des bibliothèques japonaises pour le catalogage de leurs publications . Ce facteur rejoint un facteur psychosocial évoqué auparavant qui est celui de répondre aux besoins des usagers et des bibliothèques.Jack Cain (1987) [réf.58] souligne qu'en essayant de répondre aux besoins de sa clientèle japonaise, UTLAS a mis en place le système CATSS "mention japonaise" (à noter que le CATSS ou On-Line Shared Catalogue Support System est un catalogue en ligne utilisé par les usagers pour les activités de catalogage en script romain exclusivement) et cet effort de la part d'UTLAS est fondamental dans sa démarche logique en produisant des systèmes pour des pays qui n'utilisent pas l'alphabet romain.

W.Saffady (1993) [réf.69], toujours dans le même contexte met en évidence les atouts que présente CATSS pour UTLAS. Les notices de catalogage pour des oeuvres écrites en russe , en chinois,en japonais,en coréen et autres langues qui n'utilisent pas l'alphabet romain sont transcrites en caractère romain pour être saisies dans le CATSS . De plus, W. Saffady ajoute qu'il est important de noter que la base de données CATSS contient des notices d'un nombre important et varié de dossiers d'abonnement comprenant

des ressources bibliographiques canadiennes qui ne sont pas proposées par d'autres "bibliographic utitities".

2.1.2.3 - Critères défavorables de UTLAS

*****a - Les facteurs pychosociaux**

Charles R.Hildreth (1987)[réf.62] et Alain Jacquesson(1995)[réf.63] considèrent que la faiblesse d'UTLAS réside dans l'absence du sens de la coopération et du partage du travail. En fait, pour Charles R.Hildreth, déjà cité, UTLAS est une entreprise à but lucratif; le réseau est de plus en plus perçu comme un "vendeur de services" plutôt que comme un partenaire dans un projet commun .

Alain Jacquesson (1995) [réf.63] appuie l'idée précédente en affirmant qu'UTLAS ne fut jamais perçu par ses utilisateurs comme une véritable coopérative . Les bibliothécaires considéraient UTLAS beaucoup plus comme une société de services que comme un réseau coopératif ce qui a poussé l'Université de Toronto à se détacher de plus en plus de sa gestion.

*****b- Les facteurs économiques et financiers**

Marc Joanis (1984) [réf.64] reproche à UTLAS d'être trop orienté vers la rentabilité financière ce qui comporte le risque évident que les décisions des administrateurs d'UTLAS se prennent progressivement en fonction de seuls critères de rentabilité. Les besoins des usagers doivent donc se traduire en services ou produits générateurs de rentrées de fonds pour l'entreprise, sans quoi UTLAS serait incapable de les satisfaire.

Ainsi , cette rentabilité financière excessive risque de causer des problèmes dans le fonctionnement du réseau et peut être alors un facteur d'échec de ce réseau.

D'autre part, Donna Duncan (1981) [réf.61] et Marinette Dewez (1988) [réf.60] considèrent que la hausse des prix des produits , devenus alors coûteux , est un aspect financier défavorable pour UTLAS .

***** c - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Si les défenseurs d'UTLAS considèrent que le réseau fournit un cadre de référence sur lequel un système de bibliothèques peut être construit, les auteurs qui ont une vision critique sur UTLAS pensent qu'une médaille a toujours un revers et être client d'UTLAS comporte des contraintes .

Rabii Bannouri et Abdelmajid Bouazza (1985) [réf.57] rejoignent Marc Joanis (1984) [réf.64] en confirmant que même si le système a beaucoup de potentiel, il présente des déficiences au niveau de l'entretien car il est complexe à utiliser et pas facile à entretenir . En plus , il manque de souplesse.

Marc Joanis, déjà cité, va plus loin, en déclarant que les manuels d'utilisation d'UTLAS ne sont pas clairs , ni explicites car ils foisonnent de détails tout en prévoyant presque l'impossible . Il ajoute qu'il existe aussi le critère de langue qui pose un problème : les bons manuels de catalogage sont en anglais car les traductions françaises tardent à venir .

D'un autre côté, Richard W.Newman (1990)[réf.67] critique le sytème d'acquisition d'UTLAS en particulier les commandes de livres et les réclamations. Connu sous le nom de "ACCORD" , le système d'acquisition d'UTLAS est un système de messagerie électronique qui n'a pas la possibilité de "rendre compte du stock" . Par conséquent, UTLAS présente des faiblesses dans ses fonctionnalités . *"The UTLAS acquisition system is an electronic messaging system with no fund accounting capabilities.* "(p.491)

Enfin , un dernier facteur bibliothéconomique et technologique révèle certaines faiblesses dans UTLAS : d'après W.Saffady (1993) [réf.69], à la différence d'OCLC et de RLIN , UTLAS ne propose pas un accès en ligne aux bases de données sur des sujets spécialisés bien que CATSS contienne des ouvrages sur de nombreux sujets.

2.2 - Les réseaux européens

En ce qui concerne les réseaux européens, nous nous limiterons à trois pays : l'Espagne , Le Royaume-Uni et la France . Dans le cas de l'Espagne , nous nous contenterons de citer les différents réseaux de bibliothèques de façon succinte. Quant au Royaume-Uni, nous citerons les réseaux en présentant d'une façon plus ou moins développée l'un d'eux : le réseau CURL; alors que pour la France, nous

étudierons en détail trois réseaux : CCN-PS , BN-OPALE et BRISE et nous présenterons un quatrième réseau qui est le SU . Il fera l'objet de notre étude de terrain .

2.2.1 - EN ESPAGNE

En nous basant sur Alain Jacquesson (1995) [réf.72] comme référence, nous pouvons présenter les réseaux de bibliothèques en Espagne de la façon suivante:

*** a - Ruedo : réseau de sept bibliothèques universitaires

*** b - SLS-Espagne : réseau de dix bibliothèques universitaires

*** c - Cirbic : (Catalogos informatizados de la Red de Bibliotecas del CSIC) réseau regroupant les bibliothèques scientifiques dépendant du CSIC (Consejo Superior de Investigationes Cientificas)

*** d - Consortio de bibliothecas de las universidades de Cataluña : réseau de trois bibliothèques universitaires et une bibliothèque publique à Barcelone.

2.2.2 - AU ROYAUME-UNI

Alain Jacquesson (1995) [réf.81] souligne qu'il existe au Royaume-Uni les réseaux de bibliothèques suivants :

*** BLCMP : (Birmingham Libraries Cooperative Mechanisation Project) : réseau qui compte 59 membres, essentiellement académiques mais aussi 17 bibliothèques publiques.

*** Scolcap (Scottish Libraries Cooperative Automation System Project) : réseau de cinq bibliothèques écossaises . Il a aujourd'hui disparu.

*** Swalcap : réseau qui comptait en 1988 , vingt-sept bibliothèques pour la plupart académiques.

*** Viscount : (Viewdata and Interlibrary Systems Communication Network): ce réseau est une extension du réseau anglais Laser (London and Southeast Library Region[network]) auquel participent plus de 74 bibliothèques .

* * * CURL : (Consortium of University Research Libraries) .

En ce qui concerne CURL, nous avons trouvé nécessaire d'indiquer qu'au cours de notre recherche approfondie et exhaustive pour constituer une "revue de

la littérature" de ce réseau , les articles que nous avons obtenus sont en majorité écrits par des partenaires et des membres de CURL. En fait, nous avons constaté un manque de documents , que ce soient des articles publiés ou relevant de la littérature grise, faisant l'évaluation ou la critique de CURL . Pour cette raison, nous procédons dans ce cas à une présentation de CURL selon les points de vue des auteurs des articles obtenus.

CURL soit le Consortium des bibliothèques universitaires de recherche a été créé en 1987 ; à ce propos, Shirley Perry (1990) [réf. 84] signale qu'il regroupait sept membres (sept bibliothèques universitaires) : ce sont les Universités de Cambridge, Edinburgh, Glasgow , Leeds , London , Manchester et Oxford . Pour Alain Jacquesson (1995) [réf. 81] CURL semble prendre pour modèle RLIN car il regroupe d'abord des bibliothèques universitaires prestigieuses .

CURL joue un rôle très important car il représente une association des plus grandes bibliothèques universitaires au Royaume-Uni , y compris celles d'Oxford et de Cambridge qui ont des fonds majeurs et qui représentent une riche ressource pour la recherche et l'érudition en Grande-Bretagne (David Baker, 1996)[réf.75]. La base CURL se trouve à l'Université de Manchester depuis sa création.

Il faut noter que CURL a connu une évolution remarquable. Il est passé "d'un club libéral de gentlemen" à un réseau très important tout en augmentant graduellement le nombre de bibliothèques participantes pour en arriver à avoir comme membres les plus grandes bibliothèques universitaires de la Grande-Bretagne *"Initially derided as a gentlemen 's dining club (with one woman tolerated), the consortium's main thrust in the intervening period has been the creation of a database of holdings which has proved of great value in the retrospective conversion programmes of the participant institutions."* [19]

Cette évolution de CURL est mise en évidence par Reg Carr (1998) [réf.76] qui souligne qu'en 1992, CURL représentait une entreprise à responsabilités limitées avec le statut d'une association sans but lucratif alors qu'en 1994-1995 la base CURL est devenue une base nationale OPAC dont le but est le profit du plus large public

[19] Ian R.M. Mowat . " A national union catalogue : the? edition" .In : Online and CD - ROM review , vol. 20 , no4 (août 1996) , p.200. [réf .83]

universitaire d'où la position de CURL comme un partenaire efficace et fiable sur la scène nationale et internationale pour les bibliothèques universitaires au Royaume-Uni . *"CURL has established itself as a serious player in the national and international research library scene"*(p.279). En fait, Anne Mealia et Clare Jenkins (1997) [réf.82] soulignent qu'à la fin de 1997, la base de données CURL regroupe vingt universités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande .

Ce "Consortium" a récemment lancé son catalogue collectif COPAC (the CURL On-Line Public Access Catalogue) accessible en ligne. COPAC fournit un accès à une proportion importante des collections universitaires du Royaume-Uni.

Anne Mealia et Clare Jenkins, déjà citées, déclarent que les enregistrements contenus dans COPAC correspondent surtout à des monographies et à des rapports et que les périodiques représentent 4 % de la base de données COPAC . Elles ajoutent que le catalogue en ligne COPAC contenait jusqu'en 1997 les catalogues de huit bibliothèques membres de CURL .

Dans le même contexte d'idée, Shirley Anne Cousins (1998) [réf.78] signale que OPAC fournit un accès à l'information et aux notices contenues dans les catalogues d'un nombre considérable de grandes bibliothèques universitaires du Royaume-Uni et de l'Irlande tout en offrant un service qui permet un accès pour l'utilisateur à la fois par des interfaces textes et Web .

Enfin, Shirley Anne Cousins (1997) [réf.77 ; 79] constate qu'à la fin de l'année 1996, la base COPAC comptait environ 3.5 millions d'entrées.

2.2.3 - EN FRANCE

2.2.3.1 - Les Réseaux régionaux: étude de BRISE

2.2.3.1.1 - Présentation de BRISE

Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Etienne,BRISE est un réseau bibliographique qui réunit la plupart des bibliothèques et des centres de documentation stéphanois . Il les regroupe en une seule bibliothèque.

Nous pouvons dire que BRISE est le catalogue collectif de toutes les bibliothèques membres. Le défi de BRISE est de regrouper ces différentes bibliothèques avec leurs divers objectifs et rattachements institutionnels en un réseau unique. Il s'agit donc d'un réseau de type hétérogène.

BRISE regroupe : La bibliothèque municipale (la centrale); Les bibliothèques municipales non BM ; L'enseignement supérieur BU; L'enseignement supérieur non BU; L'école des Mines.

2.2.3.1.2 Critères favorables de BRISE

Comme dans tout système informatique intégré, il existe des éléments qui font la force de BRISE car ils constituent des aspects positifs et d'autres qui la limitent (ce sont les aspects négatifs) .

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Pour ce qui est des aspects psychosociaux , BRISE représente un espace de dialogue et de travail pour les professionnels de différents milieux. Il s'agit d'échanges d'expériences,et de la connaissance du milieu."L'originalité et la variété des informations dont dispose chaque membre et qu'il peut mettre à la disposition du réseau sont accrues par l'appartenance à des sphères informationnelles profondément différentes de chaque partenaire (...) ceci ouvre des horizons réellement intéressants".[20]

Dans BRISE, le contact et l'approfondissement des connaissances fut un enrichissement pour le personnel . Il est à noter, l'importance de se trouver dans un milieu géographique restreint . Ceci rappelle la constatation d'un certain nombre de chercheurs : "La proximité physique joue un rôle important pour la possibilité des rencontres formelles et informelles entre les partenaires."[21] Cette bonne entente du personnel est accrue par la communication horizontale entre les différents membres ainsi que la création de l'association de promotion de BRISE (en1993)qui a beaucoup renforcé les liens de coopération des professionnels à l'intérieur du réseau.

***** b - Les facteurs organisationnels**

" L'organisation du réseau stéphanois présente une structure bien au point "[22] Nous constatons du point de vue des facteurs organisationnels qu'une harmonisation des

[20] RESER .Réseaux et sociétés de conseils en Europe . Aix en Provence : Serdeco, 1995,p.75.[réf.91]
[21] Ibid, p.74
[22] Monique Lenoir. " L'informatisation de la bibliothèque de l'université de Saint- Etienne" In : BBF, t.38,no4 , 1993 , p.24. [réf.88] .

décisions assurée par une organisation administrative remarquable s'y trouve aussi, c'est à dire :

-il existe un chef de projet qui prend la décision en cas de désaccord."Un chef de projet a la responsabilité du fonctionnement de l'ensemble"[23]

-il existe aussi des groupes de travail pour une prise collective des décisions .

-Puisque BRISE travaille en réseau, il existe aussi une équipe de coordination faisant des réunions annuelles, ainsi que la circulation d'information émanant de réunions, de comptes-rendus, de notes de services, etc .

Le recrutement du personnel adéquat occupe une place remarquable dans BRISE . D'après Monique Lenoir (1993)[réf.88], un des atouts de BRISE est la formation continue des bibliothécaires et l'organisation permanente de stages . BRISE est ainsi conçue dans une politique d'intégration afin de bien gérer l'extension du réseau dans l'intérêt de l'ensemble .

***** c - Les facteurs législatifs**

Sur le plan législatif, les facteurs positifs sont ceux qui régissent " le respect des droits d'auteurs pour certains documents (les rapports, les mémoires de fin d'études, etc) "[24] . Pour les CD – ROM, le droit de leur utilisation est respecté "La liste des CD-ROM possédés par certains partenaires est diffusée sur le réseau, mais leur consultation ne peut se faire qu'à l'endroit où ils sont localisés car le droit d'usage est monoposte "[25].

***** d - Les facteurs économiques et financiers**

Selon Emmanuel Dousset (1995)[réf.87], BRISE jouit d'économies réalisées au niveau de l'achat du matériel central . Chaque partenaire bénéficie d'un système complet et performant qu'il n'aurait peut-être pas pu s'offrir. Puisque BRISE est un réseau multipartenaires , les responsables des différents établissements ont pu dépenser l'argent destiné pour l'achat de certains ouvrages dans d'autres acquisitions.

---

[23] Ibid.

[24] Latifa Liman . Les réseaux inter – bibliothèques : objectifs et viabilité. Mémoire , DEA Sciences de l'Information et de la Communication .Lyon : ENSSIB ,1998, p.86 .[réf.90]

[25] Ibid , p.76

Dans une enquête faite par Latifa Limam(1998) [réf.90], certains facteurs économiques positifs apparaissent dans le bilan de BRISE." On peut parler des gains obtenus: gains d'argent , de temps , de compétence, de qualité de travail, et d'une offre de service"[26]

Dans le cas de BRISE, "la ville a toujours soutenu son université"[27]. En effet la ville finance le développement, l'achat et la maintenance du matériel central et permet une participation financière limitée des partenaires.Ces derniers bénéficient d'une certaine autonomie budgétaire.

Selon Emmanuel Dousset (1995) [réf.87], les avantages ayant trait à l'économie financière ou humaine peuvent être résumés ainsi:

-partage du travail et des compétences (catalogage, coordination financière, inscription)

-économie de temps, d'échelle au plan matériels et logiciels, d'exploitation due au fait qu'il y a une seule sauvegarde à faire. Cette économie d'exploitation a pour conséquence une coordination de stockage.

***** e - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

En ce qui concerne les aspects technologiques et bibliothéconomiques, BRISE a permis l'élargissement , la complémentarité et la diversité de l'offre documentaire (enrichissement des fonds) ainsi que la possibilité d'accès à tout point du réseau. Dans ce cas , une carte de lecteur unique est envisagée. Elle donne accès à toutes les bibliothèques du réseau contre paiement d'un droit (Monique Lenoir1993) [réf.88].

En outre, pour Emmanuel Dousset (1995) [réf.87], la navigation dans l'ensemble des bibliothèques simultanément ou d'une bibliothèque à une autre due à une base de données unique permet la localisation des documents et "la possibilité de réservation."

Selon Latifa Limam , déjà citée , BRISE bénéficie de "valeurs ajoutées" car permet la consultation des catalogues de la BM de Lyon et de la Villette (Paris).

---

[26] Ibid, p.80

[27] Emmanuel Dousset.cité par Laurence Santantonios. " Les réseaux tricotent leurs mailles". In : Livres hebdo, no159,1995 , p.71.[réf.92]

2.2.3.1.3 - Critères défavorables de BRISE

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Dans son analyse, Latifa Limam (1998)[réf.90] remarque une certaine centralisation des décisions dans BRISE, et ceci en se basant sur l'article 5 de la Convention de mise à disposition du système informatique de gestion bibliothéconomique de la ville de Saint Etienne, élaborée en 1988, selon laquelle un chef de projet nommé par la ville est responsable du bon fonctionnement du réseau . Il a pris en charge l'organisation des groupes de travail, des réunions , la nomination des responsables de modules. " En dernier recours, c'est lui qui décide des options communes et des traitements communs . Il est l'interlocuteur des partenaires".

***** b - Les facteurs organisationnels**

A l'issue de sa présentation du terrain et de ses analyses d'entretien, Latifa Limam (1998) [réf.90] met en évidence des aspects organisationnels et politico-administratifs défavorables pour BRISE ; BRISE souffre d'un manque de formation pour certains partenaires , d'un manque d'harmonisation pour les horaires d'ouverture, ainsi que d'une carence en personnel . Latifa Limam, déjà citée, ajoute qu'il existe une inégalité financière, technique, des compétences et du nombre de personnels entre les différents membres, que quelques centres sont exclus bien que jugés importants, que le personnel recruté n'est pas toujours professionnel ; en plus, la ville refuse de financer le renouvellement du système informatique annuel avant la fin de 2001 ; les apports budgétaires sont limités alors que les coûts de télécommunications sont élevés (p.85).

***** c - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

BRISE présente des faiblesses dans le traitement des documents (catalogage et indexation). Ceci revient au fait que RAMEAU (Répertoire d'Autorité Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié) fut choisi pour une indexation matière afin d'assurer un accès unique aux différents documents. Or d'après Françoise Bourdon (1994) [réf.86], il est à signaler que RAMEAU a connu certes une évolution de

vocabulaire mais celle -ci reste toujours insuffisante par rapport aux besoins des bibliothèques . Roger Thoumieux (1992)[réf.93] pense que "le catalogueur français n'est pas habitué à travailler en dehors du cadre de son catalogue local. Il a également du mal à manier les fichiers d'autorité et les systèmes d'indexation aussi complexes que Rameau." Ce lourd travail d'indexation sous Rameau a pour conséquence une perte d'information pour BRISE.

" BRISE souffre d'une certaine lourdeur et lenteur du travail rétrospectif ainsi que d'une non-ouverture mondiale du réseau et de problèmes technologiques considérables : difficultés et retards dans le travail de catalogage dus davantage à la reprise des fonds et au manque de personnel qu'au réseau lui-même (pour la bibliothèque universitaire); manque d'informations encore sur les autres bibliothèques ; " pannes trop nombreuses et pénalisantes"[28] .

Latifa Limam , déjà citée, ajoute aux problèmes technologiques , celui de l'état de saturation de la machine centrale en expliquant que le système utilisé par BRISE est "obsolète","archaïque". Le changement du système est devenu indispensable mais ne peut s'effectuer qu'après 2001, la date de la fin de contrat de maintenance .

D'après Emmanuel Dousset (1995) [réf.87], les lecteurs souhaiteraient être formés par le personnel afin de réussir leur recherche et s'attendent à un élargissement des genres de documents sur le réseau car l'absence de certains types de documents (cartes , plans , etc.) s'y fait sentir . Ces deux idées furent reprises aussi par Latifa Limam (1998) [réf.90] qui remarque la non-disponibilité des thésaurus et des bibliothécaires pour l'orientation des lecteurs et une des personnes interviewées dans l'enquête de Limam confirme ceci en disant : "on ne peut pas indexer en Rameau, on n'est pas encore formé pour ça."[29] .

Enfin, une des fonctions documentaires qui constitue un inconvénient majeur pour BRISE est celle du prêt qui souffre de lourdeur dans sa gestion . "Il a fallu créer 27 catégories de lecteurs pour l'ensemble du réseau-lecteurs qui ne bénéficient pas des mêmes conditions de prêts partout" (Emmanuel Dousset, 1995) [réf.87]. BRISE serait

28 Monique Lenoir " BRISE, ses professionnels et ses lecteurs" .In:Bull d'inf de l'ABF, no 168,1995,p25. [réf.89]

29 L.Limam . Les réseaux inter – B ..., p.74 . [réf.90] .

alors incompatible avec le SU et avec les nouvelles technologies de l'information (Latifa Limam, 1998) [réf.90].

2.2.3.2 - LES RESEAUX NATIONAUX

2.2.3.2.1 - Les réseaux déjà réalisés

2.2.3.2.1.A - Le CCN-PS

2.2.3.2.1.A. l -Présentation du CCN-PS

Le Catalogue Collectif National des Publications en Série (CCN-PS) a été lancé en 1983 par la direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique(DBMIST). Le CCN-PS est à la fois une base de données bibliographiques qui permet l'identification des publications en série (291 000 notices localisées), et une base de données factuelles qui fournit des informations sur les localisations, les états des collections consultables dans les 2917 organismes documentaires participant au CCN-PS et sur les caractéristiques de ces organismes.

Le réseau CCN-PS repose sur une organisation à trois niveaux : national (L'ABES), régional (34 centres régionaux CR) et local (les bibliothèques participantes). L'ABES prend en charge l'accomplissement des missions des CR et le contrôle bibliographique définitif des données. Les CR ont pour mission de coordonner et développer les activités du CCN-PS dans leur zone géographique ou thématique de compétence . Toute bibliothèque peut participer au CCN-PS en signant une convention avec le CR dont elle dépend.

Le CCN-PS est une base de données à trois fichiers: le fichier bibliographique, le fichier des états de collection, le fichier du répertoire des bibliothèques (RBCCN) . Il représente un outil de localisation des périodiques français et étrangers que possèdent les différentes bibliothèques membres . Pour cela , il est considéré comme un réseau de PEB. Il est accessible en ligne et sur abonnement via les réseaux TRANSPAC ou RENATER et INTERNET, en accès libre par Minitel et sur CD-ROM "MYRIADE" édité deux fois par an.

2.2.3.2.1.A.2 - Critères favorables de CCN-PS

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Les facteurs psychosociaux sont parfois des atouts aidant au succès et à la réussite d'un réseau . En effet , le sens de la "coopération" est prédominant dans le CCN-PS . Selon Lynn Baird et Dennis Baird (1988) [réf.94] *"It is the particular genius of the CCN that is viewed as "us " and not "them " by its participants."*(p113)

***** b - Les facteurs organisationnels**

La constitution , la structure et la couverture d'un réseau sont parfois des points forts ou faibles contribuant au succès ou à l'échec de ce même réseau. Selon la revue intitulée Documentaliste-Sciences de l'information (1984) [réf.96], de part sa nature, le CCN-PS est à la fois un fichier ou un "catalogue unique, ce qui lui assure sa cohérence bibliographique", et partagé entre les différents centres régionaux dans le but de favoriser le développement de réseaux régionaux de documentation.

Pierre Carbone (1992) [réf.95] considère que "la réussite de la décennie est la réalisation du catalogue collectif national des périodiques (CCN) . Mis en service en 1983 , il réunit maintenant 2800 bibliothèques participantes et comprend 630000 notices et 220000 localisations."

Ainsi , ce fichier unique réunissant plusieurs types et tailles de bibliothèques (voir tableau page suivante)[30] présente un avantage majeur qui est d'après Sabine Barral (citée dans le "CCN se met à table... ronde")[31] celui de "réunir en un seul ensemble toutes les possibilités de coopération : au niveau local, au niveau régional, au niveau national".

---

[30] Tableau extrait du Rapport de synthèse du groupe de travail CCN-PS. Groupe de travail CCN- PS . Paris, 1998, p.51.[réf.98]

[31] " Le CCN se met à table ...ronde" . In : BBF , t.30, no6, 1985,p.498. [réf.99]

RÉPARTITION DES BIBLIOTHÈQUES PAR TYPFS

au 04/05/1998

Type	Intitulé	Nombre
10	Bibliothèque nationale	19
21	Bibliothèque universitaire	306
22	Bibliothèque d'institut ou de département universitaire	737
23	Bibliothèque d'enseignement supérieur et de recherche ne faisant pas partie de l'Université	412
30	Autre bibliothèque importante non spécialisée	11
40	Bibliothèque scolaire	43
51	Biblîothèque spécialisée tous publics sur fonds publics	309
52	Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds publics	404
53	Bibliothèque spécialisée tous publics sur fonds privés	180
54	Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds privés	252
61	Bibliothèque municipale classée	56
62	Bibliothèque municipale non classée	149
63	Bibliothèque départementale de prêt	24
64	Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds publics	7
65	Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds privés	6

La notion de la "diversification" des établissements participant à CCN-PS a été abordée par Jacques Bourgain (cité dans "Le CCN se met à table... ronde")[32] qui considère que l'un des atouts organisationnels du CCN-PS est sa grande variété architecturale et par conséquent , sa richesse en collections fort intéressantes car correspondant à des secteurs de recherche très spécialisés. Ainsi, cette "unicité du catalogue garantit sa cohérence bibliographique et un partage optimal des opérations de catalogage en évitant les doubles saisies."[33]

[32] Ibid, p.496

[33] " Catalogue collectif national des publications en série CCN" .In :Documentaliste – Sciences de l'Information, vol.21, no1,1984, p.31. [réf.96]

Toujours dans le même contexte d'idée, Daniel Renoult (1994) [réf.103], affirme que le catalogue collectif est aujourd'hui considéré comme une réussite." En effet , selon Renoult , déjà cité, le succès du CCN-PS s'explique par l'étendue des coopérations qu'il suscite (2800 centres de documentation ou bibliothèques participantes).

Le CCN-PS bénéficie d'une organisation avantageuse . En fait, ce réseau national, entretenant des liens étroits avec un centre international et articulé sur des centres régionaux , selon certaines procédures de travail bien spécifiques, paraît selon Daniel Renoult (1994) [réf.103] un compromis équilibré entre un centralisme excessif, loin des usagers et souvent source de retard , et une déconcentration totale, qui rendrait difficile les contrôles de qualité".

Lynn Baird et Dennis Baird (1988) [réf.94] ont affirmé que la structure du CCN a contribué à son succès . *"The CCN's organization was structured so that there is no strong , order-giving center. Instead , carefully trained and financially sponsored by DBMIST, there is some 34 regional centers, making up a portion of what DBMIST calls the extreme decentralization of CCN. "* (p. 113)

Le CCN est même considéré par les bibliothécaires français du point de vue de sa structure et de son organisation comme un accomplissement dont ils s'en orgueillent *"The great cooperative achievement that is the CCN is one of which French librarians take justifiable pride ; periodical union catalog work can fairly be termed avant-garde"* (Lynn Baird; Dennis Baird, 1988, P. 1 10) [réf. 94] .

Une des caractéristiques organisationnelles remarquables qui a contribué au succès de CCN-PS réside dans le fait que ce réseau est couplé et lié au PEB . Pierre Carbone(1992) [réf 95] a discuté de cet aspect en affirmant que "le prêt entre bibliothèques s'est particulièrement développé en France au cours des années 80 , avec la participation de toutes les sections à la messagerie "PEB" et au " CCN" . En effet , il existe une relation évidente entre le prêt et le réseau CCN-PS.

Chantal Freschard et Jacques Gana (1990) [réf. 97] posent comme seule condition d'adhérer au réseau CCN-PS la nécessité de prêter ses collections soit par le PEB soit par la consultation sur place . Ils soulignent que le CCN "est devenu un outil fiable de localisation des publications en séries conservées dans les bibliothèques et centres de documentation français ." Cet outil de localisation est certes d'un usage fréquent car il est très interrogé dans le cadre du prêt-inter.

Le CCN-PS a prouvé son efficacité dans le domaine scientifique. "C'est dans le secteur de la médecine, le plus concerné par le prêt-inter , que les avantages immédiats d'une adhésion au CCN sont les plus évidents" remarque Catherine Lupovici (cité dans "le CCN se met à table ... ronde")[34] .

D'un autre côté, le personnel constitue aussi un autre facteur organisationnel contribuant au bon fonctionnement et à la cohérence bibliographique du CCN-PS . Ce dernier jouit d'un remarquable personnel recruté. L.Baird et D.Baird apprécient la valeur du personnel du CCN-PS *"It is regionalization of the CCN, coupled with the high skill level of the involved librarians, that have combined to make the CCN successful"*(p. 1 13).

*** * * c - Les facteurs économiques et financiers**

D'après la revue Documentaliste-Sciences de l'information (1984) [réf. 96], l'atout remarquable du CCN-PS est l'économie de coût et de budget car il permet de localiser le document d'une façon précise et par la suite d'éviter les redondances d'abonnement et les désabonnements simultanés.

La version cédérom du CCN-PS, "MYRIADE" a permis, selon Livia Rapatel (1994) [réf.101] un gain de place et de temps ; Livia Rapatel déjà citée, ajoute que "la convivialité et l'ergonomie de la recherche dans Myriade ont su convaincre les plus réticents." (p.157)

***** d - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Le CCN-PS présente certains critères technologiques et bibliothéconomiques qui ont contribué à son succès A ce propos, Jacques Bourgain (cité dans " le CCN ..")[35] souligne que" Quelle que soit l'information recherchée, la fiabilité de l'ensemble de informations est directement fonction du sérieux avec lequel les établissements participent et mettent (ou font mettre) à jour les données qui les concernent" .

Dès son origine le CCN-PS fut approuvé en ce qui concerne la qualité de ses services et des produits qu'il diffuse sous différents supports .

---

[34] " Le CCN se met à table ...ronde" , p.450. [réf.99]
[35] Ibid, p.498

Geneviève Lamoine (cité dans "Le CCN se met à table... ronde")[36] apprécie beaucoup la microfiche CCN pour sa facilité d'utilisation et sa lisibilité. Certains auteurs font même l'éloge de CCN-PS en le qualifiant de modèle . *"CCN-PS fares well and indeed can be fairly considered a model of its type of service. It has the added advantage of ease and economy of use."* (L.Baird ; D.Baird ,1988, p.117) [réf.94] .

2.2.3.2.1.A3 - Critères défavorables de CCN-PS

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Si certains auteurs trouvent que le sens de la coopération occupe une place prioritaire dans le réseau CCN-PS favorisant ainsi son succès , d'autres remarquent paradoxalement que le CCN – PS souffre en quelque sorte d'un manque du sens de coopération entre les partenaires. Ceci risque d'engendrer des problèmes psychosociaux nuisibles au bon fonctionnement du réseau en question.

Il s'avère que dans le CCN-PS d'après le rapport du Groupe de travail CCN-PS (1998)[réf.98] qu'il y ait une "disparité/manque d'homogénéité entre les CR : le fonctionnement du réseau n'est pas assez structuré ; il est trop soumis à la bonne volonté des responsables de bibliothèques et donc subit des fluctuations constantes et à des arrêts"

En outre, un manque de définition claire de la notion de "réseau" et d'une "volonté politique" se fait sentir parmi les adhérents . En plus, la vision d'ensemble sur l'activité du réseau est abstraite et l'avenir de ce réseau est "incertain" à cause du manque de communication et d'information entre l'ABES et les CR selon le même Groupe de travail CCN-PS déjà cité.

*** * * b - Les facteurs organisationnels**

Nous avons vu au préalable que pour certains auteurs, le CCN –PS était un réseau réussi . Cette vision optimiste n'est pas celle de tous les auteurs .

En effet, Sabine Barral (cité dans "Le CCN se met à table ... ronde")[37] signale un déficit en effectif qui a des conséquences néfastes sur les fichiers d'origine et empêche leur épurement . D'ailleurs , le personnel des bibliothèques adhérentes n'est pas toujours

[36] Ibid. p.502
[37] Ibid .

professionnel comme il s'avère dans les bordereaux de création, ce qui empute les tâches comme le précise le Groupe de travail CCN-PS (1 998) [réf.98] dans son enquête.

***** c - Les facteurs économiques et financiers**

Si l'adhésion au CCN-PS permet une économie de coût et de budget selon l'avis des partisans du réseau , elle n'est point bénéfique pour ses détracteurs . En fait, certains problèmes d'ordre financier sont apparus avec le fonctionnement du réseau CCN-PS . Le même rapport pré-cité met en évidence l'aspect anormal du coût de connexion pour la localisation ainsi que la disparition du catalogue annuel gratuit qui éloigne les "petits" centres .

***** d - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Si le CCN-PS bénéfie d'un côté de défenseurs, de l'autre, il est accusé de faiblesse. En ce qui concerne les facteurs technologiques et bibliothéconomiques, nous pouvons évoquer en premier le problème de la qualité des services et des produits du CCN-PS . C.Freschard et Y.Gana (1990) [réf.97] ont remarqué que le CCN-PS possédait " des données parfois encore imparfaites". "Le CCN reste encore entaché de doublons, de localisations erronées et de notices provisoires plus ou moins douteuses" affirme Sabine Barral (cité dans "le CCN ...")[38] . Les réponses des différents CR à un questionnaire montrent l'existence d'un double catalogage des périodiques dans les bibliothèques informatisées .

Ajoutons à ces facteurs bibliothéconomiques et technologiques une "lourdeur des procédures de production des notices ainsi qu'une mise à jour des états de collection trop tardive .La base CCN-PS ne constitue ni une aide pour le choix des nouveaux titres ni une aide aux désabonnements"[39] . Ce même rapport souligne dans sa synthèse la lourdeur excessive de la gestion du répertoire RBCCN ainsi que le temps long que peut prendre la confection des produits spécifiques tel que les catalogues monobibliothèques. Cette mise à jour peu régulière remet en cause la fiabilité du réseau. Il faut évoquer aussi "la mauvaise qualité des produits payants issus du CCN-PS : répertoire des

[38] Ibid .
[39] Groupe de travail CCN-PS . Rapport de synthèse du groupe de travail CCN-PS. Paris , 1998, p.78.[réf.98]

bibliothèques, libellés des bibliothèques, index peu lisibles, zone d'adresses électroniques disparue; Myriade."[40]

Dans la même enquête faite par le Groupe de travail CCN-PS déjà mentionné, les responsables des CR parlent du manque de temps dans leur travail .
En plus, ils sont chargés de plusieurs fonctions bibliothéconomiques qui, selon eux , nuisent à l'accomplissement de l'ensemble de leurs tâches .

2.2.3.2.I.B - BN-OPALE

2.2.3.2.I.B.1 - Présentation de BN-OPALE

BN-OPALE, est la base de données bibliographiques de la BNF. Guillaume Nizier (1994) [réf.113] voit que BN - OPALE est le dernier né des grands réseaux de catalogage partagé accessibles aux bibliothèques universitaires françaises . Créée en 1985 , elle recense :

-les livres et les publications officielles françaises entrés par la voie du dépôt légal, l'acquisition (achat, don, échange) et par l'alimentation des bibliothèques universitaires participantes ,

- les périodiques français et étrangers parus à partir de 1960,

-les livres anciens .

Elle comporte 3 fichiers : un fichier bibliographique c'est à dire selon les pavés ISBD (M) (S) , un fichier de données locales (localisation) , un fichier d'autorité (auteurs et titres , matière selon Rameau). Dans la base BN-OPALE , le catalogage se fait selon le format Intermarc . Actuellement , la base BN-OPALE recense plus de 2000000 de notices bibliographiques et 1100000 notices d'autorité. Elle est alimentée par plus de 110000 notices bibliographiques et 70000 notices d'autorité par an .

BN-OPALE est un réseau de localisation , de fourniture de documents et de catalogage partagé entre les bibliothèques universitaires et spécialisées qui en sont membres telles que la BU de Dijon, celle de Paris 1 , celle de Saint-Etienne , la BU de Lyon 2, Lyon3, ... Ainsi, les bibliothèques membres alimentent la base BN- OPALE, utilisée alors comme source de catalogage .

[40] Ibid,p.77

Le catalogage en ligne a commencé en 1985 pour le fichier d'autorité et à la fin de 1987 pour le fichier bibliographique . La fourniture des notices s'effectue sur une bande magnétique, disquette ou par télétransmission , le coût de chaque notice variant d'un support à l'autre. BN-OPALE est accessible via Transpac , Internet et Minitel.

Comme tout réseau entre bibliothèques, BN-OPALE présente des aspects aussi bien positifs que négatifs . Nous envisageons dans notre étude de les mettre en évidence .

2.2.3.2.1.B.2 - Critères favorables de BN-OPALE

***** a - Les facteurs psychosociaux**

Le Groupe de travail BN-OPALE (1998)[réf.108] dans son Rapport de synthèse sur la culture du Réseau BN-OPALE indique que parmi les facteurs psychosociaux positifs, l'aspect national est une motivation importante qui pousse les bibliothèques à adhérer au réseau BN-OPALE . Ce Rapport estime que "les motivations des bibliothèques sont multiples , les choix se sont portés sur : une agence bibliographique nationale, des notices en français , l'indexation Rameau , un taux de recouvrement important pour les ouvrages français."

E. Freyre (1991)[réf.105] partage le même avis en affirmant le caractère exhaustif et national de BN-OPALE car recevant le dépôt légal . Cet atout de BN-OPALE est garanti car bénéficiant de la présence des représentants nationaux de l'Etat .
Françoise Bourdon (1994) [réf.104] appuie cette idée en saluant la performance de BN-OPALE très vite considérée comme un réservoir national de notices bibliographiques .

La couverture de BN-OPALE ne se limite pas au plan national mais le dépasse en s'élargissant sur le plan international. A ce propos, E. Freyre (1990) [réf.105] déclare que "pour son extension , BN-OPALE est considérée comme un réservoir de notices sur le plan national et international ."

Des études concernant la dimension de BN-OPALE ont été réalisées par Annick Niel (1994) [réf.112] qui partage le même avis que E.Freyre (1990) [réf.105]. L'auteur se base sur des pourcentages qui révèlent " un taux de recouvrement extrêmement satisfaisant".

***** b - Les facteurs organisationnels**

En ce qui concerne les facteurs organisationnels, les défenseurs de BN-OPALE assurent que la spécialisation du personnel occupe un rang primordial dans le réseau pour ce qui est des questions bibliothéconomiques .

En effet, "les catalogueurs obtiennent l'habilitation après une formation suivie: application des normes et des formats Intermarc, formation aux autorités auteurs et collectivités , aux collections ainsi qu'à Rameau par disciplines ."[41] Françoise Bourdon, déjà citée, appuie cette idée en précisant que les catalogueurs et les gestionnaires de BN-OPALE ont acquis ces dernières années une compétence remarquable.

***** c - Les facteurs économiques et financiers**

Pour ce qui est des atouts économiques et financiers de BN-OPALE l'objectif de ce réseau dès sa création est de réduire les coûts des services dans les bibliothèques . Mais est-ce que BN-OPALE a atteint son objectif ? Est-ce que les bibliothèques font une réelle économie en rejoignant BN- OPALE ?

Annick Niel(1994)[réf.112] souligne que "si BN-OPALE détient incontestablement le record du coût de notice le moins élevé , c'est qu'elle possède une nette supériorité sur les autres sources d'où un gain de temps important pour le personnel scientifique et , en conséquence une économie de coût non négligeable."

***** d - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Le Groupe de travail BN-OPALE déjà cité évoque les avantages technologiques et bibliothéconomiques de BN-OPALE . Il confirme que la qualité des services est due à la "cohérence de la base" elle-même maintenue par la présence d' "outils et référentiels" de travail , récents et internationaux . BN-OPALE jouit de ressources techniques remarquables qui garantissent la qualité de ses services . A ce propos , Michèle Guy (1997) [réf.109] montre la pertinence des moyens techniques de BN-OPALE. Elle souligne que le "logiciel de pilotage" permet un accès rapide aux notices grâce à la multiplicité des clés de recherche . Les critères de recherche et les index sont nombreux, les modalités de recherche sont variées (recherche multicritère) . Le logiciel est souple

[41] Groupe de travail BN-OPALE . Rapport de synthèse sur la culture du Réseau BN-OPALE . Paris, 1998, p.13. [réf.108]

et ses capacités sont diversifiées : quand nous consultons une notice, il nous permet d'accéder à toutes les notices qui lui sont liées .

D'un autre côté , BN-OPALE jouit de nombreux "points forts" en matière de la qualité du catalogage. Michèle Lenart et Michel Labastide (1989) [réf.110] abordent ce problème en expliquant que BN-OPALE constitue une référence dans ce domaine. Le réseau en question accomplit tout à fait son rôle sur le plan international .

Michèle Guy (1997) [réf.109] met en évidence que BN-OPALE ne travaille pas indépendamment ni à sa guise ; bien au contraire l'élaboration des vedettes se fait selon les normes AFNOR en vigueur de plus, les recommandations de l' IFLA sur la forme et la structure des points d'accès sont respectées . Les services de BN-OPALE sont conformes aux règles internationales . L'auteur déjà cité soulève le problème de la pertinence des notices d'autorité de BN-OPALE en insistant sur le fait que le CD-ROM de ces notices fournit aux professionnels des bibliothèques des données d'autorités conformes aux normes nationales et aux recommandations internationales .

Le succès de la qualité des services de BN-OPALE est dû à la souplesse du système du réseau . Les fichiers d'autorités aident à identifier une œuvre, un auteur, à acquérir un document , à orienter une recherche. En effet, "le fichier d'autorité est à tout instant disponible en ligne et évite ainsi le maniement de répertoires dispersés . A cet égard , la navigation entre les notices bibliographiques et les notices d'autorité ainsi qu'entre les notices d'autorité elles-mêmes est particulièrement utile."[42]

Parmi les défenseurs des avantages des listes d'autorité, de BN- OPALE , C. Maury (1990) [réf.111] pense que l'utilisation des mots-clés et des notices d'autorités complétées par la recherche booléenne résoud beaucoup de difficultés inhérentes à la recherche et rend le système plus efficace et plus convivial.

E. Freyre (1990) [réf.105], satisfaite de BN-OPALE , estime que "la qualité des notices bibliographiques et d'autorité est reconnue par toute la profession et que leur coût est très bas" et que BN-OPALE veille à garantir et à affiner la pertinence et l'amélioration des produits au fur et à mesure de la saisie .

[42] Thierry Giappiconi . " Récupération sur requêtes des notices bibliographiques et d'autorité de BN – OPALE" .In : Bull d'inf de l'ABF, no163, 1994,p.115 . [réf.107]

Avec BN-OPALE , les professionnels des bibliothèques et des organismes de documentation bénéficient de nombreux avantages . En fait, d'après Michèle Guy (1997) [réf.109], le CD-Rom des notices d'autorité de BN-OPALE représente un outil de référence pour le choix des points d'accès auteurs , titres uniformes et matière, tout en permettant une économie de temps et de ressources .

En effet, nous ne pouvons nier que l'utilisation des notices d'autorité fournies par la Bibliothèque nationale de France présente un double atout , car d'une part elle permet aux professionnels de gagner du temps et d'autre part, elle assure une cohérence des points d'accès à l'échelon national.

2.2.3.2.1.B.3 – Critères défavorables de BN-OPALE

*** a - Les facteurs organisationnels

S'il existe un courant d'idées qui pense que BN-OPALE jouit d'un personnel hautement qualifié, nous nous trouvons face à un autre courant qui critique la richesse du réseau en formateurs et qui la remet ainsi en cause.

BN-OPALE souffre d'un déficit en formation des nouveaux utilisateurs dû au fait que "les ressources en formateurs sont dérisoires."[43]

En fait, BN-OPALE impose des conditions en formateurs d'habilitation dures à obtenir : les catalogueurs locaux subissent une formation à l'issue de laquelle ils acquièrent ou pas le "droit de cataloguer". Cette "pauvreté" en initiation des utilisateurs, en formateurs et en personnel est discutée par le Groupe de travail BN-OPALE (1998) [réf.108] qui déclare qu'aucun emploi budgétaire n'a été mis à la disposition de l'Association des utilisateurs de BN-OPALE .

Ce même Groupe ajoute que "les réunions d'utilisateurs ne peuvent être considérées comme de véritables réunions techniques et que l'Association n'a pas organisé suffisamment de réunions vraiment techniques entre la BNF(Bibliothèque Nationale de France) et les correspondants".

---

43 Françoise Bourdon. "BN-OPALE: réservoir national de données bibliographiques et d'autorité". In : Bull d'inf de l'ABF, no163, 1994, p.21. [réf.104]

***** b - Les facteurs bibliothéconomiques et technologiques**

Une certaine polémique s'est engagée entre les défenseurs de BN-OPALE et ses détracteurs . Si les premiers considèrent que BN-OPALE est exhaustive en ce qui concerne l'aspect national, d'autres mettent en évidence sa faiblesse en livres étrangers.

Ainsi , du point de vue technologique et bibliothéconomique , le Groupe de travail BN-OPALE (1998)[réf.108] remarque que "si la base continue à fournir l'ensemble des notices des ouvrages français (dépôt légal), elle est depuis quelques années moins riche en notices de livres étrangers , ce qui en amoindrit considérablement l'intérêt." A cette carence en livres étrangers , s'ajoute aussi une certaine faiblesse en livres pour enfants (Michèle Lenart ; Michel Labastide 1989)[réf.110] .Annick Niel (1994)[réf.112] poursuit la même réflexion en établissant une comparaison entre les trois sources officiellement agréées par l'administration centrale , qui révèle la prédominance de OCLC , suivi de SIBIL puis de BN-OPALE dans l'acquisition du grand nombre de titres étrangers.

Sur ce même plan , certains refutent la validité du système de BN-OPALE l'accusant de lenteur . A ce propos , Guillaume Nizier (1994) [réf.113] pense que les communications à travers BN-OPALE pêchaient par une excessive lenteur et que le temps de réponse du système est insatisfaisant auprès des utilisateurs .

La qualité des services de BN-OPALE est mise en question par certaines critiques et certaines contestations . En effet , "les chargements automatiques dans BN- OPALE se font sans contrôle des erreurs de format dans les notices chargées et génèrent parfois des erreurs de liens entre les notices chargées et les notices préexistantes »[44] .

Françoise Bourdon (1 994) [réf.104] accuse même BN-OPALE de redondance entre ses notices d'autorités auteurs et ses notices d'autorités matière (auteur personne physique ou collectivité auteurs) ; pour cette raison , il s'avère indispensable d'effectuer des regroupements pour aboutir à une seule et unique notice d'autorité.

[44] Ibid, p.18

2.2.3.2.2 - Les réseaux en cours de réalisation : le système Universitaire -SU

Le système universitaire de documentation - SU est le nom du nouveau dispositif informatique global destiné à succéder aux applications existantes (CCN-PS, PEB , Rameau , Pancatalogue, Téléthèses) en les fusionnant dans un système unique. C'est un catalogue unique qui devra être opérationnel en l'an 2001 . Il vise à mettre en réseau les fonds documentaires , formés des références de tous les types de documents de l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il représentera le terrain de notre enquête.

CONCLUSON

Nous avons vu que dans les années quatre - vingt, la coopération entre bibliothèques est apparue comme une nécessité pour faire face aux contraintes que rencontre le monde des bibliothèques . Cette coopération revêtait plusieurs formes . Avec l'informatisation et le développement des nouvelles technologies, elle prit notamment la forme de réseaux de différents types .

Le fonctionnement en réseau inter – bibliothèques dépend de plusieurs facteurs et conditions. Il doit respecter un certain nombre de critères pour assurer sa vialibité et sa réussite du point de vue social , psychologique, etc .

L'adhésion à un réseau présente un large éventail de bénéfices tels que :

- Un fonds documentaire varié, et exhaustif autant que possible grâce à la mise en commun des ressources et aux catalogues collectifs .
- La réduction et la simplification des tâches documentaires grâce au catalogage partagé .
- Les notices bibliographiques sont de meilleure qualité , plus exactes et plus pertinentes .
- L'ouverture aux autres organismes et réseaux qui accentue la collaboration au niveau des tâches documentaires (PEB, etc.)
- La complémentarité professionnelle des partenaires (car différents spécialistes existent dans un réseau), l'échange des compétences et l'existence d'un esprit de coopération .
- Une économie dans les acquisitions des documents et du matériel est réalisée grâce à la coopération des membres du réseau .

Paradoxalement , les réseaux procurent aussi des contraintes de différents ordres:

- L'application de normes uniformes et communes n'est pas une chose simple pour tous les membres. Ceci constitue une contrainte pour certaines institutions de nature différente du réseau .
- Les contraintes financières : d'après Alain Jacquesson (1995) [réf.15], si la coopération entre les bibliothèques d'un réseau apporte une valeur ajoutée, en revanche elle n'est pas gratuite et les coûts des projets sont élevés .

- La politique administrative du réseau et les problèmes organisationnels .
- Les problèmes législatifs (droit d'auteur et de propriété intellectuelle)
- Les problèmes de diffusion et de circulation de l'information .

Dans notre travail, nous nous intéressons à un réseau français en cours de réalisation qui fonctionne autour d'un catalogue unique regroupant les BU françaises . Il s'agit du SU .

Pourquoi le SU dans le paysage documentaire ? Pourrait- il offrir des services efficaces aux partenaires qui feront de lui un réseau "réussi" ?

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDE DE TERRAIN ET ANALYSES DES ENTRETIENS D'UN PROJET D'AVENIR LE SU

3.1- Le système Universitaire de Documentation : présentation

3.1.1 - Qu'est - ce que le SU ?

Le SU ou SUD , Système Universitaire de Documentation est un projet national qui vise à mettre en réseau les fonds documentaires de l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il est destiné à succéder aux applications existantes (CCN – PS , PEB, Téléthèses, RAMEAU, Pancatalogue) en les fusionnant dans un seul système .

Il s'agit donc d'un catalogue unique contenant les références de tous les types de documents détenus par les bibliothèques françaises de l'enseignement supérieur : ouvrages , périodiques, thèses, cartes , documents audiovisuels ...

Le SU est en même temps un outil de catalogage partagé et de services (PEB) " Le SUD en l'an 2000 concernera 110 bibliothèques réparties sur 330 sites géographiques et offrant 1800 postes professionnels . Il donnera accès à 12.5 millions de notices et 7 millions de localisations et traitera 800000 demandes de fourniture de documents"[45] par an .

Ainsi, ces 110 BU se fédèreront autour d'un catalogue unique, offrant, tant à leur public qu'à leurs équipes des outils de recherche et de travail ergonomique et parfaitement intégré .

3.1.2- Les principaux participants du SU

" La volonté forte du Ministère de doter les bibliothèques d'un système opérationnel à l'horizon 2000 pour leurs activités de description de documents de PEB, et plus généralement d'offrir aux usagers universitaires et au grand public un accès unique et ergonomique à un ensemble d'information sur les collections de BU s'est concrétisée par un schéma directeur"[46] .

En effet, le Système Universitaire en France est venu couronner les efforts d'un nombre de participants qui travaillent en concert .

---

[45] Martine Poulain. " Le Système Universitaire de documentation" . In : BBF, t.43 , no1, 1998, p.101 .[réf.142]

[46] Maggy Pézeril; Annie Brigant . " L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur vers la mise en place du Système Universitaire" . In : Liaison Bibliothèques, no 10 , avril 1997 , p.4.[réf .140]

Les acteurs principaux du SU sont :

1 – Le Ministère de l'Enseignement supérieur / la SDBD (Sous – Direction des Bibliothèques) qui a lancé le projet et le soutient .

2 – L'ABES : il s'agit d'un établissement public à caractère administratif créé par décret interministériel du 24 Octobre 1994 .

L'ABES est placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie (Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur)

L'ABES regroupe environ 50 personnes et son siège est à Montpellier. L'ABES a 2 missions principales :

a - gérer et maintenir les services nationaux actuels des BU françaises (Pancatalogue, CCN –PS, PEB, RAMEAU) tout en facilitant le travail en réseau , l'accès à l'information bibliographique et aux documents des BU en particulier via le PEB .

b – assurer depuis Janvier 1996 la maîtrise d'ouvrage du projet SU. L'ABES est le responsable du projet . Elle spécifie les besoins, choisit le maître d'oeuvre, suit la réalisation, conduit le changement, valide le produit ...

L'équipe SU au sein de l'ABES est structurée en 9 chantiers : pilotage, suivi, qualité, technique, données, services, déploiement, migration, communication .

A noter que le chantier "migration" a 2 objectifs : la poursuite des activités des services actuels et l'intégration des anciennes applications dans le SU . Quant au chantier "déploiement", c'est le service chargé d'accompagner le changement de système dans les bibliothèques et plus concrètement qui s'occupe de la formation des personnels de l'ABES et des professionnels du SU.

En plus , pour bien marquer le caractère provisoire du dispositif mis en place pour la durée du projet, le terme "chantier" a été retenu pour désigner les services qui constituent l'équipe mise en place .

3 – PICA (Project Integrated Catalog Automation) et son sous – traitant Bull qui assurent la maîtrise d'oeuvre du SU et réalisent techniquement le système . PICA est une organisation néerlandaise à but non lucratif qui s'est attachée dès l'origine à explorer les possibilités d'une mise en réseau informatique pour les BU néerlandaises et la Bibliothèque Royale .

A noter que le système PICA aujourd'hui gère les données d'un grand nombre de bibliothèques en Allemagne et aux Pays - Bas .

La maîtrise d'oeuvre s'engage sur le résultat, organise la réalisation, contrôle les sous- traitants , conçoit techniquement, réalise le produit et le vérifie . Elle fournit aussi le logiciel standard , exécute les développements complémentaires , reprend les données existantes avec le concours de son sous – traitant Bull .

4 – Le CNUSC : c'est le Centre National Universitaire Sud de Calcul .
Il s'agit du futur centre serveur du système . L'équipe de l'ABES composée d'informaticiens et de bibliothécaires travaille en étroite collaboration avec PICA et Bull dans le cadre de structure de projets mixtes, et avec le CNUSC.
" Par décret no. 99 – 318 du 20 Avril 1999 a été créé le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) succédant au CNUSC, centre serveur des applications informatiques de l'ABES et à ce titre futur centre serveur du SU"[47]

5 – Les BU : ce sont les acteurs principaux du SU . Il s'agit d'acteurs particuliers parce que ce sont aussi les clients du système . Leur implication se fait via les groupes de travail , les réseaux de catalogage partagé des monographies (BN - OPALE ; OCLC ; SIBIL) , via le réseau des publications en série (CCN – PS) et celui des thèses (Téléthèses) ainsi que via les sites pilotes puisqu'ils sont représentatifs des réseaux .

Parmi les BU , il y a 7 universités qui jouent le rôle de sites pilotes pour l'expérimentation prévue début l'an 2000 . Il s'agit de :

a – pour le réseau AUROC : SCD de l'Université de Lille 3 et le SCD de l'université de Nice Sophia – Antipolis .

b – pour le réseau BN – OPALE : SCD de l'Université de Lyon 2 et SCD de L'université de Rennes 2

c – pour le réseau SIBIL : SICD 2 des Universités de Grenoble 2 et 3 et SCD de l'Université de Perpignan .

d - pour les bibliothèques " hors – source" : SCD de l'Université du Maine .

---

[47] ABES. BIM. Montpellier, no11 (mai 1999) , p.3. [réf.115]

3.1.3- Historique et contexte du SU

Le recours aux activités coopératives et l'utilisation d'outils collectifs sont depuis les années 1980 , pour les BU une nécessité reposant sur une culture du travail en réseau déjà ancienne. En effet, " La coopération est présentée, assez habituellement, comme un attribut naturel des bibliothèques universitaires françaises. Des actions coopératives ont suivi de près leur création (1873 – 1886) : prêt entre bibliothèques, catalogue de Montpellier (1895) ..."[48]

Afin d'aider les bibliothèques à répondre le mieux possible aux demandes du public universitaire,le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur a consacré dans les années 1980 des efforts importants pour mettre à la disposition des bibliothèques des outils de coopération qui leur permettent de mettre en commun leurs ressources.

Ainsi , les années 1970 et 1980 ont connu une expansion du " prêt – inter" , l'entrée des bibliothèques dans des réseaux de catalogage partagé (SIBIL, OCLC, BN- OPALE) alimentant le Pancatalogue, la mise en place du catalogue collectif des thèses ou Téléthèses, de RAMEAU, de PebNet, de CCN rénové en CCN - PS . Ces applications informatiques ont été extrêmement utiles à la collectivité universitaire formant un paysage documentaire fort complexe,hétérogène et composite qui existe aujourd'hui (voir schéma ci - contre) .

Contexte : outils collectifs informatisés

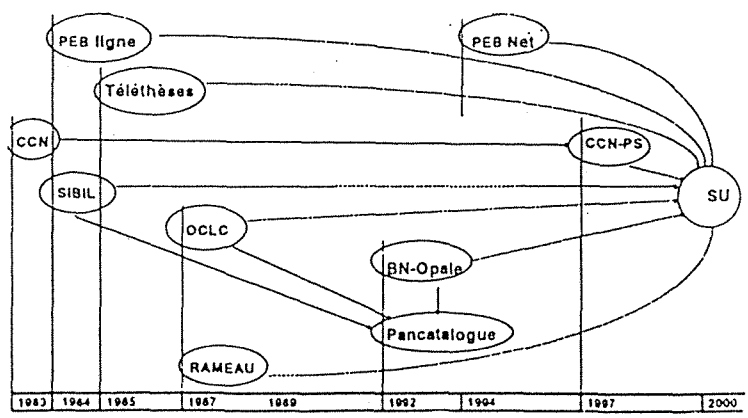

Ce schéma est extrait de la présentation du SU à l'ENSSIB (le 30 – 6 – 1999) [réf .119]

[48] Denis Pallier . " Editorial" . In : Arabesques, no3 (juillet –août –septembre 1996) , p1. [réf.136] .

Cependant, il s'est avéré nécessaire au bout de quelques années de remanier l'ensemble du dispositif .A ce propos, Claude Jolly (cité dans " Le Système Universitaire de Documentation : la journée ABES du 12 Février 1997")[49] note les insuffisances du dispositif actuel :

- La multiplicité et l'hétérogénéité des bases de données et des interfaces d'où la complexité de la recherche d'information .
- La redondance des informations qui est la résultante de la multiplicité des outils .
- Le coût de production des différents réseaux existants
- La discontinuité entre la recherche et l'accès final au document .
- L'obsolescence et la non – évolutivité des systèmes informatiques existants (logiciels ...)

A noter que la plupart de ces outils (PEB en ligne, Téléthèses, Pancatalogue ...) ne passent pas l'an 2000 .

De plus , Denis Pallier (1996) [réf.136] affirme qu'il existe en France un objectif de rationalisation des achats de notices de catalogue, de consolidation et de renouvellement des outils collectifs qui donnent accès à la moitié des collections nationales .

Ainsi , dans cet environnement " hétérogène" où le fractionnement de la recherche entraîne pour l'usager une perte de temps et d'efficacité , est née l'idée d'avoir un catalogue collectif pour tous les types de documents avec une interface d'interrogation unique .

Dans ce contexte , la réflexion du projet SU fut lancée. Par là , une étude a été entreprise par la Direction de l'Information Scientifique, des Technologies Nouvelles et des bibliothèques (Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur) dès 1992 afin de remédier à ces dysfonctionnements .

Une première phase (1992 – 1995) a alors consisté à conduire le " schéma directeur informatique du réseau des BU" . Elle a aboutit à une décision de mise en oeuvre sur la base d'une solution existante . En 1996 l'ABES prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet de mise en place d'un réseau national pour les

[49] Georges Perec . " Le Système Universitaire de documentation : la journée ABES du 12 février 1997" . In : La Lettre de la Bibliothèque , no7 , 1997 , p.24.[réf.137]

bibliothèques de l'enseignement supérieur . Un cahier des charges fut établi . Par la suite un appel d'offre fut lancé en 1996 – 1997 et PICA l'emporta en 1997 . Le dialogue aboutit à une notification de marché ABES / PICA .

A partir de 1997, la mise en oeuvre du SU a débuté . Il est prévu selon le calendrier qu'elle s'achève début 2000, date à laquelle est supposée commencer l'expérimentation dans les 7 sites pilotes .

3.1.4 - La mise en oeuvre du projet : calendrier et organisation

Le marché SU se déroule selon un calendrier de référence (voir schéma ci – joint)

Le calendrier de référence

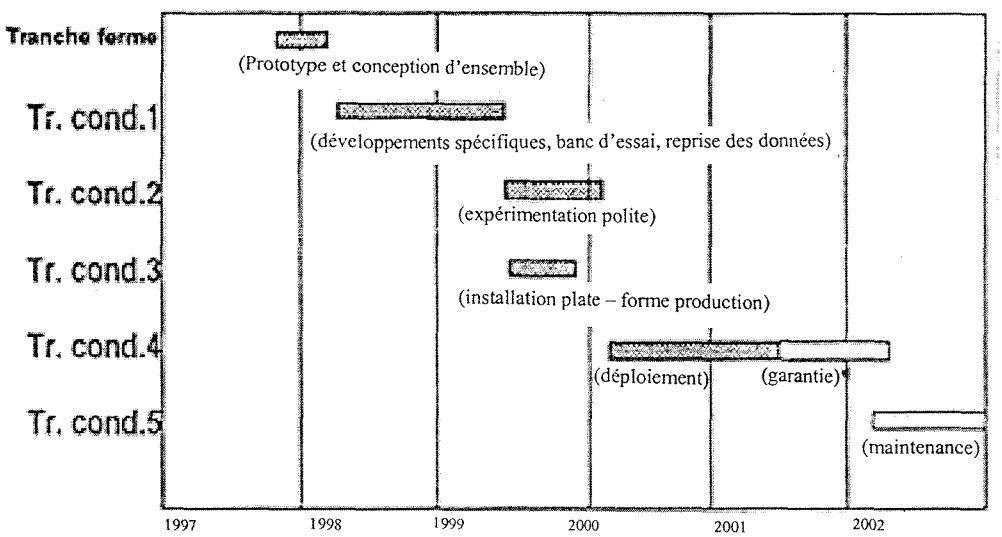

Ce calendrier (prévisionnel au 30-6-99) est extrait de la présentation du SU à l'ENSSIB (le 30 – 06 – 1999) . [réf . 119]

Il comprend une tranche ferme qui correspond à la conception d'ensemble et la réalisation du prototype ainsi que 5 tranches conditionnelles (développements complémentaires et reprise des données , expérimentation pilote, installation plate - forme de production , déploiement et garantie, maintenance). Chaque fin de tranche se caractérise par une " recette" afin de valider ou pas le fonctionnement.

Dans le cadre de notre étude nous avons jugé important de présenter 2 aspects : l'aspect " reprise des données" d'une part, qui sera suivi de " l'expérimentation pilote", et le " déploiement" comme second aspect. Le troisième aspect se rapporte à la " migration" .

3.1.4.1- La reprise des données existantes

La constitution du catalogue collectif à partir de données issues de diverses sources figure parmi les grands chantiers de la tranche 1 .

La " reprise" est une des conditions de réussite du projet SU parce qu'il en résultera un catalogue sous autorités , unique et homogène , d'environ 3,5 millions de notices qui permettra également de localiser les documents .

(Notons que le chiffre 3.5 semble plus exact pour l'ABES que celui donné par Martine Poulain [réf.142] déjà citée) .

Cette opération consiste à rassembler et à mettre en cohérence dans la base du SU toutes les notices bibliographiques des BU . Elle a commencé en Mai 1998 par le choix de 1000 notices test par base et en Juin 1999, il y eut une recette sur une base de 300000 exemplaires .

En effet , la " reprise des données" concerne :

a – plusieurs bases : Les notices bibliographiques proviennent de 5 sources différentes qui sont : BN – OPALE, CCN – PS , OCLC , SIBIL , Téléthèses .

L'ABES doit fournir à PICA , les données constitutives du SU : données existant dans plusieurs bases de données , "reprises" pour élaborer un seul catalogue.

b - Plusieurs types de documents : en effet, les notices " reprises" des bases – sources concernent différents types de documents : non livres, monographies , thèses , publications en série ...

c - Plusieurs types de notices : notices d'autorité (BN – OPALE , F – MESH ou French Medical Subject Headings) , notices de centres de ressources (RBCCN), notices bibliographiques (BNO, SIBIL, OCLC, Téléthèses , CCN) .

La " reprises des données" est une expression unique pour des opérations multiples Elle comporte 3 étapes : la conversion des notices vers un format commun (actuellement on distingue 5 formats différents puisque les notices proviennent de

5 sources) , le dédoublonnage des notices (car certains documents peuvent être décrits dans plusieurs sources), le rattachement des notices bibliographiques aux notices d'autorité de la BNF préalablement chargées dans la base (c.à.d. liens entre notices)

Six fournisseurs de données sont concernés par la reprise : BNF (données bibliographiques et autorités) , OCLC , SIBIL, INSERM(Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), ISSN, ABES pour Téléthèses et CCN-PS . Des conventions ont été signées avec SIBIL, l'INSERM et la BNF pour l'utilisation des notices ; avec OCLC un marché a été passé . " A souligner une difficulté constante au cours de cette année 1998 particulièrement chargée, celle du décalage et de l'imprécision du calendrier de la reprise , dont les replanifications fréquentes ont eu des répercussions sur le calendrier général du projet . A titre indicatif signalons que la validation des conversions a subi un semestre de retard"[50] .

3.1.4.2 – L'expérimentation pilote et le déploiement

Par ailleurs, il nous a semblé nécessaire de définir " l'expérimentation pilote" qui est la première étape dans la trajectoire de déploiement du SU .

Ses objectifs sont de tester toutes les fonctionnalités du système, les échanges avec les systèmes locaux, vérifier le fonctionnement global du système avant la mise en oeuvre du SU dans l'ensemble des bibliothèques .

La phase d'expérimentation pilote correspond à la tranche 2 du projet et il est prévu qu'elle commence au début de l'an 2000 . C'est une sorte de déploiement anticipé dans 7 sites pilotes en fonctionnement réel et pas seulement un test afin de vérifier l'aptitude du SU avec des utilisateurs . Ces 7 sites pilotes furent choisis parmi 27 candidats après un appel à candidature tout en respectant certains critères qui étaient obligatoires (état d'informatisation locale, accès au réseau Renater , ...) . D'autres critères étaient complémentaires : source de catalogage , activité de catalogage , activité de PEB, SIGB,..

[50] ABES . Rapport d'activité 1998 . Montpellier , 1999, p.17. [réf.121]

Après l'expérimentation , le déploiement du SU est prévu sur 15 mois dans environ 110 établissements soit 330 sections sur 1800 postes de travail. Le système pourrait être déployé (déploiement logiciel et formations) par groupes de bibliothèques (7 à 8 établissements par mois), " source par source" : réseau BN – OPALE, SIBIL – FRANCE, AUROC, bibliothèques hors- source .

3.1.4.3 - La migration des applications

Enfin, le dernier aspect à préciser est l'aspect " migration" dont le but est de gérér et maintenir les applications et réseaux actuels jusqu'au déploiement afin d'assurer la continuité des services et la cohérence entre les applications existantes et les objectifs du SU .

La migration se déroulera tout au long de l'expérimentation et du déploiement et " l'arrêt des applications actuelles se fera " en biseau" pour assurer la continuité du service et la synchronisation des données" .[51]

Ceci siginifie que pendant la phase de déploiement devront cohabiter les "anciennes" applications et le nouveau système . Il faudra donc gérer en parallèle les mises à jour des bases actuelles et celles du catalogue du SU.

3.1.5 - Les fonctionnalités du SU :

3.1.5.1- Les principaux services professionnels

- Catalogue collectif et catalogage partagé
- Accès à des bases de données externes
- Echanges avec les systèmes locaux .
- Répertoire des Bibliothèques Centres de Ressources (RCR)
- Aide à la décision : système de pilotage (statistiques)
- Produits dérivés
- Messagerie

3.1.5.2 - Les principaux services offerts au public

- Une interface graphique (navigateur Web)
- Un outil unique d'identification et de localisation des documents

[51] Georges Perec. "LeSystème Universitaire de documentation..." , p.26.[réf.137]

- Un répertoire des bibliothèques centres de ressources .
- Un service commande directe des documents (utilisateurs habilités) .
- Un service accès aux documents électroniques (WebDoc) .

3.1. 6 - Les principales caractéristiques techniques du SU :

3.1.6.1- Du côté du site central :

L'organisation du site central s'articule autour de 2 serveurs centraux et de 3 serveurs spécialisés :

3.1.6.1.1 - Les serveurs centraux :

a - Le serveur central de données et de l'ILL : c'est un Tandem Himalaya K2006 équipé de 6 processeurs de 125 Mhz et de 128 Mo chacun, avec 70 GO d'espace de stockage .

b – Un serveur frontal de communication : il assure la gestion des accès des utilisateurs non professionnels qui consultent le catalogue via un navigateur Web . C'est également lui qui est la passerelle Z39.50.[52]

C'est un Sun Ultra Enterprise 2 monoprocesseur Ultra spare 200 Mhz de 512 Mo de mémoire RAM .

3.1.6.1.2. Les serveurs spécialisés :

a – Le serveur du système de pilotage (outil d'aide à la décision , alimenté par les statistiques du SU) : il s'agit d'un Bull Escala M104 monoprocesseur power PC 112 Mhz doté de 256 Mo de mémoire RAM .

b - Le serveur d'administration du SU : c'est un Bull Estrella biprocesseur power PC 604 à 112 Mhz de 256 Mo de RAM .

c - Le serveur pare - feu (firewall) Bull Net wall 3 : il protège les 4 serveurs cités . A noter que tous ces serveurs seront installés au CNUSC .

[52] La norme Z 39.50 est conçue pour permettre à un " client" d'interroger de manière transparente et via un "serveur" , une ou plusieurs bases de données distantes, indépendamment des différences entre les système et l'hétérogénéité des bases . La version 3 est la dernière date.

3.1.6.2. Du côté des utilisateurs :

3.1.6.2.1 - Les utilisateurs professionnels

Les sites raccordés à Renater équipés de PC sous Windows pourront alimenter et consulter , en mode client / serveur , le catalogue du SU via un logiciel client nommé WinIBW avec une interface graphique windows . Pour ce faire , un réseau et des PC compatibles avec les équipements en cours dans les bibliothèques sont suffisants pour installer le logiciel client WinIBW sur les postes professionnels .

Il est important de rappeler qu'ils ne seront pas forcément dédiés au SU et pourront être des postes déjà installés du système local (pourvus de l'un des 2 systèmes windows 95 ou windows 98 ou supérieur ou Windows NT) .

3.1.6.2.2 - Les utilisateurs non professionnels

La consultation en mode graphique se fera via une interface Web (WebOPC) en utilisant un navigateur de type Netscape ou Internet Explorer. Donc il suffit d'avoir un PC équipé d'un navigateur Web . L'accès au catalogue se fera par le réseau Renater / Internet. La consultation sera ouverte à tous gratuitement . A souligner que " ces interfaces de type windows ou Web pourront être activées en plusieurs langues (français, anglais, allemand, néerlandais)" [53]

3.1.7 – L'alimentation future du catalogue collectif

Pour l'alimentation courante du catalogue SU(v.schéma p.90) , deux possibilités de récupération de notices ont été prévues : le réservoir interne, régulièrement alimenté à partir de diverses sources , fournira une masse importante de notices bibliographiques auxquelles les bibliothèques ajouteront leurs localisations .

Il y aura en plus des notices d'autorité et ceci de façon systématique, tandis que divers réservoirs externes, accessibles en Z 39.50 permettront une dérivation " au fil de l'eau" pour des besoins ponctuels non couverts par le réservoir interne .

Dans les deux cas, les réservoirs seront négociés par l'ABES et des conventions seront établies. A noter que les négociations sont en cours avec Electre et OCLC (et peut - être avec d'autres réservoirs plus tard) .

---

[53] ABES.BIM , no6 (décembre 1998) , p.1.[réf.115]

Des appels d'offres ont été lancés à ce propos début Mars 1999 . Ainsi , pour réduire la part de création de notices dans le SU et faciliter les opérations de rétro – conversion, le SU sera régulièrement alimenté en notices bibliographiques .

Donc, le catalogage partagé dans le SU pourrait prendre plusieurs formes . En phase de production les bibliothèques pourront ajouter leurs localisations et leurs données locales si la notice se trouve déjà localisée . Elles pourront éventuellement se localiser sur des notices du réservoir interne (converties en format Unimarc) ou externes (via le protocole Z39.50) et les transférer sur le SU en y ajoutant des données locales . Cependant, elles pourront aussi le cas échéant si elles ne trouvent pas les notices dans le catalogue ni dans le réservoir interne, les cataloguer, c.à.d. créer des notices ex nihilo (en partant de rien) dans le catalogue du SU au lieu de lancer un requête de type Z 39.50 ; mais " on estime la part de création résiduelle des données bibliographiques à 20 %"[54] . Par la suite , quelque soit le catalogage effectué elle récupère sa production du catalogue dans son système local .

[54] Maggy Pézeril; Annie Brigant . " L'agence bibliographique ..." , p.3.[réf.140]

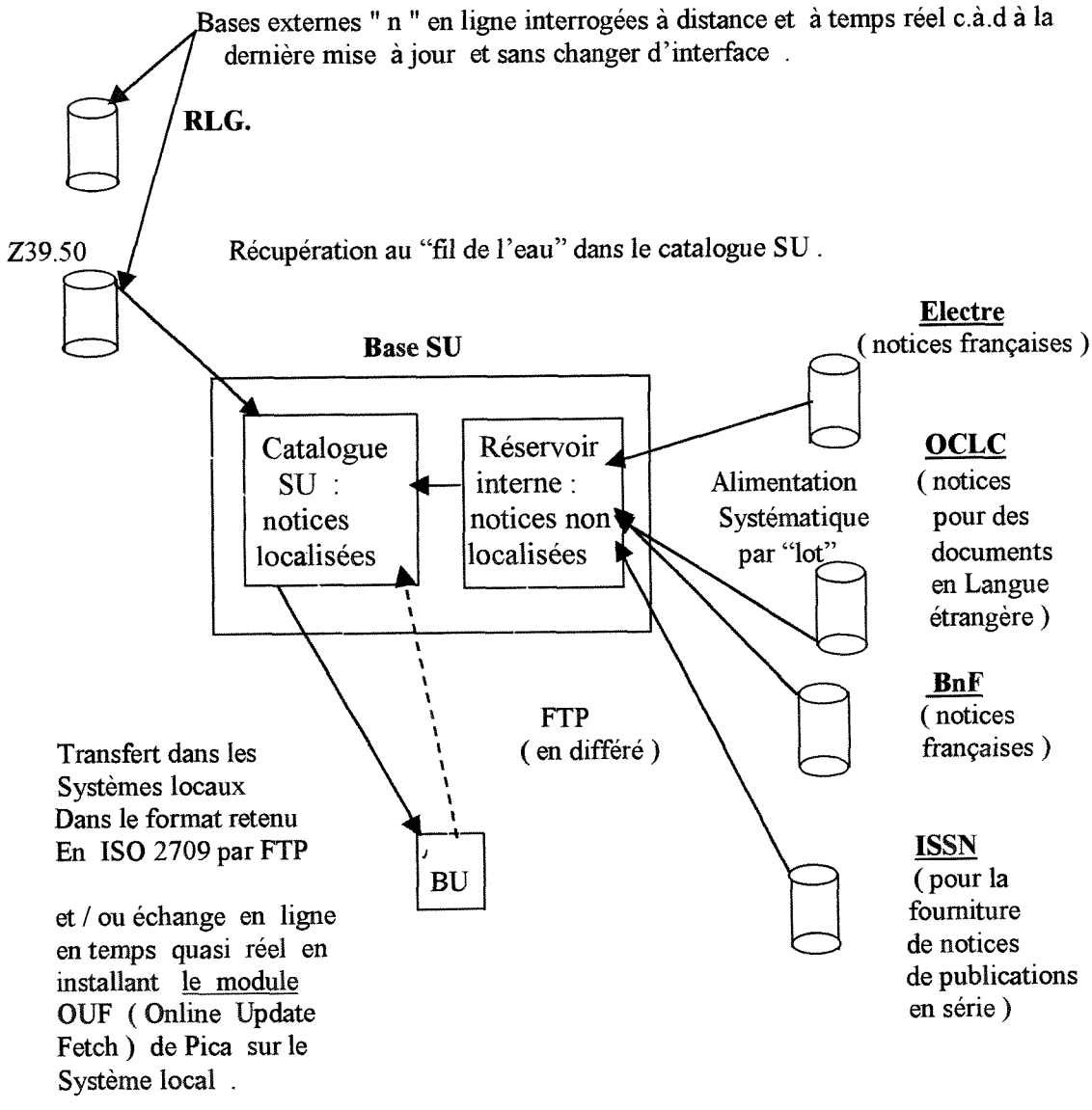
Bases externes " n " en ligne interrogées à distance et à temps réel c.à.d à la dernière mise à jour et sans changer d'interface .
RLG.
Z39.50
Récupération au "fil de l'eau" dans le catalogue SU .
Base SU
Catalogue SU : notices localisées
Réservoir interne : notices non localisées
Electre
(notices françaises)
OCLC
(notices pour des documents en Langue étrangère)
Alimentation Systématique par "lot"
BnF
(notices françaises)
FTP
(en différé)
Transfert dans les Systèmes locaux Dans le format retenu En ISO 2709 par FTP
et / ou échange en ligne en temps quasi réel en installant le module OUF (Online Update Fetch) de Pica sur le Système local .
BU
ISSN
(pour la fourniture de notices de publications en série)

3.2- Atouts , risques et perspectives du SU

3.2.1 - Méthode de travail sur le terrain et choix des établissements enquêtés :

3.2.1.1 - Plan des grilles d'entretien

Dans le cadre de notre étude nous avons jugé nécessaire d'établir 2 grilles d'entretien, l'une se rapportant aux BU et l'autre concernant l'ABES .
Par ailleurs, cette dernière a connu certaines modifications concernant notre entretien avec la responsable du CCN – PS dans le chantier " migration" .

En effet, le cas du CCN - PS est un peu particulier car il s'agit en même temps d'une entité de l'ABES qui est la tête du réseau CCN –PS , et d'un catalogue collectif regroupant 2917 organismes documentaires parmi lesquels nous avons 306 BU . Pour cette raison nous avons ajouté à la grille de l'ABES certaines questions propres au CCN – PS et parfois même des questions relevant de la grille des BU . Pour plus de clarté, nous avons mis en évidence nos modifications en annexes .

Cependant , si nous avons en recours à deux grilles pour nos entretiens vu la différence de statut entre l'ABES et les BU , nous avons quand même essayé de rapprocher nos 2 grilles en les articulant autour des mêmes thèmes .

Ainsi , nos 2 grilles d'entretien commencent par quelques questions d'identification se rapportant aux interrogés eux-mêmes et à leurs établissements. Par la suite à cette identification, nous avons structuré nos grilles autour des thèmes suivants :

❖ Les objectifs de la mise en place du SU : ceci a pour but de mettre en relief d'une part la réaction des partenaires vis à vis de " l'idée" même du projet et d'autre part de justifier les raisons d'être du SU tout en éclaircissant les besoins et les attentes des différents participants .

❖ Le fonctionnement en réseau : Ce thème est lui même divisé en 2 autres thèmes :

a – *L'organisation et la politique administrative du réseau* : puisque le SU n'est encore qu'un réseau à l'état de projet, ce thème nous permet de savoir comment les participants ont coopéré jusqu'à présent au niveau de la préparation du projet car les règles de fonctionnement du SU ne sont pas encore totalement

établies . Ainsi on pourrait savoir comment les décisions furent prises . Existe - t - il une centralisation des décisions ? Comment les différents acteurs sont impliqués ? Peut - on parler de concertation ?

b – *Le travail en réseau* : Pour ce thème nous avons envisagé différentes approches relevant de 4 aspects: technique, économique, humain, bibliothéconomique.Ce thème nous permet d'un côté de connaître les prédispositions des futurs clients du SU que sont les BU et d'un autre côté de mettre en relief le rôle de l'ABES à ces différents niveaux . Comment le maître d'ouvrage travaille - t – il ? L'analyse des différentes prédispositions nous permet de connaître les lacunes des divers partenaires .

Grâce à ce thème nous pouvons prévoir quel serait l'impact de cette coopération sur leurs tâches documentaires (acquisition, traitement, accès aux ressources documentaires). Comment les bibliothèques perçoivent - elles cette coopération ? Leur adhésion au SU apportera – t – elle un " plus" ?

En outre, on serait au courant des éléments et des difficultés qui pourraient éventuellement être une limite à ce travail de partenariat .

❖ Les perspectives d'évolution du SU et sa représentation future au regard de ses partenaires :

En ce qui concerne les perspectives d'évolution , il s'agit de placer le SU dans un contexte plus large et de savoir sa politique vis à vis de l'extérieur .
Le SU a – t-il une volonté de fermeture ou d'élargissement?
D'un autre côté certaines questions ont été posées afin de récapituler les différentes craintes probables et par conséquent la possibilité de favoriser la réussite du projet .

3.2.1.2 – Les établissements enquêtés

Notre échantillon d'établissements comprend trois SCD et un SICD d'une part et l'ABES d'autre part :

- Le SCD de l'université Lumière Lyon 2 qui est 1 site pilote pour l'expérimentation du SU.
- Le SCD de l'université Lyon 3
- Le SCD de l'université Lyon 1
- Le SICD 2 des universités de Grenoble 2 et 3 qui est aussi 1 site pilote
- L'ABES , maître d'ouvrage du projet SU.

Etablissement	Ressources, fonds, et services	Personnel	Budget	Lecteurs
SCD Lyon 2 (statistiques de juin 99)	- Source BN - OPALE - SIGB :Loris (Ever) - 9 bibliothèques dont 1 BU qui cataloguent dans le système local du SCD - Total monographies : 500000 volumes environ - Nombre de périodiques en cours : 3200	50 postes de titulaires pour tout le SCD	3700000 F pour 1999	24000 étudiants inscrits à l'université
SICD 2 de Grenoble 2 et 3	- Source Sibil - SIGB : AB6 (Sinorg) - 1 BU Droit – Lettres (2 sections) + des BUFR (environ40) - Activités : initiation à la recherche bibliographique pour des gens de 1er cycle ou des étudiants avancés - Total monographies des BU : 500000 volumes environ – nombre de périodiques : 4400 dont 2000 vivants à la BU	59 personnes à la BU dont 10 administratifs		49511 lecteurs (étudiants, enseignants, chercheurs)
SCD Lyon 3 (statistiques de juin 99)	- Logiciel Advance version 6.7 de la société Geac - Source BN - OPALE - 5 BU (= la BU) + 1 dizaine de bibliothèques d'Instituts et Centres de Recherche - 75524 titres de monographies dans les 5 BU - 1114 Périodiques dans les 5 BU (830 vivants, 284 morts)	-Titulaires : 45 personnes dont 12 conserveteurs dans les 5 BU gérées directement par le SCD - non titulaires : 42 personnes dans les 5 BU		-18000 étudiants à Lyon 3 - Inscrits dans les BU du SCD : 560 enseignants (dont 20 extérieurs) et 13700 étudiants (dont1500 extérieurs)
SCD Lyon 1 (statistiques juin 99)	- Logiciel Horizon de « Ameritech France » (Prêt,catalogage, acquisition bulletinage) - 3 BU (1 BU section sciences + 1 BU section santé + 1 annexe santé a Lyon Sud) + plusieurs bibliothèques d'UFR -224073 Livres dans les BU - -5285 titres de périodiques morts ou vivants dans les BU	77 personnes (Bibliothèque + administratifs + non titulaires)		Total public inscrits 18886 /1998
ABES	- Centre de documentation : * 124 titresde périodiques en 98 * 250 nouveaux titresde monographies en 98 * informatisation du prêt sur le logiciel Alexandrie (2 postes de prêt)	50 personnes dont 25 pour l'équipe SU.		

A noter que ces renseignements nous ont été fournis par les personnes que nous avons interrogées dans les différents établissements .

3.2.1.3 - L'identification des personnes interrogées

Nous avons jugé plus clair de regrouper les personnes interrogées dans un tableau dans lequel nous précisons leurs responsabilités, leurs tâches et leurs grades ainsi que l'ancienneté de certains d'entre eux. Ces informations nous ont permis de comprendre leurs raisonnements et leur façon de penser afin de mener à bien notre analyse .

Etablissement	Personne (s) interrogée (s)	Modalités d'entretien
SCD Lyon 2	La correspondante SU qui est aussi responsable de la gestion de la base bibliographique informatisée du SCD	Entretien personnel direct et par E – Mail
SICD 2 de Grenoble 2 et 3	La correspondante SU du SICD2 c.à.d. la correspondante locale du site pilote SICD 2. Elle est responsable du catalogage à Grenoble pour les 2 sections de la BU et l'IEP .	Entretien personnel direct
SCD Lyon 1	Le directeur du SCD de l'université Claude Bernard Lyon 1	Entretien personnel direct et entretien téléphonique
SCD Lyon 3	Le responsable de la coordination des nouvelles technologies du SCD de Lyon 3 (dans ce poste depuis 3 ans)	Entretien personnel direct , entretien téléphonique et par E – Mail .
ABES	a- La responsable du CCN – PS dans le chantier " migration" ; ancienneté à l'ABES depuis les origines .	Entretien personnel direct et entretien téléphonique
	b- Une des expertes du chantier " déploiement" de l'équipe SU	Entretien personnel direct et entretien téléphonique .
	c – La responsable de la communication (ancienneté à l'ABES depuis 1995 et responsable de la communication depuis 1996.)	Entretien personnel direct et entretien téléphonique .
	d – L'expert production qui est aussi responsable du catalogage dans le futur SU .	Entretien personnel direct et entretien téléphonique .

3.2.2 - Les objectifs du projet SU et les motivations des partenaires

3.2.2.1-Les principaux objectifs du SU : Pourquoi un SU ?

La totalité des personnes interrogées tiennent à expliquer que le SU résulte à la fois d'une volonté de l'Etat et d'une volonté de coopération de la part des bibliothèques et des professionnels .

En effet , il s'agit d'une volonté de l'Etat parce qu' "un vrai projet informatique de coopération de cette ampleur nécessite un investissement financier très lourd et peut difficilement démarrer autrement qu'à travers une initiative publique" affirme le responsable de la coordination des nouvelles technologies du SCD de l'Université Lyon 3 .

Ces mêmes personnes poursuivent que le SU correspond aussi aux besoins réels de la communauté professionnelle pour 2 raisons :

a – L'obsolescence et la dispersion de la plupart des outils existants, comme nous l'avons déjà vu en relatant l'historique du SU d'où le besoin d'un nouveau système qui devrait dans un contexte de modernisation des universités permettre un accès cohérent , efficace et unifié à l'information .

b – Le besoin des bibliothèques de travailler en réseau est un besoin général .En effet elles ont intérêt à collaborer pour des raisons économiques(ressources limitées) et pour des raisons de circulation de documents (L'information bibliographique doit être accessible aux chercheurs sans perte de richesse) . Ainsi , nous pouvons dire que le SU a été fondé sur un objectif noble et sur des bases solides ; et comme l'ABES avait en charge déjà plusieurs applications, il était logique qu'elle soit le maître d'ouvrage du SU.

En effet, le SU est en premier lieu le fruit d'une logique politico – économique dont les acteurs sont les décideurs politiques (l'Etat) et dont l'objectif est de rationaliser les dépenses publiques. En second lieu il résulte d'une logique technico - professionnelle dont les acteurs sont les bibliothécaires et les documentalistes. Leur objet est d'obtenir un produit de qualité . A partir de là, le SU a défini ses objectifs .

Au moment des entretiens avec les 4 personnes de l'ABES, les grands objectifs du SU furent relatés . Parallèlement, les responsables des SCD et des SICD ont mis en évidence leurs attentes de ce serveur national. Certaines sont communes à plusieurs partenaires , d'autres ne le sont pas .

Nous avons essayé de regrouper leurs objectifs et leurs attentes de la façon suivante :

a – Avoir un catalogue collectif unique des BU françaises pour tous les types de documents avec une seule interface d'interrogation :

La vocation première du SU serait d'améliorer les services rendus au public des BU en mettant en cohérence les données afin d'offrir à la communauté universitaire un catalogue collectif qui soit le plus large possible. " Ceci représente un grand changement par rapport à la situation actuelle où l'utilisateur doit se familiariser avec des interfaces différentes pour mener une recherche bibliographique complète" affirme la responsable de la communication de l'ABES .

En effet les 4 SCD et SICD attendent du SU le plus grand réservoir de notices possible car mettant à leur disposition plusieurs bases – sources de notices bibliographiques pour la dérivation des données . Ceci permettrait un allègement des charges de catalogage . La personne interrogée dans le SCD de Lyon 1 attend essentiellement du SU le " remplacement" de OCLC .

Ceci peut être réalisé par la mise en place d'un système dans lequel " la France puisse autant parler que les autres partenaires parce que dans le réseau OCLC on n'a pas tellement de rôle".

De plus , le SU devrait leur fournir un équivalent de ce qui se trouve aujourd'hui tout en améliorant l'existant .

A ce propos , la responsable du CCN dans le chantier " migration" de l'ABES ajoute que le SU devrait garder la richesse du CCN qui regroupe 2917 bibliothèques tout en lui apportant un " plus" . Elle précise que le fait d'accéder à un catalogue sur le Web est " quelque chose que le CCN ne permet pas aujourd'hui" .

En outre, le SU devrait fournir aux bibliothèques un système de catalogage performant avec la mise en place d'un catalogue national sans doublons, ainsi qu'une homogénéisation de l'interrogation pour le lecteur .

b - Avoir un catalogue de documents localisés et une meilleure intégration des fonctionnalités

Le SU pourrait permettre , d'après la totalité des interrogés au sein de l'ABES, d'offrir aux usagers professionnels et universitaires ainsi qu'au grand public un outil unique d'identification , de localisation et de fourniture des documents des BU . Avec le SU nous bénéficierons d'une continuité entre la consultation , le catalogage et la fourniture de documents; ainsi, les utilisateurs habilités pourront déclencher une demande de PEB après avoir consulté le catalogue . " Ceci est une nouveauté par rapport au réseau BN – OPALE" affirme la personne interrogée dans le SCD de Lyon 3 .

c- Contribuer à un gain de productivité pour les professionnels .

L'objectif économique du SU fut évoqué par une seule personne de l'ABES (l'experte dans le chantier " déploiement") . En effet , la mise en place d'un système national devrait permettre une réduction des coûts de production des notices. Ceci serait très avantageux surtout pour les bibliothèques membres d'OCLC où la tarification des services est assez chère .

d – Rendre plus visible au niveau international les ressources des BU françaises

" Il est donc temps, si l'on veut rattraper un certain retard par rapport à nos voisins anglo – saxons et pour le bénéfice de tous, de poser les bases d'un réseau d'enseignement supérieur à dimension nationale ..."[55]

[55] Florence Robert . " Le Système Universitaire : enjeux et moyens de mise en place". In : Arabesques , no3 (juillet – août – septembre 1996) , pp.2-3 . [réf.144]

Ceci permettrait en effet de remédier aux problèmes de la multiplicité des catalogues collectifs existants jusqu'alors .

En effet pour la totalité de notre échantillon de l'ABES , l'idée de créer le SU cherche à promouvoir l'esprit réseau entre les partenaires . Elle vise aussi à renforcer la visibilité de la présence française dans le marché des données et des services d'information . Les deux objectifs ne sont pas du tout contradictoires et le fait de faire " la publicité d'un bon outil est tout à fait normal".

Il est légitime que la France cherche à renforcer sa présence (enjeu politique) en essayant de diminuer sa dépendance vis à vis du marché américain des données spécialement . Ainsi le SU apparaît " un indispensable remodelage des applications existantes"[56]

e – Avoir un changement dans la politique d'acquisition des notices

Le directeur du SCD de Lyon 1 est la seule personne qui a évoqué cet aspect. Il exprime sa gêne et son mécontentement vis à vis du fait de payer les notices à OCLC alors que beaucoup d'entre elles ont été faites en France par des fonctionnaires français .

3.2.2.2 – Le SU face aux sentiments de ses participants : leurs différentes motivations .

La majorité des personnes interrogées approuvent le projet SU pour deux raisons essentielles. D'une part, il va favoriser une économie du temps de catalogage ; d'autre part comme nous l'avons vu , il est très important d'avoir un outil commun de localisation de la documentation sur l'ensemble du territoire. Son but serait " d'alléger et de faciliter la recherche et la fourniture des documents pour les lecteurs (étudiants , chercheurs,enseignants) même ceux à distance" .

[56] Maggy Pézeril ; Annie Brigant . " L'agence bibliographique ..." , p.1 . [réf.140]

Il permettrait une vision globale et une cohérence de l'ensemble des services tout en ayant accès à une seule base où on trouve différents genres de documents .

Pour la correspondante SU du SICD 2 , avoir un catalogue commun est "quelque chose d'extraordinaire" surtout quand les collègues sont " partants" . En fait, ce qui l'a encouragée aussi c'est la réussite du CCN – PS qui a fait sa preuve et qui a montré qu'on pouvait faire des catalogues collectifs nationaux .

La totalité des personnes interrogées manifestent une motivation et une volonté de coopération vis à vis de leur raccordement au SU.Ce dernier n'est pas une obligation mais une " participation un peu obligée" dans laquelle les différentes bibliothèques y voient leurs intérêts . En effet, la constitution d'une base de données nationale les intéresse énormément car elle leur permet de connaître le fonds de chaque BU française .

3.2.3 – Le fonctionnement du SU

3.2.3.1 – L'organisation et la politique administrative du SU

3.2.3.1.1 – La définition des responsabilités au niveau de l'étape de "projet"

La réflexion pour établir une organisation adéquate dans l'étape de " préparation" du SU était indispensable pour harmoniser toutes les décisions prises au niveau du projet . Cette réflexion a été concrétisée par un organigramme de l'ABES qui est fonctionnel et non hiérarchique . Il répartit les tâches et les fonctions de chacun et met en évidence l'organisation de l'ABES et plus particulièrement de l'équipe SU . Cependant , cet organigramme est provisoire et les responsabilités n'y sont définies que pour aujourd'hui . " Il a été vu , revu et corrigé" affirment les 4 interlocuteurs de l'ABES . De toute façon , même dans le futur organigramme du SU , il n'y aura pas de prise en charge des responsabilités par les BU car elles ne seront que des acteurs – partenaires" .

C'est l'ABES et le Ministère qui ont la responsabilité . Par ailleurs, il y aura des relations étroites de partenariat entre l'ABES et les BU (contrats, conventions...) après le déploiement ne serait - ce que parce qu'il y a des aspects financiers à régler.

Ainsi, nous voyons bien qu'il existe et qu'il existera un chef de projet responsable de l'avancement du projet et de son bon fonctionnement .

3.2.3.1.2- Les structures de travail et les règles de fonctionnement

Pour l'instant, l'organisation et les règles de fonctionnent du réseau SU ne sont pas encore complètement définies car en cours d'étude . Mais nous pouvons évoquer au moins les quatre niveaux de l'organisation future du réseau des bibliothèques :

- Les professionnels des bibliothèques
- Un coodinateur local SU dans chaque établissement membre du réseau . Il sera chargé de la mise en place du SU dans son établissement et des relations avec l'ABES dans tous les domaines .
- Probablement , un niveau "relais" constitué de groupes de travail thématique formés de professionnels volontaires .
- L'ABES : les missions de chacun des acteurs sont en cours de définition .

3.2.3.1.3 – Concertations et décisions entre participants

Dans le cadre de notre étude nous avons jugé important d'analyser de près le degré d'implication et de participation des divers participants au SU dans la phase de " préparation" Ceci devrait nous permettre de mettre en relief leur satisfaction ou leur gêne . Nous avons présenté cette participation sous forme d'un tableau (voir page suivante) suivi par un commentaire .

Forme de participation	Degré de participation des membres
Participation en général	- Concertation des différents membres sur les grandes lignes et participation des membres à la mise en oeuvre en général
Participation aux règles de fonctionnement et / ou au fonctionnement quotidien	- Les règles de fonctionnement sont encore en cours d'élaboration - Pas de consultation générale systématique de toutes les BU pour le fonctionnement quotidien mais une certaine concertation - Consultation des bibliothèques via le groupe de travail réseau qui ont émis des recommandations relatives à l'organisation du futur réseau
Choix des sites pilotes	- Participation des représentants des bibliothèques à la commission de choix réunie le 29 mai 1998. - D'abord appel à candidature; partenariat basé sur le volontariat.
Prise des décisions	- Commission d'appel d'offres pour le choix du prestataire et du schéma directeur; participation de certains experts des réseaux de catalogage et des responsables de BU
Règles de catalogage	- Elaborées par l'ABES - Participation et concertation avec les sites pilotes en ce qui concerne les recommandations pour les règles de catalogage mais parfois une prise de décision infinie par l'ABES. - Participation des autres bibliothèques au fur et à mesure du déploiement.
Conception du cahier des charges (Schéma directeur + CCTP)	- Participation des bibliothèques qui sont dans un des 3 réseaux nationaux actuels
Participation à la documentation de WinIbw (logiciel client)	- Documentation pour l'utilisation de WinIBW faite principalement par Pica. - Participation des sites pilotes et prise en considération de leurs remarques.
Décision finale	- Centralisation des décisions mais concertation préalable à la décision tout à fait satisfaisante.

En ce qui concerne la participation qui porte sur les grandes lignes du projet SU, les 8 interrogés déclarent qu'on peut parler de participation au niveau des différents acteurs .

Quant au fonctionnement quotidien , 3 enquêtés sur 4 trouvent que même s'il n'y a pas eu de consultation systématique, il existe une certaine concertation avec l'accord des directeurs de bibliothèques . " Les procédures s'établissent petit à petit en concertation avec les partenaires . Certains établissements reprochent à l'ABES de ne pas jouer la concertation mais en fait, si certains points restent flous ce n'est pas parce qu'il y a une volonté de cacher les choses mais objectivement parce qu'elles sont vraiment indéterminées" .

La personne interrogée à Lyon 1 est la seule personne qui trouve que la consultation dans le fonctionnement quotidien est insuffisante . Elle ajoute qu'il faut qu'on puisse être associé dans la mesure du possible, qu'il y ait des gens de terrain dans toutes les instances où on prend les décisions pour notre avenir . Elle poursuit que l'avis régulier des personnes qui sont dans les BU est indispensable car parmi les présidents d'universités , très peu de professionnels existent . Elle met en relief sa crainte vis à vis d'une centralisation extrême en rappelant l'expérience concernant le PEB depuis 3 ans au cours de laquelle le service de PEB à l'ABES a changé son format de travail et ses écrans d'affichage en 15 jours sans même le dire !

La majorité des interrogés font preuve de leur satisfaction en affirmant que l'appel d'offre a réuni des personnels de l'ABES, des personnes expertes , des professionnels ainsi que le prestataire. Par ailleurs , un des enquêtés estime que cette commission d'appel d'offres n'a pas associé beaucoup de personnes du marché .

Quant aux règles de catalogage, les interlocuteurs du SCD de Lyon 2 et du SICD 2 de Grenoble 2 et 3 estiment qu'ils n'y ont pas participé comme acteurs mais que leurs remarques étaient prises en considération .

En revanche, dans certains cas l'expert production de l'ABES n'a que très peu pris en compte les objections des sites pilotes, estimant avoir un rôle décideur et une part de responsabilités.

Il reste à signaler que la préparation du projet SU est basée sur une centralisation des décisions car c'est l'ABES qui décide en dernier lieu . Mais la majorité des interlocuteurs affirment qu'il existe une concertation préalable à la décision , en général tout à fait satisfaisante .

La prise de décision finale par l'ABES est approuvée par les interlocuteurs . Ceci est un facteur tout à fait positif pour l'intérêt général du réseau . Il s'agit d'une instance nationale, d'un établissement public et non d'une BU donc elle dispose d'une ouverture d'esprit qui dépasse l'intérêt personnel .

La responsable du chantier " migration" de l'ABES justifie cette centralisation par la nécessité de trancher dans tout projet : " il est vrai que nous avons mis en place des groupes de travail avant toute décision pour prendre l'avis des gens concernés mais il y a bien un moment où il faut trancher même pour la gestion d'un projet et ceci est tout à fait normal."

De plus, une grande majorité des responsables interrogés estiment que l'ABES peut avoir une bonne connaissance du fonctionnement des BU à partir du moment où elle collabore avec elles grâce à des groupes de travail et à des correspondants .

En outre, l'ABES fait preuve d'une volonté de dialoguer avec les établissements tout en réussissant à corriger l'impression initiale d'un projet central.

En effet les personnes interrogées dans les 2 sites pilotes qualifient la participation "d'étroite" entre eux et l'ABES dans la mesure où cette dernière est " une équipe directive quand il faut l'être" et à laquelle ils peuvent facilement s'adresser .

A ce propos , Louis Klée et Muriel Toulotte (1999) [réf. 131] proclament que l'implication des sites pilotes dans le projet est considérable. " Ils peuvent faire entendre leur voix et sont assistés techniquement au moment du déploiement" .

3 .2.3.1. 4. L'impact probable du SU sur l'organisation interne des participants

D'après la totalité des personnes interrogées dans les SCD et SICD le SU ne va pas complètement bouleverser leur organisation interne mais il va quand même provoquer certains changements car chaque BU va être " un département d'une agence qui dépend du ministère" .

Ainsi , certains établissements tel que le SCD de l'université Lyon 2 préparent sur le site le changement . Il s'agit d'une préparation de l'intégration au SU au niveau local avec un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes du SCD réunies par le correspondant SU qui leur donne les informations reçues de l'ABES .

Par ailleurs , si d'une façon globale le SU ne va pas changer ce qui se passe réellement il pourrait avoir une incidence plus profonde sur l'organisation interne du SCD de Lyon 3 dans le domaine de l'accès à la documentation numérisée . Jusqu'à présent ils avaient l'habitude de négocier dans une " superbe indépendance" ; mais à partir du moment où les documents seront en commun sur le réseau, ils seraient sans doute obligés de négocier dans l'acquisition de leurs documents électroniques avec d'autres établissements et avec l'ABES .

Ceci est à la fois une contrainte et un avantage car le fait d'avoir des règles rend le travail plus cohérent .

Par ailleurs , dans le cas du CCN, le SU va respecter son organisation interne c.à.d. sa structure à 3 niveaux (bibliothèques , CR , ABES) et la nécessité de garder un niveau régional .

De plus , le CCN – PS ne se restreint pas à un seul type de bibliothèques . Cependant la mission des CR va changer . Ils n'auront plus à leur charge les BU car elles catalogueront directement dans le SU . Tandis que les autres bibliothèques non BU seront prises en charge par les CR. La mise à jour de leurs états de collections et le catalogage de leurs publications en série sera effectué dans le SU via leurs CR .

3.2.3.2. Le travail en réseau : différentes approches

Dans le cadre de notre étude , nous avons jugé important d'analyser de près le " travail de partenariat" qui prend place entre les différents membres pour la préparation du projet SU . Pour ceci nous avons envisagé 4 approches d'études . Dans chacune d'elles, il s'agit d'élucider la prédisposition des bibliothèques d'un côté et parallèlement le rôle de l'ABES dans cette même approche .

3.2.3.2.1 - L'approche Technique

Certaines exigences techniques (infrastructure, structure informatique adéquate ...) sont indispensables pour la viabilité d'un réseau inter – bibliothèques . Qu'en est - il du SU ?

3.2.3.2.1.1 - Les bibliothèques participantes

D'une manière générale, les 4 établissements enquêtés (SCD, SICD) s'estiment prêts techniquement à l'intégration au SU . Néanmoins, une certaine mise à niveau de quelques postes de travail pourrait être nécessaire mais globalement, sans investissement supplémentaire en matériel. Les établissements précisent qu'ils sont dans la moyenne des " pré- requis" .

Plus particulièrement, les sites pilotes n'auraient guère pu présenter le dossier de candidature et n'auraient pas été choisis comme sites pilotes s'ils ne remplissaient pas les critères et les conditions techniques nécessaires : avoir un système intégré...

Cependant 6 enquêtés parmi 8 (à l'exception des SCD de Lyon 1 et Lyon 3 qui ne sont pas encore très impliqués car non sites pilotes) mettent en évidence la nécessité d'une adaptation technique au niveau des systèmes locaux .

Il est vrai que le dossier avec les fournisseurs de systèmes locaux est difficile à négocier mais les " échanges avec les systèmes locaux des bibliothèques membres du réseau sont une nécessité et une contrainte forte du futur SU parce qu'il faut que le SU restitue leur production aux bibliothèques pour que les systèmes locaux puissent remplir leurs propres missions"[57]

3.2.3.2.1.2 - Le SU face aux nouvelles technologies

Toutes les personnes interrogées à l'ABES affirment que vu l'évolution rapide des nouvelles technologies, l'extension des capacités des systèmes informatiques et du matériel disponible du SU a été prévue . Les matériels choisis suffisent largement dans un premier temps car ils ont un certain niveau de performance . De plus , l'architecture technique de SU est basée sur un système standard Pica qui a déjà fait ses preuves et qui a une expérience dans le domaine depuis 1969 .

---

57 Marie – Thérèse Martini . " Système universitaire... et systèmes locaux" .In : Arabesques, hors - série special SU (mars 1997) , p.3 .[réf.133]

"PICA est un important acteur européen dans le domaine de l'automatisation des bibliothèques et des services d'information en ligne, utilisé par des centaines de BU et bibliothèques publiques en Europe ainsi que des centaines de milliers de leurs usagers"[58] .

Dans le cas du SU , Pica fut choisi car il avait la couverture fonctionnelle la plus importante et répondait à un grand nombre d'éléments du cahier des charges .

Dans son rapport d'activité 1998[réf.121] , l'ABES explique que l'adaptation au contexte français d'un progiciel développé à l'origine pour les Pays-Bas puis l'Allemagne constituait une difficulté connexe . En fait , les formats et les normes de catalogage sont différents ; des développements complémentaires ont été effectués afin de corriger certains écarts et répondre le plus finement aux besoins de l'ABES .

Par la suite , il serait nécessaire de faire évoluer le matériel afin d'avoir un temps de réponse satisfaisant mais ceci n'est pas un problème majeur car les machines sont des machines standard assez répandues .

La responsable de la communication de l' ABES ajoute qu'un signe de capacité d'évolution du SU c'est le fait que l'on ait décidé d'expérimenter le module d'accès aux documents électroniques WebDoc et même de l'intégrer dans le système vu les besoins croissants des bibliothèques dans ce domaine et le développement des ressources numériques alors que ce projet n'était pas prévu à l'origine" .

3.2.3.2.1.3 - Le rôle de l'ABES

En ce qui concerne le rôle de l'ABES du point de vue technique pour regrouper toutes les BU autour d'une même base, l'ABES achète tout le matériel pour le système central . En plus elle paye des licences d'utilisation de WinIBW comme logiciel intégré qui sera déployé sur les postes des bibliothèques .

Cependant , ceci ne devrait pas poser de problèmes majeurs car l'ABES ne fait pas acquérir des postes de travail spéciaux mais il s'agit bien de postes que les bibliothèques possèdent déjà .

---

58 Look Costers . " Le réseau PICA" .In :Arabesques, no7 (juillet – août-Septembre 1997) ,p.4 [réf.127]

De plus, WinIBW n'est pas un système qui exige des configurations particulièrement performantes .

Par ailleurs , " le Ministère ne délaisse pas l'informatisation locale des BU.La SDB soutient moralement, techniquement et financièrement, dans le cadre des contrats quadriennaux , les projets d'achat de progiciels intégrés respectant les normes et évolutifs à condition que la BU s'engage à cataloguer dans le futur SU et choisisse un progiciel intégré respectant la norme Z39.50" [59]

3.2.3.2.2- Les aspects relatifs aux ressources humaines

3.2.3.2.2.1 – Les bibliothèques participantes

Le recrutement du personnel nécessaire est un facteur très important pour la constitution et la continuité d'un réseau inter - bibliothèques . Les BU étant les acteurs principaux du SU, nous avons jugé nécessaire d'étudier leurs capacités quantitatives et qualitatives en ressources humaines .

- a – En quantité :

Les 4 interlocuteurs au niveau des SCD et SICD estiment qu'il est vrai que le travail serait un peu plus contraignant dans le SU car il faudra être exigeant, mais que le nombre de leurs personnels est suffisant pour joindre le SU . Ils partent du principe que normalement dans le SU ils ne devraient pas travailler plus, voire plutôt moins qu'avant .L'objectif est de diminuer le coût de catalogage partagé et de réduire la part de travail spécifique de catalogage .

- b – En qualité

Globalement, il s'avère que le personnel dans les SICD et SCD interrogé est à même d'accomplir ses missions . Le SU ne va pas beaucoup changer la façon de travailler mais du fait que cela sera plus contraignant (respect des normes ...) , une certaine réorganisation du personnel et des formations pourraient être nécessaires .

---

58 Chantal Freschard. citée par Georges Perec . " Le Système Universitaire de documentation...", p.25.[réf.137]

Ceci ne constitue pas un problème majeur car faisant partie du cycle normal des formations continues régulières du personnel des bibliothèques .

Par ailleurs , la majorité des interlocuteurs des SCD et SICD affirment que les qualifications de leurs personnels sont disparates . Le personnel des BU est qualifié ce qui n'est pas toujours le cas dans les bibliothèques de facultés et les petites bibliothèques . Ceci pourrait nécessiter une réorganisation du service de catalogage dans certaines bibliothèques de leurs établissements .

3.2.3.2.2.2 - L'ABES

Parallèlement à la prédisposition des bibliothèques, celles de l'ABES est aussi essentielle pour le bon fonctionnement du SU .

a - En quantité

Les 4 personnes interrogées à l'ABES estiment que les 25 personnes que le SU a employé suffisent pour accomplir leurs missions de façon satisfaisante .

b - En qualité

Dans son rapport d'activité (1998) [réf. 121] , l'ABES déclare que " la nécessité impérative de tenir un calendrier très serré a exercé une certaine pression sur les équipes , confrontées dans le même temps à de lourdes opérations : recettes , dossiers de conception , conversion et dédoublonnage de données provenant de 7 sources ...".S'il est vrai que tous les interlocuteurs approuvent la qualité de travail de l'ABES et le dynamisme de son personnel en plus des formations continues qu'il suit, une personne interrogée évoque un manque de l'expérience de certains.

3.2.3.2.2.3 - Le travail de partenariat

A - L'organisation des échanges : groupes de travail et réunions

A .1 - Les groupes de travail antérieurs

A .1.1 - Les groupes de travail réseaux

Pour impliquer les utilisateurs dans la réflexion sur le futur réseau , et prendre en compte les besoins des bibliothèques , 4 groupes de travail ont été mis en place en 97 - 98 , chargés de dégager les modes de fonctionnement et la

"culture" des 4 réseaux bibliographiques dont les données seront reprises dans le catalogue du SU : AUROC , BN – OPALE, CCN-PS , SIBIL . Ces groupes ont associé des personnes de l'ABES et des représentants des 4 réseaux .

Ainsi , pour l'ABES , l'expérience accumulée par les réseaux existants constitue en effet un précieux acquis . Pour cette raison elle a repris l'héritage des 4 réseaux . Ces groupes furent animés par des responsables de l'ABES .Ils ont publié des rapports en septembre 1998 pour déterminer leurs besoins spécifiques .

A . 1.2 - Les groupes de travail fonctionnels

Parallèlement aux groupes de travail réseaux , 4 groupes de travail se sont réunis en 1998 autour des grands domaines fonctionnels du SU : production / gestion scientifique, système de pilotage, consultation, fourniture de documents .

Ils sont chargés d'une part d'évaluer les fonctionnalités et les interfaces du progiciel standard Pica et d'autre part ils ont aidé les experts de l'ABES à déterminer les évolutions nécessaires pour adapter au mieux le produit existant aux besoins des utilisateurs . En fait , ces groupes sont composés pour l'essentiel d'utilisateurs professionnels issus des BU .

De cette façon l'ABES prend en considération l'avis des usagers ce qui lui permettra de proposer des améliorations afin d'adapter le logiciel aux besoins actuels et futurs des BU françaises .

A . 2 - Les groupes de travail actuels

Aujourd'hui , l'essentiel des efforts de l'ABES va vers les sites pilotes .
En effet, ils représentent une catégorie d'utilisateurs directement impliqués et le seul groupe de travail qui existe est celui des sites pilotes formé des 7 correspondants locaux, chacun étant l'intermédiaire entre l'ABES et le site. A noter que Suzanne Santiago (citée par Martine Brunet)[60] met en évidence l'importance du rôle de chaque correspondant vis à vis de l'ABES et de sa bibliothèque. Les réunions du groupe de travail des sites pilotes sont mensuelles depuis novembre 1998 . Elles sont destinées à sensibiliser les correspondants aux divers aspects du projet et à les associer à la préparation de l'expérimentation .

---

[60] Matine Brunet . " Sept sites pilotes pour le SU ." In : Arabesques, no13 (janvier- février – mars 1999) , p.4.[réf .125]

" On a des échanges continus et c'est ceci qui fait progresser le projet ; en effet les correspondants jouent le rôle de relais" affirme l'experte au chantier déploiement de l'ABES .

A .3 - Les groupes de travail et les réunions prévus

Tous les interlocuteurs prévoient dans les futures structures de travail du SU des réunions régulières et des groupes de travail sur des thèmes précis comme c'est le cas aujourd'hui ainsi que des animations .

En effet, des réunions inter - réseaux sont envisagées à partir de l'automne 99 (1 ère réunion: le 4 et 5 Octobre 1999 à Paris) .Un groupe de travail sera mis en place pour concevoir une série de journées d'études tout au long de l'année 2000 - 1 rassemblant les membres des différents réseaux .

La responsable de la communication de l'ABES affirme que " l'ABES a essayé de faire le maximum et de consacrer du temps pour informer , expliquer et donner aux gens l'occasion de débattre et de faire des recommandations . Je ne dis pas que c'est la perfection et qu'on n'aurait pas pu faire mieux , mais en tout cas c'est un souci réel de l'ABES" .

B - L'information, la communication et la conduite du changement

" L'entrée dans le SU signifie pour tous les professionnels des bibliothèques concernées un changement par rapport au système coopératif du travail qui est particulier à chaque réseau car chacun d'eux a généré un mode de coopération qui lui est propre" [61] .

La totalité des interlocuteurs de l'ABES mettent en relief le fait que l'ABES va adopter une politique d'anticipation en informant les bibliothèques à l'avance sur la date de leur déploiement et de leur formation . Cette politique est menée par le chantier " déploiement" à l'ABES .

La responsable de la communication à l'ABES envisage des outils de communication tel que:

- Un support de démonstration du SU sous forme de CD - ROM

[61] Magali Bergia . " Un nouveau réseau à construire" . In : Arabesques, no13 (janvier – février - mars 1999) , p.9 . [réf .124] .

- La fourniture d'un fichier informatique aux BU pour la réalisation de fiches ou d'affiches informant les lecteurs de la présence d'un nouveau catalogue .

Ainsi nous observons bien une collaboration étroite entre les chantiers " déploiement" et " communication" d'une part et les universités d'autre part .

C - La documentation et la formation

C . 1 – La formation du personnel

Mireille Pénichon (1998) [réf. 138] déclare que " la formation continue et la rediffusion des acquis sont un moyen de conforter l'idée de travail en réseau , la sensibilisation aux contraintes et aux bénéfices de ce mode de fonctionnement" .
En effet, pour une meilleure utilisation du réseau universitaire national , encore en " préparation" , un certain nombre de formations ont commencé et d'autres sont prévues dans le calendrier, dans les BU d'une part et à l'ABES d'autre part .

C.1.1- Les formations aux pré – requis dans les BU .

Les sites pilotes sont les premiers participants à commencer les formations. Pour pouvoir travailler dans le SU, des formations étaient indispensables pour leurs personnels vu certaines compétences " pré - requises" exigées : pratique d'un format MARC , pratique de RAMEAU et / ou F – MESH , pratique de l'environnement Windows et des outils Internet ...

Ces formations ont été lancées en 1998. Elles sont assurées par l'établissement lui – même et non par le SU. Par ailleurs, les sites non – pilotes ne sont pas encore très impliqués ; ces formations leurs seront fournies ultérieurement.

C.1.2 - Les formations initiales prévues pour les utilisateurs professionnels du SU

Tous les interlocuteurs proclament que la réflexion a commencé sur la formation des futurs utilisateurs professionnels du SU et sur l'organisation qu'il est nécessaire de mettre en place pour la mener à bien . Elle sera inaugurée début l'an 2000 par les équipes des 7 sites pilotes .

Le programme de formation comporte 3 modules : sensibilisation de l'ensemble des équipes sur chaque site, formation des coordinateurs locaux, formation d'un noyau de professionnels , personnes ressources chargées de retransmettre la formation à l'ensemble de l'équipe.Cette formation des sites pilotes s'adresse à une cinquantaine de personnes .

La majorité des personnes interrogées mettent en évidence la notion de formation de " formateurs – relais" . En effet l'ABES formera un noyau de professionnels dans chaque établissement , à charge pour eux de rediffuser leur formation auprès de leurs collègues . Pour mener à bien cette vaste opération de formation initiale au SU (1400 personnes à former en 15 mois), l'ABES constituera une équipe de 20 formateurs relais environ, composée en partie d'experts de l'ABES .

C .1.3 - Les formations du personnel de l'ABES

Les 4 personnes interrogées à l'ABES précisent que les personnels de l'ABES ont reçu il y a peu de temps une formation première aux applications et à l'administration du système .

En Juin 1999, des " Sessions ABES" ont eu lieu pour l'utilisation du SU . En outre les administrateurs du SU disposeront d'une documentation élaborée par PICA en collaboration avec l'ABES .

C.2 - La formation des lecteurs

Si formation veut dire intervention particulière, il n'y aura pas d'intervention particulière de l'ABES dans la formation des lecteurs , à l'exception de l'aide en ligne .

De leur côté , les SCD et SICD interrogés envisagent des formations relevant de l'ordre général (consultation du catalogue local, des CD – Rom ...). Ainsi nous voyons bien qu'il s'agit d'un " travail en orchestre" entre les différents membres et que " la collaboration entre l'ABES et l'ensemble de la communauté universitaire aura lieu à plusieurs niveaux" [62]

[62] Michel Auffret . " Le Système Universitaire : organisation de l'équipe de projets." In : Arabesques, no 4 (octobre – novembre – décembre1996) , p.3.[réf.123]

3.2.3.2.2.4 - La complémentarité informationnelle

" Tel qu'il est conçu, le SU ne pourrait que renforcer la communication entre les différents membres en les poussant à travailler davantage ensemble et à collaborer" affirment la totalité des personnes interrogées . Divers facteurs vont contribuer à renforcer les échanges entre les établissements tel que les rencontres futures prévues .

Sur le plan des relations entre maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage, les 4 personnes interrogées à l'ABES expliquent " que l'éloignement géographique de PICA et la différence linguistique (parce que la plupart de l'équipe de PICA ne parle pas français) ont parfois pu freiner le dialogue" .

Par ailleurs, la totalité des responsables ne manifestent aucune inquiétude par rapport à une tentation centralisatrice dans le cas du SU parce qu'il est vrai que le SU est un outil unique mais il a des retombées locales .

En effet, "le Système Universitaire n'a pas pour autant vocation à se substituer aux catalogues locaux des bibliothèques membres, dont certains besoins sont spécifiques à la gestion locale et quotidienne des documents , et n'ont pas à être pris en compte dans le catalogue du SU"[63]

La responsable du CCN dans le chantier migration de l'ABES affirme que "par rapport au CCN où tout est centralisé le SU va ouvrir les portes à une décentralisation où chacun va pouvoir modifier à sa façon". En effet, le CCN est aujourd'hui " hypercentralisateur" car seuls les CR peuvent créer des notices qui sont validées par l'équipe de l'ABES. Ceci garantit une certaine cohérence (contrôle à priori).Demain, dans le SU, les BU pourront cataloguer directement. Le contrôle au niveau de l'ABES ne sera qu'un contrôle à posteriori .Ceci pourrait aboutir à l'incohérence selon elle .

[63] ABES. (Page consultée 15 Juin 1999) . Catalogage en ligne : traitement des notices dérivées, [en ligne] . Adresse URL : http: //www. abes .fr / traitement – n.derivees. html . [réf. 120]

3.2.3.2.3 - L'approche économique

3.2.3.2.3.1 - Les bibliothèques participantes

D'un manière générale, la majorité des bibliothèques, sujet de notre recherche estiment que le SU ne va pas engendrer un investissement supplémentaire bien qu'il n'y ait pas de dotations spécifiques pour le réseau national .

En effet claude Jolly (cité par Georges Perec)[64] explique que " les coûts d'investissement et de mise en oeuvre ne sont pas exorbitants : ils peuvent être assumés par les universités sans avoir besoin de ponctionner le budget des BU" .

De plus une subvention spécifique est envisagée par le Ministère aux sites pilotes puis aux autres bibliothèques pour faire les adaptations nécessaires sur leurs systèmes locaux .

De son côté , le responsable de la coordination des nouvelles technologies dans le SCD de Lyon 3 manifeste une certaine crainte d'une augmentation tarifaire sensible car financièrement BN - OPALE n'était pas très chère .

3.2.3.2.3.2 - Le rôle de l'ABES

Claude Jolly (cité par G. Perec)[65] conclut que " les coûts de fonctionnement resteront abordables pour les universités : soit l'ABES sera directement subventionnée par le Ministère , soit les universités percevront une subvention " ad hoc" c.à.d. qui convient à la situation" .

En fait, la responsable de la communication à l'ABES déclare que la politique du Ministère est que toutes les BU puissent joindre le SU donc "elles auront les moyens financiers de le faire".

Quant à la politique tarifaire de l'ABES elle n'a pas encore été définie . A noter que la consultation publique du catalogue est gratuite .

3.2.3.2.4 - L'approche bibliothéconomique

Il est vrai que le SU est encore en phase de préparation mais il nous a semblé important de recueillir l'avis des différentes personnes concernées sur le fonctionnement futur du SU .

---

[64] Georges Perec . " Le Système Universitaire de documentation ..." p.29 . [réf 137]
[65] Ibid .

Le réseau ne va pas complètement changer leurs conditions de travail, comme on l'a vu dans l'impact du SU sur l'organisation interne des bibliothèques .
Dans tous les cas, cela exige une bonne connaissance des modalités du fonctionnement d'un système informatisé et le respect d'un certain nombre de règles communes. Mais le SU va - t – il simplifier ou compliquer leurs tâches ?

3.2.3.2.4.1 - Les acquisitions : l'impact éventuel du SU sur la tâche d'acquisitions au niveau de la chaîne documentaire

Les interlocuteurs des SCD et SICD proclament que les modules et les budgets d'acquisition des BU ne vont pas changer avec le SU car ce n'est pas un outil de gestion des budgets documentaires (l'autonomie budgétaire de chaque BU étant un acquis) . De plus , les achats sont des choix indépendants faits par les bibliothèques . " Il ne faut pas qu'on passe sur un système unique pour les acquisitions ou le prêt sur système local . Je pense que l'ABES ne va pas se substituer à chaque système de bibliothèques parce que c'est tout à fait raisonnable de gérer le module d'acquisition sur notre propre système" affirme la personne interrogée au sein du SCD de Lyon 1 .

Par ailleurs, le SU pourrait aider à la politique documentaire c.à.d. rationaliser les dépenses et aider à la coopération au niveau des acquisitions . Il pourrait alors représenter une complémentarité documentaire pour les BU .

Selon la correspondante locale du SICD2 de Grenoble, le SU pourrait fournir aux bibliothèques "un outil de vérification" avant le désherbage à partir du moment où on saura où se trouve chaque document .

3.2.3.2.4.2 - Le traitement documentaire

Un énorme travail a été fait depuis le démarrage du projet afin de répondre aux différents besoins des partenaires . Les participants se sont mis d'accord sur un certain nombre de points concernant le fonctionnement futur du SU ; pour le catalogage il s'agit de :

a - La mise en place d'un système de validation des notices bibliographiques: ce sont les bibliothèques qui prendront la responsabilité de valider les notices. Elles auront la possibilité quand elles créent une notice de la faire passer dans un statut non modifiable .

Cet avantage est très approuvé par le responsable de la coordination des nouvelles technologies au SCD de Lyon 3 : " c'est un changement énorme par rapport à BN- OPALE où la tâche de validation était centralisée alors que théoriquement dans le SU c'est une tâche qui serait partagée" .

b - L'organisation à l'ABES et dans les BU de plusieurs équipes de travail :

actuellement, il existe à l'ABES une équipe formée d'"experts" de catalogage, chargée d'élaborer les règles catalographiques propres au SU et de les transmettre aux sites pilotes. Cette équipe est censée persister dans le SU .

En revanche, d'autres équipes sont prévues. Elles auront pour mission de vérifier la qualité des données, la mise à jour, le nettoyage de la base (présence de doublons..)

Parallèlement , dans les SCD et SICD il y aura la présence permanente de personnes ressources assurant l'homogénéité de la base surtout que la mise à jour dans leur système local sera assez rapide .

c – La mise en place d'un outil de dédoublonnage : il s'agit d'un programme de dédoublonnage automatique qui compare un certain nombre de champs entre les notices et qui garde la notice la plus complète . Ceci devrait résoudre les contraintes du Pancatalogue en mettant en place un catalogue national des BU françaises mis à jour et sans doublons .

d - L'élaboration d'un guide méthodologique propre au SU : il servira d'appui pour le catalogueur en éclaircissant les normes et les formats . Il comporte aussi les règles de translittération, le format de catalogage des données d'exemplaires, etc

e - La possibilité de pouvoir modifier les grilles de catalogage et d'en fabriquer d'autres: l'ABES définit les grilles de catalogage mais le principe du prestataire est de fournir un outil qui permet de modifier les grilles et d'en fabriquer d'autres .

Par ailleurs , différents modes de catalogage seront disponibles : mode expert c.à.d. saisie sur écran vide, mode expert avec grille de données codées, mode par grille portant les principales zones .

Nous voyons ainsi que le module de catalogage est souple et bénéficie de l'ergonomie propre aux applications sous windows .

f- La présence obligatoire de liens entre notices dans le catalogue SU : en effet différents types de liens relieront les notices du catalogue les unes aux autres tel que des liens entre notices bibliographiques et notices d'autorité ,liens entre notices bibliographiques, liens entre notices d'autorité ...

A noter que dans la base SU ont été intégrés les fichiers d'autorité de la BNF (y compris les mots matières RAMEAU) et le thésaurus F-MESH de l'INSERM.

g - Le choix d'UNIMARC comme format de travail commun .

h – Le choix de RAMEAU comme langage d'autorité matière : à signaler que l'indexation matière RAMEAU est obligatoire pour tous les documents du SU . Les notices bibliographiques pourraient être harmonisées par des propositions de nouvelles notices RAMEAU de la part des experts du réseau . Ces dernières devraient être soumises à l'approbation de la BNF qui invite les bibliothèques achetant ses produits et utilisant RAMEAU à lui faire des propositions d'ajouts .

i – La possibilité de créer des notices d'autorité auteurs nécessaires (gestion indépendante de la BNF) .

j - La possibilité d'ajouter une indexation libre en plus des vedettes d'autorité obligatoires dans une zone de la notice dans le cas d'un établissement spécialisé ayant un thésaurus spécialisé .

k - La possibilité aux bibliothèques ayant des documents relevant du domaine médical d'ajouter des mots F-MESH (autorité matière de la USNLM c.à.d. United States National Library of Medecine) . Ceci permet de garder une cohérence , car les bibliothèques qui ont l'habitude de nourrir leur catalogue avec d'autres thésaurus pourront rajouter leur indexation dans le SU en plus de RAMEAU, puis la récupérer dans leur système local .

Un certain nombre de commentaires et de critiques concernant le catalogage , l'indexation matière , les liens , les formats .... ont été exprimés . Les thèmes de discussion sont les suivants :

1 – La normalisation ou le respect d'un format commun :

La totalité des responsables interrogés sur la question de format jugent que le respect d'un format commun est essentiel . Il est vrai qu'aucun des réseaux

BN – OPALE , CCN , Téléthèses , SIBIL n'utilise le format UNIMARC , mais à partir du moment où ils ont travaillé dans un format ils pensent pouvoir le faire dans un autre ; et ceci grâce à une familiarisation au nouveau format par le biais de documentation et de formation .

Même pour le SCD de Lyon 1 où le format utilisé dans le système local est le LCMARC , ce changement n'est pas un problème majeur . Ils auront deux possibilités : soit convertir leur base locale en UNIMARC , soit cataloguer en UNIMARC dans le SU et en LC MARC dans leur système local . Dans ce cas , leurs notices leur seront envoyées en LCMARC dans leur base locale .

Ces mêmes personnes ont donné leur avis concernant UNIMARC . Elles approuvent le choix de ce format pour plusieurs raisons :

- Tout le monde s'y retrouve car c'est un format universel qui permet des échanges .
- C'est un format harmonieux car il fait la distinction entre tout ce qui relève du pavé ISBD et tout ce qui relève des points d'accès , alors que d'autres formats tel que USMARC sont plus compliqués .
- Il s'agit du format le plus international au niveau théorique .
- Il est déjà très implanté en France : Il y a beaucoup de documentation sur lui et il est continuellement mis à jour en français .

2 - La balance entre l'insuffisance de Rameau , sa difficulté de syntaxe et son encyclopédisme .

La totalité des personnes interrogées au niveau des SCD et SICD sont d'accord sur la difficulté de la syntaxe de RAMEAU . En effet, RAMEAU n'est pas toujours d'utilisation facile. Il faut être professionnel pour pouvoir créer les vedettes RAMEAU .

La majorité de nos interlocuteurs jugent que RAMEAU est probablement insuffisant pour des bibliothèques spécialisées en ce sens " qu'il n'est pas fait pour les chercheurs pointus ; il s'agit d'un outil de bibliothécaires" mais qu'en revanche son vocabulaire peut être enrichi parce que " RAMEAU est une liste d'autorité encyclopédique qui évolue sans cesse" comme nous l'avons déjà vu . Quant à l'encyclopédisme de RAMEAU, il est approuvé par toutes les personnes.

Elles trouvent que RAMEAU est un outil d'indexation général qui permet à quelqu'un ne connaissant pas un domaine d'avoir un premier niveau de recherche et de trouver les documents principaux sur ce domaine .

Une réflexion importante provenant d'une personne interrogée a attiré notre attention . Elle a délaré " on dit beaucoup de mal de RAMEAU. Moi je trouve qu'à partir du moment où on a un outil commun , quand il a des imperfections il est bon à prendre tout de même. On ne peut pas faire n'importe quoi dans une indexation et moi je préfère qu'il y ait une indexation commune afin de rendre le maximum de services" .

- 3 – Liens entre notices : contrainte ou avantage ?

Nous avons déjà évoqué les liens existant dans le catalogue du SU. Précisons qu'ils sont généralement au nombre de trois .

3 .a – Liens entre notices bibliographiques et notices d'autorité : ce type de liens relie une notice d'autorité - personne physique ou collectivité, RAMEAU, F – MESH, titre uniforme à une ou plusieurs notices bibliographiques

3.b- Liens entre les publications en série et les collections.

3 .c – Liens entre notices d'autorité de type " voir aussi", les renvois de type " voir" étant inclus dans la notice d'autorité .

Dans le SU, ce lien est constitué , au sein de la notice bibliographique, par le numéro de la notice d'autorité, "PPN" (Pica Production Number) en langage PICA. Le lien entre la notice d'autorité et les données bibliographiques est actif : lors d'une mise à jour de la forme d'autorité, les notices bibliographiques liées à cette autorité seront automatiquement mises à jour " évitant ainsi au catalogueur de corriger une par une les notices bibliographiques concernées" [66]

Ces liens constituent pour la totalité de nos enquêtés à la fois un avantage et une contrainte . En effet les notices d'autorité permettent la cohérence de la base bibliographique . Elles facilitent la distinction entre les homonymes ainsi que la recherche grâce aux renvois. Ainsi via l'interface" grand public" WebOPC comme

[66] Elisabeth Coulouma . " Petit Glossaire :qu'est – ce qu'une notice d'autorité? " . In : Arabesques, no15 (juillet – août – septembre 1999) , p.7 [réf.128]

via l'interface professionnelle WinIBW, les liens entre notices sont activables et on pourra naviguer de notice bibliographique ou d'autorité en notices d'autorité ou de notice bibliographique en notice bibliographique en activant les liens hypertextes contenus dans la notice .Cependant, tout en facilitant la recherche pour le chercheur les liens rendent plus lourd le travail du catalogueur obligé de créer une notice d'autorité si la notice cherchée ne se trouve pas dans la base en créant une nouvelle notice bibliographique dans le SU .

4 – Le CCN entre la simplication des tâches et la nécessité d'une certaine lourdeur

Dans le rapport de synthèse du groupe de travail CCN-PS (1998) [réf.130] , la lourdeur de création des bordereaux était un des aspects négatifs évoqués du CCN – PS .

En effet , la migration du CCN dans le SU permettra l'allègement des charges de catalogage des BU car elles feront leur catalogage directement dans le SU; alors que les autres bibliothèques continueront à travailler comme aujourd'hui : elles rempliront des bordereaux aux CR qui feront le catalogage, saisiront la notice, enverront les papiers à l'ABES pour les transmettre à l'ISSN.

La responsable du CCN dans le chantier migration de l'ABES explique que les lourdeurs existent dès qu'il y a une collaboration avec l'extérieur . Elle précise qu'il est vrai que le cheminement est assez lourd et devrait être amélioré mais " la collaboration du CCN avec l'ISSN est indispensable" : en créant sa notice, la BU devrait faire remonter à l'ISSN le maximum d'éléments afin de permettre de faire une demande d'attribution d'un numéro d'ISSN.

5 – Les échanges entre système central et systèmes locaux

Les échanges de données entre système de gestion de bibliothèques et système central sont la clé de voûte du SU parce que " c'est sur le bon déroulement de ces échanges que reposera en grande partie, le bon fonctionnement des catalogues universitaires , que ce soit au niveau local ou au niveau national" .

L'expert production de l'ABES explique que pour des raisons de cohérence des règles catalographiques les notices d'autorité et les notices bibliographiques seront créées et modifiées en central sur le SU et seront transférées vers les systèmes locaux soit en différé (chaque soir) par des envois FTP soit en ligne et en temps quasi réel si le site local dispose du module OUF (Online Update Fetch)

Quant aux données d'exemplaires elles seront créées sur le SU lors de la première localisation d'une bibliothèque . Les modifications éventuelles pouront être faites sur le système local et renvoyées vers le SU via FTP ou directement sur le SU .

D'après les interrogés, cette mise à jour des données d'exemplaires sur le système local évite à chaque fois que la bibliothèque se connecte sur le SU pour faire la mise à jour en temps réel surtout que WinIBW ne sera installé que sur quelques postes .

Le format de saisie des données d'exemplaires s'avère assez souple de sorte que la bibliothèque pourrait ou non faire saisir toutes les informations de ses exemplaires . Elle devrait s'en tenir à ce choix pour l'ensemble de ses exemplaires quelque soit le type de documents pour des raisons de cohérence.

Les mentions requises se limitent au RBCCN, aux possibilités de prêt ainsi qu'aux états de collection pour les publications en série . Au niveau de la mise à jour des données d'exemplaires deux problèmes pourraient se poser :

*Un risque de retard dans la gestion des données locales par rapport à la mise à jour des données au niveau central . Pour cette raison, les bibliothèques ont intérêt à simplifier leurs données locales car moins il y a à récupérer plus c'est simple .

* Un problème de correction pourrait se poser d'après les personnes interrogées dans les sites pilotes . En effet, dans le cas d'un " désherbage" ou d'une suppression d'un exemplaire, la bibliothèque devrait veiller à faire les modifications nécessaires dans le catalogue .

3.2.3.2.4.3 - La diffusion de l'information

a – l'impact éventuel du SU sur l'accès aux ressources documentaires

Tous les interlocuteurs des SCD et SICD expliquent que leur prêt local n'a rien à voir avec le SU. Ce dernier ne gère que le PEB .

Elles poursuivent qu'avec le SU il y aura probablement une augmentation prévisible des demandes de PEB parce que les ressources seront mieux connues et certains lecteurs seront habilités à faire des demandes de prêt - inter directement .

Ces mêmes personnes pensent qu'il serait peu probable que le SU provoque une augmentation du nombre de lecteurs du moins à court terme car leurs lecteurs sont les étudiants inscrits à l'université et ce nombre d'étudiants est le même. Ils estiment qu'ils ont le personnel nécessaire pour gérer ce " flux" .

De plus, le PEB ne va pas toucher tous les établissements de la même façon. En effet, le SCD de Lyon 1 sera peu concerné par le PEB pour une raison simple : pour cet établissement, ce ne sont pas les ouvrages qui font l'objet du PEB mais les articles de périodiques et les thèses car il s'agit bien de bibliothèques sciences et bibliothèques santé ce qui fait que l'augmentation du PEB concernant les livres y sera faible .

Ainsi , d'une façon générale, le PEB sera le moins touché par le SU et les bibliothèques vont pouvoir le gérer sauf dans le cas d'une augmentation sensible ce qui est peu probable .

b – Le rôle de l'ABES

Le PEB au niveau du SU sera une continuité du PEB aujourd'hui , auquel participent toutes les bibliothèques qui sont soit équipées de PEB en ligne soit de PebNet . A noter que Peb en ligne est un outil assez vieux , peu convivial et qui ne passe pas l'an 2000 .

La migration du PEB et l'intégration de l'outil PebNet au SU se fera par une mise en oeuvre en " biseau" afin de maintenir le niveau de services existants, un service de PEB pour les bibliothèques qui ne seront pas déployées dans le SU et une solution alternative pour les bibliothèques équipées de PEB en ligne .

Une extension du PEB est prévue dans le SU : " Le PEB aujourd'hui est national mais avec le SU il ne se restreindra pas à ce niveau seulement" .
En fait, il est prévu que le SU travaille avec la BLDSC (British Library Document Supply Center) pour emprunter des documents et ceci se fera via WinIbw et PebNet . Ainsi l'accès professionnel en ligne permettra une transmission possible d'une demande de fourniture de documents (FDD) vers un réseau externe en format normalisé ILL (ex : BLDSC) . La mise en oeuvre de la FDD s'appuyera sur une combinaison de 2 systèmes existants: le module ILL du système Pica et le logiciel PebNet de l'ABES .

" Ce prêt Inter avec l'étranger suscitera certainement l'intérêt des chercheurs à l'université" . A noter qu'il y aura un seul catalogue pour faire notre demande de PEB sans changer d'interface comme aujourd'hui .

3.2.4 - Les perspectives d'évolution du SU et sa représentation future au regard de ses partenaires .

3.2.4.1 - Les perspectives d'évolution du SU : ouverture à l'extérieur

3.2.4.1.1- Ouverture vers les ressources électroniques : le projet WebDoc

a – Présentation du projet

A l'origine , le système WebDoc (lancé en 1995) d'accès aux documents électroniques a été mis en oeuvre par PICA aux pays - Bas et en Allemagne.

Dans le cadre du SU, il a été décidé de l'adapter au contexte des BU françaises , PICA étant son coordinateur .

En fait , il s'agit d'un projet contractuellement distinct et indépendant du SU mais qui devrait y être intégré à terme c.à.d. que le projet WebDoc – France permettra aux utilisateurs d'accéder à des documents en texte intégral à partir de la consultation du catalogue du SU .

L'objectif de ce projet est de fournir à des bibliothèques et à des utilisateurs finaux un accès en ligne via le Web, à des documents primaires électroniques ou numériques (c.à.d. numérisés rétrospectivement ou créés électroniquement), libres ou non de droit .

Le dispositif comporte dans son état actuel un catalogue centralisé appelé WebCat , décrivant l'ensemble des documents et un certain nombre de serveurs sur lesquels seront répartis les documents. Ceux – ci seront reliés aux notices du catalogue par des pointeurs .

Ainsi , l'idée est d'intégrer dans la base du SU l'URL des documents signalés, ces derniers pouvant être stockés physiquement n'importe où .Ce projet comporte 2 phases :

- *Une phase expérimentale* (1er semestre 1999) : cette phase a débuté en Juin 1999 avec une base séparée WebCat constituée pour l'expérimentation . Cinq sites pilotes ont été choisis pour tester le produit c.à.d. la consultation et le catalogage de documents numériques. Ceci permettrait de décider des modalités d'intégration du projet dans le SU .
- *Une phase d'intégration* de WebDoc dans le SU (2ème semestre 1999)

b - Les types de documents concernés

Pica , dans le cadre de son projet WebDoc a étudié et implanté dans son logiciel un module d'accès aux documents électroniques des bibliothèques .

Tous les types de documents qui sont catalogués dans la base WebCat actuelle sont les suivants :

- Des documents PICA (thèses , mémoires , supports de cours)
- Des notices de thèses numérisées par l'ANRT et Doc INSA
- Des notices d'articles des " Editions de physique"
- Des notices de ressources Web (articles ou revues)

Mais les thèses constituent le type de document le plus attendu à l'heure actuelle car il s'agit d'un outil important pour la recherche surtout que parallèlement il y a un projet de numérisation des thèses affirme la responsable de la communication à l'ABES. Elles constituent en effet un gisement scientifique encore insuffisamment exploité en raison de la visibilité relativement faible et d'un mode de diffusion actuel peu adapté aux pratiques des chercheurs (microfiches essentiellement) .

c – Les modalités d'accès aux documents

Les utilisateurs finaux disposent des conditions suivantes concernant les modalités de paiement : l'accès à ces notices sera gratuit et ouvert à tous; en revanche, la consultation du document lui - même dépendra de son statut. Libre et gratuite pour les documents non soumis à un droit d'accès, elle pourra s'avérer contrôlée et payante pour les documents qui auront fait l'objet d'une licence de consultation .En effet WebDoc permettra de contrôler l'accès à des ressources qui n'ont pas vocation à être librement et universellement consultables sur l'Internet . Ce sera à la bibliothèque de définir les conditions d'accès délivrées à ses utilisateurs (habilitation et tarification). Les fournisseurs de documents électroniques et les bibliothèques négocieront les droits d'usage des documents .

d - Le rôle de l'ABES dans ce projet et les avantages de la coopération en matière de numérisation .

" L'adhésion de L'ABES au projet constitue une perspective intéressante pour le futur SU ainsi que pour l'ensemble des BU françaises .

A l'heure où la gestion électronique de documents s'impose partout comme un nouveau mode de gestion et de diffusion de l'information , on ne peut que souhaiter que l'univers de la recherche en France intègre cette tendance nouvelle dans sa volonté de modernisation" [67]

En effet , l'ABES joue plusieurs rôles dans ce projet :

- l'ABES offre un outil d'accès (WebDoc) aux documents électroniques qui permet de gérer les droits d'accès .
- Intégration de l'outil WebDoc dans le SU en l'adaptant au contexte français
- Organisation de la mise à disposition des thèses : en effet, l'ABES a déjà mené une enquête pour voir si les thésards en général étaient prêts à signer des conventions avec eux .

La coopération nationale en matière de numérisation représente pour la totalité des interrogés un avantage et une opportunité pour plusieurs raisons :

[67] Florence Robert; Philippe Vaisse. "Le projet WebDoc" . In : Arabesques, no7 (juillet - août - septembre 1997) , p.3. [réf .145] .

- La coopération est un "plus" car il est impossible de tout numériser soi - même.
- La coopération permet aux lecteurs d'avoir directement accès, à partir d'une unique consultation, à un certain nombre de documents qui ont été signalés dans le SU plutôt que d'avoir à interroger plusieurs catalogues pour trouver le document, le demander éventuellement en PEB et attendre qu'il leur arrive .
- Par définition , la bibliothèque virtuelle est une bibliothèque coopérative .
- Comme pour le catalogage, la notion de " partage" est au coeur même de la coopération en matière de numérisation .
- Elle répond à une demande de la part des chercheurs et des étudiants qui s'oriente de plus en plus vers l'accès en ligne au document lui - même surtout que " l'accès à l'information numérique est devenu la fonction incontournable de tout système d'information"[68]

En parlant des avantages de ce projet, les interlocuteurs ont marginalisé l'aspect économique. Seule la correspondante SU du SICD2 de Grenoble 2 et 3 estime qu'il faudrait voir les coûts" .

e - WebDoc : vers où mènera - t – il le SU ?

Stefan Gradmann (1997) [réf.129] déclare que vers la fin des années 80, la notion de réseau de catalogage coopératif a vu un enrichissement avec la création et l'intégration des services électroniques de PEB et la fourniture de documents . Aujourd'hui, il poursuit que nous assistons à " une autre transformation importante de la notion de réseau bibliothécaire avec l'entrée en jeu des documents électroniques ou numérisés rétrospectivement" . Pour lui, nos réseaux bibliothécaires deviendront partiellement des réseaux d'acquisition au sens bibliothèque virtuelle distribuée .

Toutes les personnes interrogées partagent le même avis que Stefan Gradman (1997) [réf.129] . Elles estiment qu'à long terme c.à.d. dans quelques décennies , le service WebDoc contribuerait à l'orientation des BU vers des bibliothèques virtuelles .

[68] Béatrix Rubin. " L'accès de l'usager à l'information électronique". In : Arabesques, no1 (avril - mai - juin 1998) , p.4. [réf .147]

Par ailleurs , actuellement le fait qu'il y ait un certain nombre de liens qui permettent d'accéder à des documents numériques est un "plus" énorme . Ceci ne veut pas dire qu'on a basculé dans la bibliothèque virtuelle car " on est encore à 1 % de virtuel par rapport à 99 % de données bibliographiques" estime le responsable de la coodination des nouvelles technologies de Lyon 3

Mais effectivement, le nombre d'éditeurs commerciaux de documents électroniques croît, la numérisation progresse et c'est bien ce que fait la BNF en numérisant un certain nombre d'ouvrages !

Ainsi, dans le souci de répondre le mieux possible aux besoins de ses usagers, le SU proposera un accès en ligne à des documents en texte intégral. "Avec WebDoc , il s'agit bien de l'amorce d'une bibliothèque virtuelle et peut – être au niveau du SU les choses iraient plus vite que sur un système local" affirment les enquêtés !

2.4.1.2 - Ouverture du SU vis à vis d'autres bibliothèques non BU

Il est vrai que le SU représente une décision favorable, mais tous les interlocuteurs proclament qu'il serait souhaitable pour les bibliothèques ainsi que pour l'ABES que ce système se généralise au niveau de l'ensemble des bibliothèques françaises . Ils estiment que la viabilité d'un réseau est aussi fonction de sa capacité d'introduire de nouvelles bibliothèques et d'élargir sa coopération surtout que certains auteurs tel que Michel Melot (1995) [réf .134] précisent qu'il serait regretable d'utiliser les réseaux pour reproduire ces vieilles fractures que nous connaissons bien : bibliothèques versus documentation, bibliothèques versus musée ... Le réseau doit être au contraire le moyen de réduire ces fractures et de les transcender car ce qui est dangereux dans un réseau c'est ce qu'il exclut et non pas ce qu'il rassemble" .

L'auteur cite comme " modèle" le réseau BRISE de Saint – Etienne "ouvert à tous les types de bibliothèques , quel qu'en soit le régime , le public ou la spécialité" .

A noter qu'il faut distinguer entre les bibliothèques appartenant au monde universitaire (bibliothèques intégrées ou associées , bibliothèques d'UFR c.à.d. des

bibliothèques d'Unités de Formation et de Recherche) et celles dépendant d'un autre Ministère tel que les BM pour lequelles l'adhésion au SU n'est pas encore envisagée par la SDBD .

Quant aux premières, elles ne sont pas du tout défavorisées ou "exclues" de l'adhésion au SU mais elles ne constituent pas la première cible. En fait , elles pourraient entrer dans le SU après les BU et ceci serait envisagé au cas par cas .

Ceci montre que le SU n'a pas du tout une volonté de restriction ou de fermeture vis à vis des bibliothèques non BU surtout qu'il s'agit d'organismes ayant des fonds spécialisés qui sont utiles pour le monde de la recherche . Mais la restriction dans un premier temps aux BU est nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement du réseau avant de le généraliser .

De son côté, Georges Perec (1997) [réf. 137] explique que "l'ABES ne refuse pas les BUFR à priori et que c'est aux universités de décider de leur participation mais que la première étape de déploiement ne s'adresse qu'aux BU."

En outre , M. Jolly (cité dans le Compte – rendu de la réunion inter – régionale concernant le SU à Lyon le 25 Octobre 1996) [69] affirme que " le SU n'a aucune volonté de fermeture ou de restriction de principe vis à vis des bibliothèques non BU mais qu'une certaine modularité dans les services proposés constitue par ailleurs une caractéristique du SU". Cette ouverture du SU ouvre en cela un plus grand champ pour les activités du PEB .

En ce qui concerne les autres bibliothèques non BU du CCN- PS, elles seront dans le SU même si elles n'auront pas dans un premier temps accès directement à toutes les fonctionnalités du SU . En effet, ce qui fait la richesse du CCN c'est le fait de ne pas être restreint à un type de bibliothèque .

3.2.4.1.3 - Ouverture du SU vis à vis d'autres formes de coopération

Le SU n'est pas du tout exclusif en ce sens qu'une BU membre du SU pourrait en même temps coopérer au niveau local et régional avec des

[69] ABES . Compte – rendu de la réunion d'information inter –régionale concernant le Système Universitaire à Lyon .25 octobre 1996, p.3.[réf . 117]

établissements non BU . Ce sont des tendances de coopération qui se dessinent en France et qui aboutissent à la mise en place de catalogues régionaux ou locaux.

En effet, un débat catalogue national / catalogue régional a lieu actuellement en France au niveau des universités . A ce propos , toutes les personnes que nous avons interrogées affirment que c'est la complémentarité et la collaboration qui sont indispensables entre les 2 niveaux et non la concurrence ; Elles justifient leur approbation en expliquant que " la coopération régionale pourrait être un pas vers la coopération nationale" .

Le niveau régional a besoin du national comme point de référence vers lequel pointer qui nous permet de localiser les documents et de les demander par le PEB ; vice versa le niveau national a besoin du régional qui permet d'avoir un degré de précision différent du national . En fait, le catalogue régional est plus riche en données locales et certains projets gérables au niveau régional ne le sont pas au niveau national .

Les interlocuteurs précisent que le catalogue régional jouera un rôle important avec la mise en place du SU dans la mesure où il permet de savoir ce qui est proche de chez soi et qu'on pourra consulter sans le demander par le PEB .

Parmi les personnes interrogées dans les établissements, l'intervention de l'une d'elles s'est avérée remarquable . Elle a déclaré : " je ne pense pas que la bibliothèque virtuelle va faire disparaître l'imprimé parce que nous allons continuer à lire des livres et quand nous aurons besoin d'un livre, ce sera plus simple de le trouver dans la bibliothèque qui est à 1 km que de le trouver dans la bibliothèque qui est à 500 km" .

D'où l'importance des projets locaux dans les projets nationaux : " Si la coopération nationale est considérée comme un enjeu stratégique, elle doit se développer en complémentarité avec la coopération régionale . Ce que l'on peut faire , c'est une mise en oeuvre suffisamment intelligente pour ménager les outils nationaux et les outils locaux . Mais on n'échappera pas aux outils locaux ; la bonne dimension c'est la région" [70].

---

[70] Frédérique Molliné .(Page consultée le 4 avril 1999) . Catalogue collectif et production, [en ligne] . Adresse URL : http//www.Abes.fr . [réf.135]

3.2.4.1.4 - Ouverture du SU vers d'autres ressources documentaires

3.2.4.1.4.1- La coopération des BU à titre individuel avec des réservoirs extérieurs

En présentant le SU nous avons évoqué des réservoirs externes (bases - sources) avec lesquelles l'ABES aura passé des contrats . Ils pourraient alimenter le catalogue du SU (alimentation à priori, et alimentation au fil de l'eau par Z 39 .50) .

Par ailleurs, si une BU membre du SU ressent malgré l'effort du SU le besoin d'aller contracter à titre individuel avec d'autres réservoirs et d'utiliser leurs services " elle aura la liberté totale de le faire mais ça ne sera pas très intéressant pour elle d'un point de vue économique" affirment toutes les personnes interrogées .

En revanche, elles estiment que s'il y aura une liberté complète pour les BU quant à leur participation au SU (liberté de se retirer , liberté d'avoir des liens avec des réservoirs extérieurs) ; ceci aura des conséquences financières évidentes : le ministère ne serait probablement pas prêt à continuer à subventionner à la même hauteur les bibliothèques participant au SU et celles qui ne participent pas . " Il ne s'agit pas d'une obligation ni d'une loi mais à priori d'une incitation à participer." A savoir que les BU sont des services des universités et qu'elles dépendent des choix politiques pris par les présidents des universités .

3.2.4.1.4.2 - Une nécessaire ouverture du SU

"L'extrême répartition des ressources documentaires et l'existence d'autres grands réservoirs rendent nécessaire l'ouverture du SU vers l'extérieur . C'est la raison pour laquelle la même passerelle Z39.50 permettra aux usagers de se connecter au futur CCFr et de consulter grâce à une interface unique les catalogues de la BNF et des BMR (Bibliothèques Municipales Rétroconverties). Cette passerelle rendra aussi le SU consultable de l'extérieur selon des modalités comparables" [71]

71 Philippe Vaisse. " La consultation du catalogue". In : Arabesques, hors – série Spécial SU , (mars 1997, p.3 . [réf . 149] .

En effet, un des avantages du SU c'est d'être à la fois client et serveur Z 39.50.

Le fait que le SU soit client permet à un expert dans une BU de faire sa recherche dans le SU et s'il ne trouve pas ce dont il a besoin il pourra élargir sa recherche aux catalogues de la BNF et des BMR . Inversement, le SU sera aussi serveur Z39.50 ce qui permet au lecteur de la BNF et / ou celui des BMR de pouvoir consulter le SU via le CCFr . Ce dernier sera alors une passerelle d'interrogation simultanée des 3 catalogues (CCFr , catalogue des BMR, SU) .

De plus, le SU entretiendra des relations avec les réseaux hollandais et allemands car ils ont le même système Pica .

Par ailleurs , dans le cadre du CCN , les relations avec l'ISSN vont persister , les CR étant en contact avec les centres nationaux de l'ISSN .

3.2.4.2 - La représentation future du SU

3.2.4.2.1 - Le SU : véritable outil de coopération?

Si on veut dire par coopération , collaboration et participation à une oeuvre commune, le SU représenterait alors un véritable outil de coopération documentaire à différents niveaux pour la totalité des personnes interrogées : acquisitions , catalogage , collaboration , PEB ...

" Avoir des règles de travail qui font que tout le monde s'y retrouve, le lecteur final se retrouve , le professionnel aussi , je pense que le SU est le premier dans les universités qui serait arrivé à le faire" affirme la personne interrogée dans le SICD2 de Grenoble 2 et 3 .

3.2.4.2.2 - Les craintes exprimées et les difficultés probables

Si les différents participants du SU le trouvent comme un véritable outil de coopération, en revanche ils affirment qu'un projet de l'ampleur du SU ne se déroule pas sans heurts ni difficultés , toujours riches d'enseignements .

Il s'agit surtout de difficultés au niveau fonctionnel : reprise des données , migration des applications existantes (arrêt en biseau), articulation avec les systèmes locaux et difficultés de négociations avec les fournisseurs .

A ceci s'ajoutent le rythme du déploiement (scénario de basculement par réseau), la pression exercée sur les équipes vu la nécessité de tenir un calendrier très serré surtout que les BU sont pressées d'adhérer au SU et que le calendrier a connu un glissement de 2 mois .

Par contre les personnes interrogées évoquent certaines difficultés . Ces dernières suscitent des inquiétudes qui concernent le fonctionnement futur du SU et qui relèvent de différents domaines :

a - Psychosocial

En exprimant leurs craintes futures, 2 personnes interrogées font allusion au rôle que devrait avoir l'ABES dans l'avenir . En effet , elles souhaitent que son rôle dépasse le cadre strict du projet SU pour aborder aussi la gestion et la négociation des droits avec les éditeurs commerciaux de documents électroniques .

De plus, l'ABES pourrait assurer une veille technologique sur Internet, organiser des consortiums de bibliothèques afin de rendre des services à la communauté professionnelle .

La personne interrogée au SCD de Lyon 1 éprouve une certaine inquiétude concernant le rôle futur de l'ABES : "l'ABES pourrait être un coordonateur à condition de le rester sans devenir le chef d'orchestre qui partage le travail et qui cherche à se substituer à chaque bibliothèque".

Par ailleurs l'expert production à l'ABES souligne le caratère " franco- français" du SU pendant sa phase de mise en place . Il est vrai que ceci garantit une certaine cohérence mais représente un inconvénient : il s'agit d'un caractère limitatif parce que les chercheurs sont habitués à consulter les catalogues étrangers , à demander des ouvrages aux Etats - Unis .

Ceci nous pousse à réfléchir sur l'avenir des relations entre les BU françaises et les autres bibliothèques dans le monde .

b – Organisationnel

La dimension du projet, son ampleur et le nombre de ses partenaires inquiètent une de nos enquêtés . Il s'agit de la correspondante locale du SICD2 de

Grenoble qui proclame qu'une première difficulté probable dans le SU serait la lourdeur de gestion .

En effet , il est difficile mais non impossible d'appliquer les mêmes règles , d'expliquer aux gens, de se mettre d'accord sur les stratégies de fonctionnement, de voir si les règles de travail sont bien appliquées et bien comprises par les participants .

Par ailleurs, les retards pris dans la mise en place du SU constituent une difficulté qui risque d'entraver la réussite du SU selon l'expert production de l'ABES .

En fait l'ABES dans son rapport d'activité 1998 [réf.121] met en relief le manque de temps " certaines actions projetées n'ont pu être réalisées que partiellement ou ont été reportées par manque de temps" .

c - Technique

Une des personnes interrogées manifeste une certaine crainte de ne pas avoir assez de latitude et de liberté par la suite pour faire évoluer le logiciel après la mise en place du SU comme les bibliothèques françaises le voudraient.

Par ailleurs , les échanges de système à système c.à.d. entre systèmes locaux et SU pourraient être une difficulté technique si l'adaptation demandée auprès des fournisseurs n'est pas adéquate, ce qui inquiète la personne interrogée au SCD de Lyon 2 .

Le grand nombre de partenaires dans le SU va entraîner la nécessité d'avoir énormément de postes de travail . " Ceci pourrait être difficile à gérer" estime la correspondante locale du SICD2 de Grenoble surtout qu'au départ les participants devront se familiariser avec un nouvel outil .

d - Bibliothéconomique

Le problème de la maintenance de la base et celui de la gestion du catalogue préoccupent la majorité des personnes interrogées .

En effet, la cohérence de la base SU est une chose difficile intellectuellement plus que techniquement parce que les bibliothèques devront veiller à faire les corrections , vérifier le travail de dédoublonnage, la gestion des autorités , supprimer certaines localisations lors du désherbage ...

De plus, 3 personnes parmi les 4 interrogées dans les SCD et SICD se posent des questions sur l'alimentation future du SU par les réservoirs et plus précisément la périodicité de cette alimentation .

e- financier

Quand nous avons effectué nos entretiens , l'ABES n'avait pas encore défini sa politique tarifaire . Les 4 enquêtés dans les SCD et SICD manifestaient une certaine inquiétude vis à vis des coûts de services . Ils estiment qu'il s'agit d'un des points les plus importants mais qui demeure encore " obscur" .

3.2.5 Conclusion

Le SU : quelles particularités?

L'ABES s'est forcément inspirée des 4 réseaux existants en France, y compris le CCN – PS qui a aussi une culture propre et un héritage important, pour la conception du SU . Toutes les personnes interrogées insistent sur le fait que le " SU a pris en considération les outils collectifs antérieurs". En effet, cette inspiration relève surtout de la " structure réseau" c.à.d. de l'esprit que doivent avoir les gens quand ils travaillent dans un catalogue collectif .

En effet, le SU serait un système assez souple qui pourrait s'adapter aux progrès futurs. Il " contribuera à la modernisation du monde universitaire en ayant la capacité de s'adapter aux mutations informatiques"[72] sans toutefois négliger de faire profiter l'héritage qu'est celui des catalogues collectifs de l'évolution qui ne manquera pas de s'opérer .

[72] ABES .Compte – rendu de la réunion d'information ... , p.2.[réf .117]

A ce propos, Michel Auffret (1996) [réf .123] proclame que le SU consiste en la mise en oeuvre d'une nouvelle génération de catalogues collectifs et d'accès à l'information . Il s'articule parfaitement avec les réseaux locaux et rapproche les différents membres les uns des autres tout en permettant une collaboration entre l'ABES et la communauté universitaire à différents niveaux .

C'est pour cette raison que des groupes de travail réseau ont été émis car nous ne pouvons pas concevoir un réseau qui ne tiendrait pas compte des habitudes actuelles des professionnels surtout que comme l'affirme Maggy Pézeril (1997) [réf.140] " Si les données l'emportent sur le système (qui se remplace), le réseau et tout son capital humain et organisationnel l'emportent sur les données (qui s'échangent et s'achètent)" .

Le SU : quels enjeux ?

Il est vrai que le SU est un projet national mais son enjeu est d'après Florence Robert (1996) [réf.144] tant scientifique que politique .

En effet , " Il s'agit d'offrir aux usagers professionnels et universitaires ainsi qu'au grand public un outil unique d'identification, de localisation et de fourniture des documents des BU" [73]

L'expert production à l'ABES affirme qu'on ne peut pas nier le poids des américains dans le marché des données mais que l'ABES représente effectivement une masse critique intéressante qui négociera à priori en meilleure position surtout si elle s'inscrit dans une démarche européenne .

Le SU : quel (s) rôle (s)

Le SU devrait garder un double rôle :

1 – Un rôle technique : au niveau de la cohésion d'ensemble des normes, des formats , de l'évolution du matériel ...

[73] Maggy Pézeril ; Annie Brigant. " L'agence bibliographique de l'enseignement...", p.1.[réf.140]

2 – Un rôle stratégique : il doit s'établir dans plusieurs domaines : la négociation auprès des fournisseurs - réservoirs de notices, la veille technologique, l'assistance juridique , la création d'une équipe pédagogique.

Ce rôle stratégique est à jouer dans un environnement où la suprématie anglo – saxonne (avance technique) s'avère importante .

A la suite de l'analyse des entretiens et en nous basant sur les 2 premières parties de ce travail nous avons essayé d'identifier d'une part les "atouts" du SU qui pourraient être des " facteurs de succès" mais ceci serait à vérifier après le fonctionnement du SU .

Il est à noter que tout ceci n'est encore que de la théorie et dès que les bibliothèques auront catalogué la première notice du SU (par les sites pilotes au moment de l'expérimentation) , des problèmes se poseront et il faudra les résoudre

D'autre part, nous avons essayé de mettre en évidence les difficultés probables du SU et les craintes exprimées par ses participants, qui risquent d'être des "limites" à la réussite du projet .

Nous ne pouvons guère nons assurer si l'ampleur de ce projet , sa pérennité , son coût et son adéquation aux besoins réels des usagers ont été bien mesurés qu'après le démarrage réel du SU .

Enfin, dans ce contexte, nous avons cherché à ressortir les " conditions essentielles de réussite de ce projet" qui pourraient éviter les difficultés ou du moins atténuer les craintes. Ces conditions pourraient représenter éventuellement des "facteurs de succès ou d'échec" du SU. Leur présence pourrait augmenter les chances de réussite du SU et leur absence pourrait entraver au contraire son bon fonctionnement .

Nous avons jugé plus clair de synthétiser l'ensemble des résultats dans les 2 tableaux suivants. Notons que certains atouts, difficultés, craintes, conditions peuvent relever de plusieurs aspects à la fois. Nous avons dû opter pour l'un d'eux .

	ATOUTS
ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX	• Une tradition de coopération importante dans les BU françaises • La motivation, l'enthousiasme et la volonté de coopération des participants : • Une bonne entente des participants : - entre l'ABES et les bibliothèques d'une part : échanges, communication - entre l'ABES et PICA • La complémentarité informationnelle du SU • Le soutien moral, technique et financier du ministère au projet
ASPECTS ORGANISA - TIONNELS	• Une certaine centralisation des décisions dans la préparation du projet mais harmonisée et après concertations : - Un responsable du projet : l 'ABES qui prend la décision finale. - Des groupes de travail, depuis le début du projet pour une participation à la prise des décisions . - Des correspondants locaux servant de relais entre l'ABES et les sites. - Le choix d'un panel de bibliothèques représentatif pour l'expérimentation pilote - Une préparation basée sur un organigramme afin de bien définir les responsabilités de chacun . - L'installation progressive du SU par une migration en " biseau" des applications. • " Un travail en orchestre", un système de communication efficace et une circulation de l'information bien mise au point : - Des réunions, faisant participer différents membres - Des journées d'études réalisées et prévues (animation) - Des compte – rendus diffusés et des rapports d'activités . - Une documentation du système à la disposition des utilisateurs professionnels . - Une documentation lecteurs : probabilité de conception d'outils de communication (CD – ROM , dépliant ..) - Dynamisme de l'équipe de l'ABES et volonté de dialoguer .

	- Une politique d'anticipation, de conduite au changement, d'accompagnement aux utilisateurs professionnels . - Une formation du personnel de l'ABES et des utilisateurs professionnels des bibliothèques au fur et à mesure de leur déploiement . • Souplesse et flexibilité du SU pour intégrer de nouveaux participants • Le respect de la structure du CCN à 3 niveaux : la prise en charge par le SU des bibliothèques non BU du CCN . • La prise en considération de l'héritage des catalogues collectifs nationaux antérieurs (CCN; BN – OPALE; OCLC; SIBIL) pour la conception du SU . • Les ressources humaines de l'ABES sont considérées actuellement suffisantes en quantité et qualité . • Les ressources humaines des BU le sont aussi mais avec une certaine hétérogéneité . • Le personnel des BU est jugé suffisant pour gérer l'augmentation prévisible des demandes de PEB • Une certaine liberté des bibliothèques de : - Se retirer du SU - De coopérer à titre individuel avec des réseaux extérieurs .
ASPECTS LEGISLATIFS	• Les possibilités offertes par l'outil WebDoc de gérer les accès aux documents numériques (licences de consultation et modalités d'accès)
ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	• La consultation gratuite du catalogue SU • L'autonomie budgétaire des partenaires • Le financement du Ministère au projet (une aide est prévue aux sites pilotes pour faire les adaptations) • Pas d'investissement supplémentaire pour les bibliothèques (coûts de fonctionnement abordables) • Une économie de temps surtout au niveau du catalogage partagé. • La possibilité d'aider à la politique documentaire (choix des livres au moment des acquisitions) et indirectement rationaliser les dépenses .

ASPECTS TECHNOLO - GIQUES ET BIBLIOTHECONO- MIQUES	• L'adaptation du SU aux mutations technologiques : projet WebDoc •Les capacités suffisantes des bibliothèques en matériel . • Le choix adéquat du prestataire PICA ayant une expérience dans le domaine . • La simplicité d'usage et le maximum de convivialité pour les utilisateurs professionnels et les usagers . • L'élargissement, la complémentarité et la diversité de l'offre documentaire (présence de documents étrangers) • Une homogénéisation de la recherche (une seule interface) • La possibilité de consultation du CCFr (BMR inclus dans CCFr) via Z39.50 à travers la même interface . • Une complémentarité professionnelle . • Une ouverture mondiale du réseau à des bases - sources . • Des facilités pour le catalogueur et l'indexeur (accès aux répertoires d'autorités RAMEAU, F-MESH, Auteurs – Collection , BN-OPALE) . • Pas de lourdeur " prévue" dans la gestion du prêt local . • Une ergonomie et une souplesse du module de catalogage et des grilles sous Windows . • Une extension du PEB au niveau international (BLDSC) • Une cohérence et une homogénéisation de la base grâce à : - Un système de validation des notices bibliographiques par les bibliothèques - La présence d'une équipe à l'ABES qui veille sur la qualité du catalogue - Une assistance dans les BU assurée par un groupe de catalogage - La présence d'un outil de dédoublonnage - Le recours à un format unique de travail (UNIMARC) qui sera disponible sur le Web . - Un guide méthodologique pour l'aide des catalogueurs • La possibilité d'ajout de nouvelles notices RAMEAU, de vocabulaire libre et / ou d'une indexation spécialisée, de vedettes F – MESH pour les bibliothèques médicales .

	• Un large panorama des formats d'affichage . • Des liens (nouveauté) entre la consultation du catalogue et la fourniture de documents : localisation des documents au niveau de toutes les BU françaises et possibilité de déclencher une demande de PEB par les lecteurs habilités . • Une navigation dans l'ensemble des documents (1 base de données unique) et une orientation de la recherche (renvois) au moment de la consultation grâce à la présence obligatoire de liens entre les notices • La souplesse du format de saisie des données d'exemplaires (différentes options) • L'allègement des charges de catalogage des périodiques pour les BU. • Le SU pourrait être un outil de " vérification" avant le désherbage

Nous avons essayé autant que possible dans ce second tableau de mettre face à face les craintes et / ou difficultés d'une part ainsi que les conditions de réussite d'autre part :

	Difficultés probables Et craintes exprimées	**Conditions de réussite du SU**
ASPECTS PSYCHO - SOCIAUX	* Une crainte que l'ABES ne devienne le chef d'orchestre : centralisation excessive ne tenant pas compte des besoins des bibliothèques * Le caractère « franco – français » du SU qui pourrait le rendre limitatif sans un 1er temps	* La nécessité que l'ABES continue à demander l'avis des utilisateurs et des groupes de travail . * La participation coopérative des bibliothèques - Correction et mise à jour des données - échanges de données ABES / bibliothèques - Conduite de changement - bonne politique de communication * La nécessité d'une ouverture du SU vis à vis de l'extérieur * L'appropriation du projet par les bibliothèques - Une volonté d'adhésion au niveau de l'outil et de l'idée . - La nécessité d'optimiser les choses .
ASPECTS ORGANISA - TIONNELS	* La dimension du projet qui peut entraîner 1 lourdeur de « Management » * Le manque de temps : - un risque de retard dans la mise en place du SU (glissement du calendrier) - Une crainte due au rythme de déploiement (calendrier serré : 15 mois de déploiement) * Des compétences humaines parfois manquantes	* La nécessité d'un coordinateur ou d'un correspondant plus tard dans les bibliothèques, comme relais * Une anticipation par rapport au déploiement (information et contacts avec les bibliothèques), et coordination rigoureuse de toutes les activités liées au déploiement * Une réorganisation ,un recyclage et une formation du personnel .
ASPECTS LEGISLATIFS		* La présence de conventions définissant les droits de chaque partenaire * Le respect de la propriété intellectuelle qui doit être clairement définie * La définition des modalités d'accès aux documents numérisès (WebDOC) * Une bonne gestion des droits d'accès , via WebDoc.
ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	* L'inquiétude des bibliothèques vis à vis des coûts de services encore indéterminés (crainte d'une augmentation tarifaire)	* Des coûts du travail en réseau abordables par les bibliothèques * Un financement suffisant du système par l'état . * Une définition et un affichage d'une politique financière suffisamment à l'avance .

ASPECTS TECHNO-LOGIQUES	* Une difficulté de gestion du grand nombre des postes à déployer * Une problématique technique : une évalution quantitative de l'activité du réseau (les 1800 postes prévus pourraient être insuffisants vu les demandes des sites pilotes) * Les échanges de système à système (c.à.d entre systèmes locaux et système central) * Un manque de latitude pour faire évoluer le logiciel par la suite .	* Anticiper le déploiement matériel en prévenant les sites longtemps à l'avance et mettre en place 1 circuit d'information . * Procéder à une nouvelle évaluation du nombre de postes à déployer pour ajuster la stratégie de déploiement . * Une information à l'avance des fournisseurs de SIGB et une coopération (développement du format d'échange des données d' exemplaires) * La performance et le caractère évolutif du système . * Le caractère ergonomique du système : un degré de difficulté acceptable par la moyenne des professionnels .
ASPECTS BIBLIOTHE - CONOMIQUES	* La maintenance de la base et la gestion du catalogue : corrections, création de liens, dédoublonnage . * La périodicité de l'alimentation du SU par les réservoirs encore inconnue . * La crainte d'une incohérence pour le CCN vu la décentralisation qui aura lieu (contrôle à posteriori) * Une crainte vis à vis d'OCLC qui offre les mêmes services que le SU mais à une échelle plus grande (catalogue plus riche)	* La nécessité d'établir et faire respecter les règles communes au réseau . * La nécessité d'avoir une équipe d'administrateurs de la base et peut - être des structures transversales dans les bibliothèques . * La nécessité d'un fonctionnement correct des échanges de données entre les systèmes locaux de gestion de biliothèques et le SU . * La nécessité d'une rapidé de l'alimentation du SU par les sources afin d'assurer 1 taux de couverture assez élevé . * La nécessité de garder 1 certaine lourdeur pour le CCN vu la collaboration avec l'ISSN

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par définition , le réseau entre bibliothèques est un moyen de coopération, de travail collectif et de partage des tâches et des coûts .

Il est vrai que la coopération est une pratique ancienne entre bibliothèques mais avec l'évolution des technologies de l'information elle a pris la forme de réseau .

En effet, l'insertion des réseaux dans le paysage documentaire et plus particulièrement dans le monde des bibliothèques est un avantage car elle apporte un certain nombre de bénéfices : elle permet aux professionnels un échange de savoir – faire ainsi qu'une compétence ;elle apporte aux lecteurs un plus : il s'agit de l'élargissement du fonds , de la dimension et de la diversité des services, de la qualité de l'offre, d'une bonne circulation et par conséquent d'une meilleure accessibilité de l'information .

A travers notre travail nous avons cherché à faire une analyse des bibliothèques en réseau . Pour quels objectifs un réseau est introduit dans les bibliothèques et comment peut – il leur être bénéfique ? qu'apporte un réseau de plus aux bibliothèques ? Quelles peuvent être ses conséquences sur leurs tâches et quels sont les facteurs et les conditions contribuant à l'évolution et au " succès" d'un réseau?

Ainsi , nous avons essayé à travers une enquête menée auprès d'un échantillon de futurs participants au réseau SU , et grâce aux réponses recueillies auprès des différentes personnes interrogées de confirmer nos hypothèses de départ .

En fait, nous avons deux catégories d'usagers : d'une part , les bibliothèques qui vont utiliser le SU et d'autre part l'ABES qui a une façon particulière de travailler et d'organiser le SU . Nous avons jugé plus pertinent de valider nos hypothèses par les deux types d'interlocuteurs .

Par conséquent, en premier lieu nous pouvons nous permettre de dire qu'un réseau ne pourrait réussir que s'il répond à certaines exigences . En effet un réseau doit :

- regrouper des participants dotés de certaines capacités (techniques, humaines , financières) afin qu'il puisse démarrer d'une manière adéquate, évoluer sans problèmes grâce aux ressources dont il dispose .

- jouir de membres mobilisés qui communiquent entre eux , s'entendent bien et manifestent surtout "un esprit de groupe", une volonté de coopération loin de tout intérêt individuel .

- dépasser la mise en commun d'information tout en permettant sa libre circulation , assurer une meilleure accessibilité à l'ensemble des ressources et une utilisation abondante des fonds . En plus il doit faire preuve de flexibilité, de souplesse, d'adaptation aux mutations technologiques . C'est de cette façon qu'un réseau a plus de chance de " succès"

- offrir une variété d'information, une bonne qualité et une certaine dimension de services ainsi qu'une politique tarifaire convenable pour tous les partenaires .

- enrichir ses objectifs informationnels par des visées économiques c.à.d. réaliser un gain de temps et par conséquent de compétences .

De plus , un réseau devrait se caractériser par une base de données collective et cohérente . Il est vrai que la normalisation (adoption d'un format unique, les mêmes règles de catalogage, les normes de fonctionnement) s'avère plus ou moins complexe surtout si les partenaires relèvent de disciplines différentes mais le recours à un référentiel commun est incontournable . En effet , le réseau doit utiliser des outils de travail adéquats (thésaurus , normes de catalogage , pratiques catalographiques harmonisées) , diversifiés , ergonomiques tout en étant riches afin de répondre aux différents besoins des bibliothèques participantes et pour que ces dernières puissent aussi accomplir leurs missions auprès de leurs usagers .

A ce niveau , peuvent intervenir les agences bibliographiques nationales pour jouer le rôle de coordonateur , prendre en charge certains projets de grande ampleur et apporter un soutien aux bibliothèques en mettant à leur disposition des outils de travail assez riches .

Il ne faut pas oublier que l'autonomie financière de chaque partenaire est un acquis même si la " rationalisation" des achats est dans l'intérêt de l'ensemble .

Par ailleurs, il faut encore signaler l'importance de l'implication des différents partenaires dans la prise des décisions et dans la planification des projets du réseau ainsi que la nécessité de moyens organisationnels pour faciliter la communication entre les différents membres tel que les groupes de travail et les réunions .

A noter aussi que l'élaboration d'une stratégie de travail s'avère indispensable et devrait être basée sur une concertation et une évaluation .

D'un autre côté, un réseau bibliographique ne doit pas manifester une volonté de restriction ni d'isolement . Au contraire il doit faire preuve de sa capacité d'introduire d'autres bibliothèques, d'élargir sa coopération , de s'insérer dans un

contexte mondial et d'être impliqué dans les nouvelles technologies d'information (fourniture de documents numérisés)

Ainsi pour faire face à la fermeture sur lui - même , le réseau doit faire preuve de coopération aussi bien au niveau local et régional qu'aux niveaux national, mondial et international .

Par conséquent, nous pouvons déduire de notre étude que le SU apparaît comme une organisation présentant des atouts et des risques . Il est en effet séduisant quand à son caractère fédérateur, à sa volonté de rationalisation des coûts mais quand même délicate à mettre en oeuvre (complexité de l'articulation avec les systèmes locaux , rapidité du déploiement ..) . Donc certaines conditions s'avèrent indispensables pour la réalisation du SU .

Par contre , nous estimons que ce système pourrait réussir car d'une part il est bâti sur des bases solides dans la mesure où les BU participent aux projets en cours et à la prise des décisions et dans la mesure où il résulte à la fois d'une volonté de l'Etat et d'un besoin des bibliothèques . En plus, ce système se met en place dans un environnement qui se prépare petit à petit au changement . Par ailleurs , si le SU fait preuve de souplesse et d'adaptation aux nouvelles technologies en offrant l'outil WebDoc il ne néglige pas les droits d'auteur .

Tout en n'exigeant pas d'investissement supplémentaire pour les bibliothèques , le SU tel qu'il est conçu serait d'une simplicité d'usage et d'un maximum de convivialité tout en permettant un élargissement de l'offre documentaire et une intégration des fonctionnalités . Enfin, l'ouverture mondiale du SU à des bases – sources , le fait d' être partie prenante du CCFr, la probabilité d'extension du PEB au niveau international ... sont tous des éléments significatifs du " non – repli" du SU sur lui - même .

Tous ces facteurs que nous avons cités s'avèrent très avantageux mais ne sont encore que des théories . Il est vrai que l'ABES et les bibliothèques ont validé nos hypothèses de départ mais la validation complète n'aura lieu qu'après le fonctionnement réel du SU . C'est à partir de ce moment qu'on pourrait dire que tel élément est un facteur de "succès" ou risque d'être un facteur " d'échec" du SU .

Nous ne pouvons pas nier que notre travail aurait pu être plus pertinent si d'une part le SU était déjà mis en pratique ce qui nous aurait permis d'analyser concrètement les "facteurs de succès" et " d'échec" et d'autre part si les aspects économiques du SU (politique tarifaire de l'ABES, coût des services ...) étaient déjà définis .

BIBLIOGRAPHIE

1 / THEMES GÉNÉRAUX : Les réseaux inter-bibliothèques

[1] **AROT,Dominique;JOLLY,Claude .** "Interventions des représentants des administrations centrales" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 168, 1995, pp. 12-16 .

[2] **BERTRAND, Anne - Marie.** "Bibliothèques en réseau: construire l'avenir". In: Bull d'inf de l'ABF , no. 149, 1990, pp. 1 5-20.

[3] ———————. "Les travaux de la commission Etablissements et réseau" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 1 57, 1992, pp.55-65 .

[4] **BISHOP, D.F.** "Not alone... but together" . Conference on multitype library cooperation. Florida State University, 1987, pp.17-22.

[5] **BONY,Françoise."**Qui va payer les bibliothèques?".In : Livres hebdo,no.39, 1989, pp.43-45.

[6] **BRIAND,Gérard.** "Bibliothèques et réseaux" . In: La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche: l'effet Renater, Internet . Actes de colloque ADBS . Bordeaux, 16-17 et 18 mars 1995 , pp. 16-18 .

[7] **BROPHY , Peter .** "Networking in British academic Libraries . Quality and performance : academic library management in a European context". In : British journal of academic librarianship , vol.8, no.1 , 1993, pp.49- 60.

[8] **CALENGE , Bertrand .** "Réseaux à facettes : les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires". In: BBF , t.37 , no.5, 1992 pp.12-23.

[9] **CHERHAL, Elizabeth.** "Les bibliothèques et le réseau, le réseau et les bibliothèques... Connexions , catalogues, informations : comment s'y prendre" . In : ROUHET , Michèle .Les nouvelles technologies dans les bibliothèques . Paris: Cercle de la librairie, 1996, pp. 153-168.

[10] **CHERHAL , Elizabeth; ROUHET , Michèle.** "Création d'un réseau documentaire sur le site de Grenoble". In: BBF , t.39, no. 1 , 1994, pp.86-87.

[11] **Dossier thématique :** Bibliothèques et Réseaux . Lyon : Bibliothèque de l'ENSSIB , 1996 .

[12] **DOUSSET , Emmanuel.** "Le réseau stéphanois : la mise en oeuvre du projet BRISE". In : Bull d'inf de l'ABF , no.168 , 1995 , pp.19-20 .

[13] **GOOSSENS, Paula.** "Networking and libraries". In. KENNA, Stephanie; ROSS, Seamus . Networking in the humanities : proceedings ... birthday . London; Munich: Bowker, 1995, pp.61-76.

[14] **GREENE, Richard.** "Les réseaux". In: Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur publié sous la dir. de l'ABCDEF et coordonné par Bertrand Calenge [et al.] . Québec: Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 181-190.

[15] **JACQUESSON , Alain.** L'informatisation des bibliothèques : historique , stratégie et perspectives . Paris : Cercle de la Librairie , 1995 . 362 p .

[16] **LAPÈLERIE , François.** "Le prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques existe-t-i 1 ?" . In : BBF , t.41 , no.4 , 1996, pp. 56-73 .

[17] **LARBRE , F. ; DOUSSET , E. .** "La constitution d'un réseau local multipartenaires à Saint-Etienne" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 147, 1 990 , pp. 3 - 8 .

[18] **LE MOIGNE , Jean-Louis."** La mémoire du réseau : tout s'écoule... et pourtant ...". In : Information , culture et société : la montée des réseaux . Actes du colloque international . Grenoble, 9-12 mai 1989 , pp. 173-185 .

[19] **LE SAUX, Annie.** "Une nouvelle forme de coopération : les réseaux documentaires". In:BBF, t.35, no.2, 1990, pp.152-154.

[20]——————— ." Droits des auteurs et droit sur les prêts" . In: BBF , t. 39, no. 2 ,1994 , pp.80-81 .

[21] **LINE , Maurice B.** "Accéder ou acquérir: une véritable alternative pour les bibliothèques ?" . In : BBF , t.41 , no. 1 , 1996, pp.32-41 .

[22] **LUPOVICI , Christian .** "Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique" . In :BBF , t.41 , no. 1 , 1996, pp.26-31 .

[23] **MELOT, Michel.** "Synthèse des travaux du congrès" . In: Bull d'inf de l'ABF, no.168, 1995, pp.53-55.

[24] **MICHEL , Jean.** "Les réseaux : mythes et réalités" . In : Les réseaux : s'informer et informer ensemble . Colloque ADBS . Paris , 27 avril 1993 . 10p .

[25] **PELLÉ , Françoise .** "Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires" . In: BBF , t.37, no.2, 1992 , pp.78-80.

[26] **POULAIN , Martine.** "Bibliothèques et réseaux". In: BBF, t.40, no.5, 1995, pp-75-78.

[27] **ROUHET , Michèle .** Les nouvelles technologies dans les bibliothèques . Paris : Cercle de la Librairie, 1996. 386p.

[28] **SALAÜN , Jean-Michel .** Les maîtres du temps : propositions pour un marketing adapté aux bibliothèques et aux centres de documentation. Lyon: ENSSIB , 1992 , TI : Analyse. 80p. /T2 : Stratégie. 59p .

[29] **SANTANTONIOS, Laurence.** "Les réseaux tricotent leurs mailles". In: Livres hebdo, no. 159, 1995, pp.65-74.

[30] **TANENBAUM , Andrew .** Réseaux , architectures , protocoles , applications . Paris : Inter-Editions , 1990 . 806p .

[31] **VALLET , Catherine.** "En direct du Québec: bilan et perspectives pour les bibliothèques publiques". In : BBF , t.32, no.6, 1987, pp.502-517.

[32] **VERMA, Pramode.** Modèles de performances des réseaux. Paris:Inter-Editions, 1992. 155p.

[33] **VILLARD , Hubert.** "Pour un projet global de réseau national des bibliothèques et de l'information" . In: Arbido-R , no.2-3 , 1986, pp.42-52.

[34] **VOLANT, Christiane.** "Réseau documentaire... organisation apprenante" . In : Documentaliste-Sciences de l'Information , vol . 35, no.3 , 1998 , pp. 144-146.

[35] **WETHERBEE , L.V. ; JUERGENS , B.** "Employer expectations : the view from one network" . In : Journal of Library Administration , no. 11 ,1990, pp. 197-210.

[36] **WOODSWORTH, Anne.** Library cooperation and networks . New York: Neal-Schuman Publishers , 1991 . 208p .

2 / THÈMES SPÉCIFIQUES

2.A / Les "majors" nord-américains

2.A.1 / Cas des Etats-Unis: OCLC

[37] **BROWN, Rowland C.W.** "Bibliographic glasnost". In: OCLC Newsletter, no. 174 (juillet – août 1988) , p.3.

[38] ——————— . " OCLC present and future".In: Journal of Library and Information Science (USA / Taiwan), vol. 12 , no.2 (octobre 1986) , pp. 147-159

[39] **DE GENNARO, Richard.** "From monopoly to competition: the changing library network scene " In : Library Journal , vol. 104 , no. 11(juin 1979) , pp. 1215-1217.

[40] **GIRAUD, Odile; WALLER, Suzanne.** "OCLC de nouveaux accès à l'information internationale" . In : Documentaliste - Sciences de l'Information, vol.32,no.2 (mars-avril 1995) , pp. 107-1 1 1 .

[41] **Groupe de travail AUROC .** Rapport de synthèse sur la culture du Réseau AUROC . Paris, 1998 .52 p.

[42] **GUPTA, Usha; SALISBURY, Lutishoor.** "Is firstSearch really attractive?". In: College and Research Libraries News, vol.53 , no.7, 1992, pp.461-464.

[43] **JACQUESSON,Alain** .L'informatisation des bibliothèques: historique stratégie et perspectives . Paris : Cercle de la Librairie, 1995 . 362p .

[44] **KALLENBACH, Susan; JACOBSON, Susan.** "Staff response to the changing systems : from manual to OCLC to RLIN" . In : Journal of Academic Librarianship, vol.6, no.5 (novembre 1980), pp.264-267.

[45] **KILGOUR , Frederick G.** "OCLC : aspects of an international network" . In: 4th International Online Information Meeting . London , 9-11 decembre 1980, pp.153-156.

[46] **LITTLE, Thompson M.** "OCLC's international initiatives and the online union catalog" . In : Cataloging and Classification quarterly, vol.8, no.3-4, 1988, pp.67-78.

[47] **MOUTROU, Claudine; MARANDAS, Catherine .** " OCLC" . In : Bull d'inf de l'ABF, no. 174,1997, pp.22-25.

[48] **OCLC** Annual Report: 1995 / 1996. OCLC / USA. 2 1 p.

[49] **ODEH , Souad .** Online Computer Library Center OCLC , entre coopération et commerce . Mémoire, DEA Sciences de l'Information et de la Communication. Lyon: ENSSIB, 1998. 108p.

[50] **RIDER , MaryM . ;HAMILTON , Marsha .**"PromtPact issues for acquisitions: quality review , cost analysis and worflow implications" . In : Library Acquisitions ; Practise and Theory , vol.20, no.1 , 1996, pp.9-21 .

[51] **SAFFADY, W.** "The bibliographic utilities in 1993 : a survey of cataloging support and the other services; OCLC". In :Library Technology Reports, vol.29,no.1 (janvier-février 1993), pp.25-48 .

[52] **SHAFER, K.** "Scorpion Project explores using Dewey to organize the web". In: OCLC Newsletter, no.222 (juillet-août 1996), pp.20-21 .

[53] **SMITH , K.Wayne .** "OCLC : changing the tasks of librarianship" . In: Library Hi Tech, vol. 11 , no.3, 1993, pp.7-17.

[54] **SPIES, Phyllis B.** "Defining OCLC in the 21 century ?" - In: OCLC Newsletter, no.228 (juillet-août1997),pp.7-10.

[55] **SUMMERS, F.William .** " An interview with Summers F. William " . In : OCLC Newsletter, no.172 (mars-avril 1988), pp. 15-19.

[56] **WOODSWORTH, Anne.** Library cooperation and networks. New York : Neal Schuman Publishers , 1991 . 208p .

2.A.2 / Cas du Canada: UTLAS

[57] **BANNOURI, Rabii; BOUAZZA, Abdelmajid.** Création d'une base de données bibliographiques et processus de négociation de référence. Tunis : Centre de Recherche en documentation, bibliothéconomie et archivistique , 1985 . 96p .

[58] **CAIN, Jack.** "Utlas Development with Japanese and Chinese scripts". In: BOBMEYER , Christine; MASSIL, Stephen W. Automated systems for access to multilingual and multiscript library materials : problems and solutions . Munchen ; New York ; London; Paris: K.G.Saur, 1987, pp. 163-185.

[59] ——————— . " The Utlas approach to vernacular processing" . In: Electronic Library, vol.5 , no.6 (décembre 1987), pp.336-340.

[60] **DEWEZ , Marinette .** "Le développement de l'informatique dans les bibliothèques universitaires québécoises" . In : Cahiers de la documentation, no.3 , 1988 , pp.131-146.

[61] **DUNCAN, Donna.** "UTLAS: an overview". In : Bulletin ABQ/QLA Bulletin, vol.22,no.1 (avril 1981) , pp.5-10.

[62] **HILDRETH, Charles R.** "Library networking in North America in the 1980s . Part 2 : The response of bibliographic utilities to local integrated systems". In : Electronic library , vol.5,no.5 (octobre 1987),pp.270-275.

[63] **JACQUESSON , Alain.** L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives . Paris : Cercle de la Librairie , 1995 . 362 p .

[64] **JOANIS , Marc .** "Témoignage d'un utilisateur des services d'UTLAS" . In : Argus, vol. 13 , no.4 (décembre 1984), pp. 115-117.

[65] **JONES , Sydney ; BROWNING , Linda .** "The Utlas database : design , content and services" . In : Cataloging and classification quarterly, vol.8 , no.3 - 4 , 1988, pp. 91-99 .

[66] **JONES , Sydney ; WALLACE , Debra .** "The role of a bibliographic utility in resource sharing ; an ISM Library Information Services Perspective". In: Dalhousie University . Occasional Papers , no.54, 1993, pp. 16-22.

[67] **NEWMAN , Richard W.** "Four north American bibliographic networks". In: Library Technology Reports , vol.26 , no.4 (Juillet-août 1990), pp.485-495 .

[68] **POSSO , Eliane .** Evolution des grands réseaux de bibliothèques : réseaux de coopération . Note de synthèse , DESS Informatique documentaire . Lyon : ENSSIB, 1991 .37p.

[69] **SAFFADY, W.** "The bibliographic utilities in 1993 : a survey of cataloging support and other services ; UTLAS" . In : Library Technology Reports, vol.29, no. 1 (janvier-février 1993), pp.67-80.

[70] **VELAZQUEZ, Harriet.** "UTLAS and electronic publishing". In: EPB, vol.4, no.2 (février 1986), pp. 13-15.

[71] **WOODSWORTH, Anne .** Library cooperation and networks . New York : Neal-Schuman Publishers , 1991 . 208p .

2.B / Les réseaux européens

2.B.1 / Cas de l'Espagne

[72] **JACQUESSON, Alain.** L'informatisation des bibliothèques: historique, stratégie et perspectives . Paris : Cercle de la Librairie, 1995. 362 p.

[73] **JIMÉNEZ , Miguel; KEEFER, Alice.** "Networking in Spain". In: Libri, vol.43, no.3 (juillet-septembre 1993), pp. 1 85-197.

[74] _____ . "Library automation in Spain: an overview". In: Program, vol.26, no.3 (juillet 1992) , pp.225-237.

2.B.2 / Cas du Royaume-Uni: CURL

[75] **BAKER, David.** "La coopération entre les bibliothèques universitaires britanniques". In: Bull d'inf de l'ABF , no. 172 , 1996, pp.24-28 .

[76] **CARR , Reg .** "Research collections in the digital age : the role of CURL" . In : Library Review, vol .47, no.5-6, 1998, pp.277-281.

[77] **COUSINS, Shirley Anne.** "COPAC : the new national OPAC service based on the CURL database". In : Program, vol.31, no.1 (janvier 1997), pp.1-21.

[78] ——————— ." Duplicate detection and record consolidation in large bibliographic databases : the COPAC database experience. " In: Journal of Information Science, vol.24, no.4 , 1998, pp.231-240.

[79] ——————— . " COPAC : new research library union calatogue". In : Electronic Library , vol. 15 , no.3 (juin 1997), pp. 185-188.

[80] **HEANEY, Henry.** "Networking and interlending in the United Kingdom" In: Interlending and Document Supply , vol. 17 , no.2 (avril 1989), pp.46-48.

[81] **JACQUESSON , Alain.** L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives. Paris : Cercle de la Librairie, 1995. 362p.

[82] **MEALIA, Anne; JENKINS, Clare.** "COPAC service". In: SCONUL Newsletter, no. 11 (été-automne 1997), pp. 19-20.

[83] **MOWAT, Ian R.M.** "A national union catalogue: the ? edition". In: Online and CD-ROM review, vol.20, no.4 (août 1996), pp.200-201 .

[84] **PERRY, Shirley.** "The CURL bibliographic database" . In: Its News, no.21 (février 1990), pp. 12 -15.

2.B.3 / Cas de la France

2.B.3.1 / Les réseaux régionaux: BRISE

[85] **ACHARD, Marie - Claude; LENOIR, Monique.** "BRISE à Saint-Etienne". In: Arabesques, no.8 (octobre-novembre-décembre 1997), p.4.

[86] **BOURDON, Françoise .** "BN-OPALE : réservoir national de données bibliographiques et d'autorité" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 163 , 1994, pp. 15-22

[87] **DOUSSET , Emmanuel.** "Le réseau stéphanois: la mise en oeuvre du projet BRISE". In : Bull d'inf de l'ABF , no. 168, 1995, pp. 1 9-20.

[88] **LENOIR, Monique.** "L'informatisation de la bibliothèque de l'université de Saint-Étienne" . In: BBF , t.38 , no.4, 1993 , pp. 19-25 .

[89] _____ ."BRISE, ses professionnels et ses lecteurs" In: Bull d'inf del'ABF, no. 1 68, 1995, pp.21-31 .

[90] **LIMAM, Latifa** . Les réseaux inter-bibliothèques : objectifs et viabilité. Mémoire, DEA Sciences de l'Information et de la communication. Lyon : ENSSIB,1998. 106p.

[91] **RESER.** Réseaux et sociétés de conseils en Europe . Aix en Provence: Serdeco, 1995. 215p. (Recherches).

[92] **SANTANTONIOS , Laurence .** "Les réseaux tricotent leurs mailles" . In : Livres hebdo, no.159, 1995, pp.65-74.

[93] **THOUMIEUX , Roger.** "Les bibliothèques universitaires : informatisation et réseaux" . In: BBF, t.37, no.2 , 1992, pp.62-67

2.B.3.2 / Les réseaux nationaux

2.B.3.2.1 / Les réseaux déià réalisés

2.B.3.2.1.1 / Le CCN-PS

[94] **BAIRD, Lynn; BAIRD, Dennis.** "French Connections : the CCN Union List". In: Serials Librarian, vol. 14, no. 1-2, 1988, pp.109-120.

[95] **CARBONE , Pierre .** "Les bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevoorde". In: BBF, t.37, no.4, 1992, pp.46-58.

[96] **Documentaliste – Sciences de l'Information.** Paris : ADBS , vol.21 , no.1 (janvier-février 1984)

[97] **FRESCHARD , Chantal ; GANA , Jacques .** "Le catalogue collectif national des publications en série " . In: Bull d'inf de l'ABF , no. 148 , 1990 , pp.61-65 .

[98] **Groupe de travail CCN – PS** . Rapport de S ynthèse du groupe de travail CCN-PS . Paris, 1998 . 83 p.

[99] **" Le CCN se met à table...ronde".** In : BBF , t.30, no. 6, 1985 , pp.496 – 507

[100] **LUPOVICI , Christian.** "Le catalogue collectif national des publications en série (CCN)" . In: BBF , t.29, no.5, 1984, pp.422 - 431 .

[101] **RAPATEL , Livia .** "Myriade vu par un de ses utilisateurs" . In: Bull d'inf de l'ABF , no.163,1994,p.157.

[102] **REIBEL , Iris** . " Comment constituer un réseau local ". In : Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur publié sous la dir. de l'ABCDEF et coordonné par Bertrand Calenge [et al .] . Québec : Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 191 – 203.

[103] **RENOULT, Daniel.** Les Bibliothèques dans l'Université. Paris : Cercle de la Librairie, 1994. 358p. (Bibliothèques)

2.B. 3.2.1.2 / BN-OPALE

[104] **BOURDON, Françoise.** "BN-OPALE: réservoir national de données bibliographiques et d'autorité" . In . Bull d'inf de l'ABF , no. 163 , 1994, pp. 15-22

[105] **FREYRE , Elizabeth .** "L'accès à la base BN-OPALE et la fourniture de notices" . In : Bull d'inf de l'ABF, no.148, 1990, pp.46-49.

[106] ———— "BN-OPALE : le point sur la diffusion des notices". In: Bull d'inf de l'ABF , no. 153 , 1991 , pp. 3 3-3 5.

[107] **GIAPPICONI , Thierry.** "Récupération sur requêtes des notices bibliographiques et d'autorité de BN-OPALE" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 163 , 1994, pp. 114 – 116 .

[108] **Groupe de travail BN – OPALE** . Rapport de synthèse sur la culture du Réseau BN – OPALE. Paris , 1998 . 82 p.

[109] **GUY, Michèle .** "Les cédéroms de la BNF : les notices d'autorité de la base BN-OPALE sur cédérom". In: Bull d'inf de l'ABF, no.174, 1997, pp.11-12.

[110] **LENART, Michèle; LABASTIDE , Michel** ."Test sur les bases bibliographiques: rapport du bureau Marcel Van Dijk". In: BBF, t.34, no.4, 1989, pp.286-328.

[111] **MAURY , Cécile .** "Le fichier d'autorité-matière de BN-OPALE" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 148, 1990, pp.40-41 .

[112] **NIEL, Annick.** "Les sources bibliographiques : étude comparée de leur utilisation dans les bibliothèques universitaires françaises". In: BBF , t.39 , no.3 , 1994 , pp.30-33 .

[113] **NIZIER , Guillaume.** "Le réseau de catalogage partagé BN-OPALE" . In : Bull d'inf de l'ABF , no. 163 , 1994, pp. 109-110.

2.B.3.2.2 / Les réseaux en cours de réalisation : le système universitaire – SU

[114] **THOUMIEUX , Roger.** "Les bibliothèques universitaires: informatisation et réseaux". In: BBF, t.37, no.2, 1992, pp.62-67.

[115] **ABES** . BIM . Montpellier , no.1 –12 (mai 1998 – juin 1999)

[116] ———— . Compte – rendu de la réunion de synthèse des groupes de travail réseaux . Montpellier, 30 septembre 1998 . 31 p.

[117] _____. Compte - rendu de la réunion d'information inter- régionale concernant le Système Universitaire à Lyon . 25 octobre 1996, pp. 1-6

[118] _____. Compte - rendu de la réunion du groupe de travail sites pilotes . Montpellier, 8 – 9 avril 1999. 12p .

[119] _____. Journée de présentation du Système Universitaire de Documentation. Lyon : ENSSIB, 30 juin 1999

[120] _____. (Page consultée le 15 juin 1999) . Catalogage en ligne : traitement des notices dérivées , [en ligne] . Adresse URL : http : // www . abes .fr / traitement – n. derivees. html .

[121] _____ . Rapport d'activité 1998 . Montpellier, 1999 .45 p .

[122] **Arabesques** . Montpellier : ABES, no.1 (janvier – février – mars 1996) ; no.5 (janvier – février - mars 1997) ; no.8 (octobre - novembre – décembre 1997) ; no. hors série Spécial SU (décembre 1997) ; no.9 (janvier – février - mars 1998) ; no.11 (juillet – août – Septembre 1998) ; no14 (avril – mai – juin 1999)

[123] **AUFFRET , Michel** . "Le Système universitaire : organisation de l'équipe de projet" . In : Arabesques, no.4 (octobre - novembre - décembre 1996) , pp.2 – 3 .

[124] **BERGIA, Magali** ." Un nouveau réseau à construire". In : Arabesques , no.13 (janvier février – mars 1999) , pp.9 – 11

[125] **BRUNET , Martine** . " Sept sites pilotes pour le SU" . In : Arabesques, no.13 (Janvier , février - mars 1999) , pp.3 –4

[126] **BRUNET , Martine ; COURCOUL , Sophie**. "L'expérimentation sur sites pilotes". In : Arabesques, no.6 (avril - mai - juin 1997) pp.2 –4

[127] **COSTERS , Look** . "Le réseau Pica" . In : Arabesques, no7 (juillet - août – Septembre 1997) , p.4

[128] **COULOUMA, Elisabeth .** "Petit glossaire : qu'est - ce qu'une notice d'autorité ?" In : Arabesques, no.15 (juillet – août – septembre 1999) , p.7

[129] **GRADMANN, Stefan .** " Du catalogage coopératif au réseau ... coopératif" . In : Arabesques, no.7 (juillet – août – septembre 1997) , p.5

[130] **Groupe de travail CCN- PS .** Rapport de synthèse du groupe de travail CCN – PS . Paris , 1998 .83 p.

[131] **KLÉE , Louis , TOULOTTE, Muriel** . " Le SU expliqué à mes enfants ou le b.a. ba du SU à la BUNSA" . In : Arabesques, no.15 (juillet - août - septembre 1999) , pp.3-4

[132] **LE SAUX , Annie** . "Projets en cours dans le BU". In : BBF, t.42 , no.3 ,1997, pp.87 – 89 .

[133] **MARTINI , Marie – Thésèse** . " Système universitaire... et systèmes locaux" . In : Arabesques, hors - série Spécial SU (mars 1997) , p.3

[134] **MELOT , Michel** . "Synthèse des travaux du congrès".In : Bull d'inf de l'ABF, no.168 , 1995 , pp.53 – 55

[135] **MOLLINÉ , Frédérique** . (Page consultée le 4 avril 1999) . Catalogue collectif et production , [en ligne]. Adresse URL : http : // www .abes.fr

[136] **PALLIER , Denis** . " Editorial". In : Arabesques, no.3 (juillet – août – septembre 1996) , p.1

[137] **PEREC , Georges** . " Le système universitaire de documentation : la journée ABES du 12 février 1997 " . In : La lettre de la bibliothèque , no.7, 1997 , pp. 23 – 33 .

[138] **PÉNICHON , Mireille** . " Bibliothèques de l'enseignement supérieur : pratiques de formation dans les réseaux de catalogage . In : Arabesques , no.12 (octobre – novembre – décembre 1998) , pp.3 – 5 .

[139] PEZERIL , Maggy . "L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur et le réseau des BU : perspectives". In : Arabesques , no.1 (janvier –février-mars 1996) , pp.1 – 3

[140] PEZERIL, Maggy ; BRIGANT,Annie. "L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur vers la mise en place du système universitaire". In : Liaison bibliothèques , no.10 (avril 1997) , pp. 1-4

[141] PEZERIL , Maggy ; ROBERT, Florence ." La double mission de l' ABES : gérer les applications existantes, préparer la réalisation du système universitaire". In : Bull d'inf de l'ABF , no.174 (1er trimestre 1997) , pp.19 – 22

[142] POULAIN , Martine "Le système universitaire de documentation" . In : BBF , t .43 , no. 1 , 1998 , pp.101 – 102

[143] POULAIN, Martine ; LE SAUX, Annie ." Nouvelles des bibliothèques universitaires" . In : BBF , t . 40 , no.2,1995 , pp. 82 – 84

[144] ROBERT , Florence . "Le système Universitaire : enjeux et moyens de mise en place" . In : Arabesques, no.3 (juillet - août - septembre 1996), pp.2 – 3

[145] ROBERT, Florence ; VAISSE , Philippe . "Le projet WebDoc". In : Arabesques, no.7 (juillet - août - septembre 1997) , p.3

[146] RUBIN , Béatrix . "L'expérimentation sur sites pilotes". In : Arabesques, no. 6 (avril - mai - juin 1997) , pp. 2-4

[147] ———— ." L'accès de l'usager à l'information électronique ". In : Arabesques, no.10 (avril - mai - juin 1998) , p.4

[148] SANTANTONIOS , Laurence. " Sus au SU pour les BU : le futur système universitaire de documentation permettra en l'an 2000 l'accès à tous les documents des BU, en attendant un grand réseau européen" . In : Livres hebdo, no.290 (avril 1998) , p.44.

[149] VAISSE , Philippe ." La consultation du catalogue". In : Arabesques , hors - série spécial SU (mars 1997), p.3.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'entretien des SCD et SICD

1 – Identification de la personne interrogée

Grade, responsabilités et tâches, ancienneté , modalités d'entretien .

2 – Les objectifs de se connecter en réseau

- Comment fut votre réaction face à la décision de la mise en place du SU ?

Qu'attendez – vous du SU ?

- A votre avis le SU résulte – t– il d'une volonté de l'état ou d'un besoin ressenti par les bibliothèques ?

3 – Le fonctionnement en réseau

3.1- L' organisation et la politique administrative du réseau :

- La structure organisationnelle du travail définie au sein du SU vous convient – elle en tant que bibliothèque membre ? Va – t – elle bouleverser votre organisation interne?
- En tant que membre du réseau avez - vous participé à l'élaboration des règles de fonctionnement et des stratégies de travail ?
- Intervenez – vous dans les prises de décisions techniques, organisationnelles...?

La décision finale est prise par qui ? Y a – t – il une centralisation des décisions ?

- Pour une meilleure utilisation du réseau avez – vous assuré des formations pour le personnel et les lecteurs ?

3.2. Le fonctionnement du point de vue bibliothéconomique et technologique

- Etes – vous prête en tant que BU pour la participation au SU ?

a – Techniquement (informatisation, équipements , matériels ...)

b – Financièrement (budget disponible , financement ...)

c – Ressources humaines (en quantité et en qualité)

- Pensez - vous que le SU garantit une certaine complémentarité entre les différents membres ?

a – Complémentarité informationnelle (relationnelle)

b – Complémentarité fonctionnelle : quel sera l'impact d'adhésion au SU sur vos tâches et services documentaires ? Vos conditions de travail seront – elles changées ?

b.1- Acquisition ou achat

- Quelle serait l'influence du SU sur la politique d'acquisition ?
- Le SU permettra – t – il à votre bibliothèque de réaliser une certaine économie au niveau de votre budget ?

b . 2- Traitement des documents (catalogage et indexation)

- Que pensez - vous :

- des outils de travail tel que RAMEAU et F-Mesh comme thésaurus et UNIMARC comme référentiel commun ?

- de l'administration de la base et de la cohérence du catalogue collectif du SU ?

- Qu'en est – il du transfert des données sur les systèmes locaux ?
- Comment la normalisation est - elle appréciée par les partenaires ? Avez –vous des problèmes de formats et de conversion de formats ?

b .3- Diffusion ou communication documentaire

- Quel sera l'impact du SU sur le prêt, le PEB, les demandes, les lecteurs ? comment allez – vous vous y prendre ?

4 - Les perspectives d'évolution du SU et sa représentation future au regard de ses partenaires .

- Le projet WebDoc , vers où mènera – t – il le SU ?
- Envisagez – vous la coopération avec d'autres bibliothèques non BU et / ou avec d'autres réseaux ?
- Votre adhésion au SU vous permettra – t – elle d'acheter des données des réservoirs extérieurs?
- Trouvez - vous que le SU est un outil de coopération ?
- Comment voyez – vous les perspectives d'évolution du SU ?
- En tant que BU , que remontez – vous à l'ABES comme demandes ?
- Qu'attendez – vous de plus du SU ?
- De votre point de vue estimez - vous qu'il y a des choses importantes sur lesquelles je ne vous ai pas interrogées ?

Annexe 2 : Grille d'entretien de l'ABES

1 – Identification de la personne interrogée

Grade , responsabilités et tâches, ancienneté , modalités d'entretien.

2 – Les objectifs de la mise en place du réseau .

- Quels étaient vos objectifs de mettre en place le SU ?
- A votre avis le SU résulte – t - il d'une volonté de l'État ou d'un besoin ressenti par les bibliothèques ?
- Qu'apporte l'ABES aux BU et quel est son rôle dans l'élaboration d'un tel projet ?

3 – Le fonctionnement en réseau

3.1 - L'organisation et la politique administrative du réseau

- Les structures de travail que vous avez élaborées pour mener à bien le projet correspondent – elles aux besoins de toutes les BU ?
- Comment avez - vous défini les responsabilités de chaque partenaire et sur quoi vous vous êtes basés ?
- L'élaboration des structures de travail (normes , règles ...) sont – elles prises et mises en place en concertation avec les différentes BU ?
- Dans le cas d'un désaccord , comment avez – vous procédé ? Qui prend la décision finale?

3.2 Le fonctionnement en réseau du point de vue technique

- Vu l'évolution rapide des nouvelles technologies, avez – vous prévu l'extension de la capacité des systèmes informatiques et du matériel disponible ?
- Pour les BU qui n'ont pas les moyens techniques suffisants pour joindre le SU, envisagez – vous une aide ?

3.3 Le fonctionnement en réseau du point de vue ressources humaines

- Pour une meilleure adaptation au SU, qu'envisagez – vous pour les bibliothécaires? Pour les lecteurs ? ainsi que pour le personnel de l'ABES qui va s'occuper de la gestion du réseau ?

3.4 - Le fonctionnement en réseau du point de vue financier

- Les règles de facturation incitent - elles les catalogueurs à travailler dans la base ?

3.5 - Le travail en réseau

- Quel sera le rôle de l'ABES et de l'Etat pour les bibliothèques qui se trouvent en face de difficultés pour rejoindre le SU ?
- L'adhésion au SU va avoir un impact sur les tâches des BU et va provoquer des changements . Où se situe le rôle de L'ABES au niveau de :

a – L'acquisition des notices :

- L'organisation de toutes les bibliothèques autour d'une même base va – t – elle éviter le recours à toute source extérieure ?
- Est - ce que chaque BU pourra acheter à titre personnel la notice qui lui manque et qui n'existe pas dans la base ?

b– Le traitement des documents :

- Comment la cohérence et la qualité de la base sont – elles assurées ?
- Comment allez – vous résoudre les problèmes des doublons du catalogue collectif ?
- Est – ce que vous vous êtes mis d'accord sur des règles de fonctionnement du catalogage et / ou sur l'organisation d'une équipe qui veille sur l'homogénéité de la base ?
- Que pensez – vous des outils de travail RAMEAU et F-MESH?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de UNIMARC ?
- La normalisation (respect d'un format commun) pose – t – elle un problème ?
- Existe – t – il des problèmes de transfert des données sur les systèmes locaux et / ou du retard dans la mise à jour des données ?
- Dans le projet WebDoc :

- Quels documents seront numérisés et où est le projet aujourd'hui ?
- Quel est le rôle de l'ABES dans ce projet ?
- Le projet WebDoc vers où mènera – t – il le SU ?
- Y a – t – il des précautions pour garantir les droits d'auteur dans ce projet ?

- Est – ce que vous vous êtes inspirés d'autres réseaux de bibliothèques pour la conception du SU?

- Que pensez – vous du débat catalogue national / catalogue régional ?Une bibliothèque membre du SU pourra – t – elle être membre d'un autre réseau en même temps?
- Envisagez - vous la coopération avec d'autres bibliothèques non BU et / ou avec d'autres réseaux ?
- Une BU aura – t – elle la possibilité de se retirer du SU dans le cas où elle trouve qu'elle ne peut plus travailler en réseau ?
- Comment prévoyez – vous les perspectives d'évolution du SU ? Quelle est l'image du futur réseau ?
- De votre point de vue est – ce qu'il y a des choses importantes sur lesquelles je ne vous ai pas interrogées ?

N.B : Cette grille d'entretien a été modifiée pour notre entretien avec la responsable du CCN dans le chantier " migration" .

Certaines questions ont été ajoutées telles que :

- Comment fut votre réaction face à la décision de la mise en place du SU et qu'attendez – vous du SU ?
- A votre avis le SU veillera – t – il à renforcer la communication entre les bibliothèques adhérentes et les CR et entre l'ABES et les CR ?
- Un des aspects négatifs du CCN –PS c'est la lourdeur de la création des bordereaux. La migration du CCN dans le SU permettra – t – elle à votre avis une simplification des tâches et l'allègement des charges de catalogage ?

Annexe 3

Grille d'analyse des SCD et SICD

Identité	No. de l'entretien	Objectifs		
Bibliothécaire au SCD Lyon 2; correspondante SU et responsable de la gestion de la base bibliographique informatisée du SCD	1	**Réaction globale**	Positive	1 2 3 4
		Attentes	Avoir un catalogue de localisation en vue du PEB	1 2 3 4
			Remplacement de OCLC	3
			Baisse temps et charge de catalogage	1 2
			Catalogue collectif national des BU françaises mis à jour et sans doublons	1 2 3 4
Conservateur en chef SICD 2 de Grenoble 2 et 3 correspondant SU et responsable du catalogage à Grenoble pour les 2 sections de la BU et l'IEP	2		Le plus grand réservoir possible de notices	1 3 2
			Davantage de titres étrangers	1
			Coopération avec les autres centres de documentation et ouverture	1 3 2
			Baisse temps indexation	1
Conservateur général des bibliothèques, directeur du SCD de l'Université Claude Bernard Lyon 1	3	**Origines du SU**	Le SU résulte à la fois d'une volonté de l'Etat et d'un besoin des Bibliothèques	1 2 3 4
Conservateur en chef responsable de la coordination des nouvelles technologies dans le SCD de l'université de Lyon 3	4			

Fonctionnement en réseau						Perspectives d'évolution et représentation futures du SU		
Organisation et politique administrative du réseau			Fonctiounement bibliothéconomique et technologique					
Structure de travail et règles de fonctionnement	Structure encore indéfinie; de même règles de fonctionnement sous forme de document de travail	1 2 3 4	**Prédispositions techniques des Bibliothèques**	Conditions techniques remplies	1 2 4 .	**Webdoc**	coordination nationale en matière de numérisation avantageuse	1 2 3 4
				Conditions remplies avec la nécessité de mise à niveau de certains postes	3	**Le SU vis à vis d'autres Bibliothèques ou BU**	Pas de politique de restriction	1 2 3 4
	Pas de boulversement total des règles internes des Bibliothèques prévu	1 2 3 4	**Prédispositions financières des Bibliothèques**	Pas d'investissement supplémentaire pour les Bibliothèques	1 2 3 4	**Le SU et les autres ressources documentaires**	Ouverture	1 2 3 4
Participation des bibliothèques au fonctionnement quotidien	Consultation suffisante et participation étroite entre l'ABES et les Bibliothèques	1 2 4 .	**Ressources humaines des Bibliothèques**	Personnel suffisant en quantité	1 2 3 4	**Le SU: véritable outil de coopération ?**	Oui	1 2 3 4
	Consultation insuffisante	3		Personnel + ou - qualifié mais hétérogène d'où des formations et des réorganisations probables	1 2 3 4	**Craintes exprimées et difficultés probables**	Crainte que l'ABES se transforme de coordonateur en chef d'orchestre	3
Participation des différents acteurs en général	Positive dans les grandes lignes	1 2 3 4	**Complémentarité informationnelle du SU**	Positive	1 2 3 4			
Participation à la prise de décision	Commission d'appel d'offre suffisante pour le choix du prestataire	1 2 4	**Complémentarité fonctionnelle: impact probable du SU sur les conditions de travail des BU**	Indépendance des Bibliothèques au niveau du budget d'acquisition	1 2 3 4		Crainte de l'ampleur du projet et de la lourdeur de gestion	2
	Commission insuffisante	3		Module d'acquisition invariable	1 2 3 4		Difficulté des échanges entre le système central et les systèmes locaux	1
Décision finale dans la préparation du projet	Centralisation des décisions mais concertation préalable dans les grandes lignes et objections prises en considération	1 2 3 4		Le SU pourrait aider à la politique documentaire	1 2 3 4			
				Syntaxe difficile mais caractère évolutif de Rameau	1 2 3 4		Difficulté technique de gestion des postes	2
Formation du personnel	Obligatoire dans les sites pilotes vu les prérequis	1 2		Unimarc = format adéquat	1 2 3 4		Craintes concernant la périodicité de l'alimentation	1 2 4
	Formations générales à la consultation dans les autres Bibliothèques	3 4		Normalisation nécessaire	1 2 3 4		Difficulté de la maintenance de la base	2 1
	Formations envisagées dans l'avenir	1 2 3 4		Gestion du PEB pas lourde avec le SU sauf augmentation sensible des demandes de PEB	1 2 3 4		Inquiétude vis à vis des coûts des services	4
Formation des lecteurs	Persistance des formations générales à la consultation	1 2 3 4					Difficultés des modifications à la suite d'un désherbage	1 2

Identité	No. de l'entretien	Objectifs		
Ingénieur d'étude, responsable du CCN dans le chantier "migration" de l'équipe SU à l'ABES	5	**Origines du SU**	Le SU résulte à la fois d'une volonté de l'Etat et d'un besoin des Bibliothèques	5 6 7 8
		Principaux objectifs du SU	Avoir un catalogue collectif unique pour tous les types de documents	5 6 7 8
			Proposer une meilleure intégration des fonctionnalités	5 6 7 8
			Remplacer des applications vieillissantes	5 6 7 8
Conservateur 2ème classe, une des responsables du chantier "déploiement" de l'équipe SU à l'ABES	6		Contribuer à un gain de productivité pour les professionnels	6
			Rendre plus visible au niveau international les ressources des BU françaises	5 6 7 8
Conservateur de Bibliothèque, responsable de la communication à l'ABES depuis 1996	7	**Réaction (cette question fut seulement posée à l'enquêtée No.5)**	Positive	5
Conservateur de Bibliothèque 1ère classe, expert production responsable du catalogage dans le futur système	8			

Suite de la Grille d'analyse de l'ABES

Fonctionnement en réseau					
Organisation et politique administrative du réseau			**Fonctionnement du point de vue bibliothéconomique et technologique**		
Définition des responsabilités	Oui pendant la phase de préparation (organigramme)	5 6 7 8	**Flexibilité d'adaptation du SU aux nouvelles technologies**	Oui	5 6 7 8
Structure de travail et règles de fonctionnement	Structures encore indéfinies de même règles de fonctionnement sous forme de documents de travail	5 6 7 8	**Ressources humaines de l'ABES**	Personnel suffisant en quantité	5 6 7 8
				Personnel qualifié et sujet à des formations continues	5 7 8 .
Participations des acteurs à la prise des décisions	Commission d'appel d'offres suffisante pour le choix du prestataire et le schéma directeur	5 6 7 8		Personnel qualifié mais un manque de gens qui ont de l'expérience	6
			Organisation des échanges dans le SU	Groupes de travail antérieurs, actuels et futurs	5 6 7 8
Décision finale dans la préparation du projet	Centralisation mais concertation préalable dans les grandes lignes et objections des acteurs prises en considération	5 6 7 8	**Les outils de travail**	Syntaxe difficile de Rameau mais encyclopédisme et caractère évolutif	5 6 7 8
				Choix adéquat d'Unimarc	5 6 7 8
			La diffusion de l'information	Probabilité d'extension du PEB au niveau de la BLDSC (extension électronique non manuelle)	5 6 7 8

Perspectives d'évolution et représentation future du SU		
WebDoc	Coordination nationale en matière de numérisation avantageuse	5 6 7 8
	possibilité de gestion des accès aux documents	5 6 7 8
le SU vis à vis d'autres bibliothèques non BU	Pas de politique de restriction	5 6 7 8
le SU vis à vis des autres ressources documentaires	ouverture aux autres ressources	5 6 7 8
Le SU: véritable outil de coopération	oui	5 6 7 8
Craintes exprimées et difficultés probables	crainte d'un retard dans la mise en place	8
	crainte du calendrier serré (15 mois de déploiement)	8 6
	Le caractère franco - français pourrait être limitatif	8
	Crainte d'un manque de latitude pour faire évoluer le logiciel	6
	Maintenance de la base et gestion du catalogue	8

Annexe 5 : Retranscription de l'entretien avec la correspondante SU du SCD de l'Université Lyon 2

** Comment fut votre réaction face à la décision de la mise en place du SU ? Qu' attendez – vous du SU ?*

Notre réaction ici à Lyon 2 a été positive vu les objectifs du SU. Notre candidature est signe de notre motivation . On pourrait ainsi disposer d'un réservoir de notices assez important , comprenant davantage de titres étrangers ce qui nous permettrait de diminuer le temps consacré au catalogage . En plus, avec le SU nous aurons un catalogue national des BU mis à jour et sans doublons . Le SU offrirait à nos lecteurs la possibilité de consulter directement le catalogue des ressources des BU de France en vue du PEB ; ceci a pour but l'homogénéisation de l'interrogation pour le lecteur .

** La structure organisationnelle du travail définie au sein du SU vous convient – elle en tant que bibliothèque membre ? Va – t – elle bouleverser votre organisation interne ?*

Actuellement , la structure organisationnelle n'est pas encore clairement définie car les règles de fonctionnement sont encore sous forme de documents de travail . Dans tous les cas, notre organisation interne ne va pas être complètement bouleversée mais certains changements adviendraient .

** En tant que membre du réseau avez – vous participé à l'élaboration des règles de fonctionnement et des stratégies de travail ?*

Il est vrai qu'on ne peut encore parler que de début de structure dans le SU mais quatre niveaux ont été précisés dans lesquels notre implication est visible. En effet, il y aura nécessairement des professionnels des bibliothèques,un coordinateur local SU pour chaque établissement, probablement un niveau relais et l'ABES .

** Intervenez - vous dans les prises de décisions techniques, organisationnelles ..? Qui prend la décision finale ?*

Il est vrai qu'il n'y a pas eu de consultation générale systématique de toutes les BU, mais l'ABES a créé dès le départ des groupes de travail associant des professionnels des BU ainsi que certaines personnes expertes .

En tant que site pilote, nous participons à des réunions avec l'ABES qui nous informe au fur et à mesure de l'avancée du projet et nous demande notre avis sur la documentation et sur la formation des futurs participants .
Pour l'appel d'offres et pour le choix du système , puis dans des groupes de travail , des participants aux 3 réseaux BN – OPALE , SIBIL et OCLC ont été associés .

En élaborant les recommandations pour le catalogage, l'ABES nous a consulté et nos objections furent prises en considération . Quant à la décision fmale, elle revient en dernier lieu à l'ABES . Ceci est tout à fait normal et dans l'intérêt de tous car dans tous les projets la hiérarchisation existe . En effet, le SU est un projet national qui devrait être dirigé par une instance nationale légale qui applique la politique du Ministère et non par une BU. En tant qu'organisme étranger et contrairement à une BU, les intérêts de l'ABES dépassent les intérêts individuels ce qui ne serait pas le cas pour la BU .

* *Pour une meilleure utilisation du réseau avez – vous assuré des formations pour le personnel et les lecteurs ?*

En effet une formation de notre personnel a débuté récemment . Elle était même obligatoire et à notre propre charge . Il s'agit de la formation à des pré - requis (c.à.d. les conditions minimales exigées pour pouvoir travailler dans le SU) .

L'établissement devra disposer des compétences bibliothéconomiques et informatiques tel que la pratique d'un format MARC, de RAMEAU et / ou F –MESH , de l'environnement Windows et des outils Internet . A l'automne 99, des journées de sensibilisation seront organisées par l'ABES . De plus , avant l'expérimentation , la formation des sites pilotes aura lieu : des formateurs relais prendront la relève . Quand aux lecteurs, leurs formation pourrait être envisagée par les établissements eux – mêmes et non par l'ABES . Le SCD de Lyon 2 fera nécessairement des formations mais qui seront dans le cadre de celles que nous donnons habituellement à nos lecteurs: consultation des CD – ROM, de bibliographies, de notre OPAC ... auxquelles s'ajouterait l'aide en ligne .

** Etes – vous prête en tant que BU pour la participation au SU : techniquement, financièrement, ressources humaines ?*

Techniquement , nous remplissions les conditions exigées pour être site pilote sinon nous n'aurions pas été choisis . De toute façon notre matériel devait être rénové car nous sommes passés d'une version " terminal" en version " client – serveur" et ceci indépendamment du SU. Par conséquent, l'entrée dans le SU n'occasionne pas pour nous un investissement supplémentaire en matériel car le système ne demande pas plus de capacité informatique . A noter que certaines adaptations sur notre système local sont nécessaires. Elles concernent les échanges entre les données du SU et celles de notre système Loris . Nous avons déjà remonté notre demande à notre fournisseur .

Financièrement le Ministère nous a promis en tant que sites pilotes un soutien financier et des subventions pour les adaptations en question .En ce qui concerne les règles de facturation, l'ABES n'a pas encore défini sa politique tarifaire . Ce qui est sûr c'est que la consultation du catalogue du SU sera gratuite .

Quand aux ressources humaines, le SCD de Lyon 2 n'envisage pas d'augmenter le nombre de personnel . Ce seront les mêmes personnes qui cataloguaient et qui vont continuer à le faire . Au lieu de récupérer de BN-OPALE,nous le ferons du SU .A signaler que nous allons peut -être devoir nous organiser autrement car nous aurons la possibilité d'avoir plus de postes avec le SU et nous pourrons gérer plus de connexions et par conséquent récupérer les notices de multiples endroits .

En outre, globalement notre personnel est qualifié pour le travail bibliothéconomique dans le SU. A signaler une non - homogénéité du niveau de la qualification entre la BU et les autres bibliothèques . En effet le personnel des BU est qualifié tandis que celui des autres petites bibliothèques du SCD ne l'est pas toujours . Certaines formations et réorganisations pourraient être nécessaires .

** Pensez - vous que le SU garantit une certaine complémentarité informationnelle entre les différents membres ? Pouvez – vous nous expliquer comment ?*

Sûrement car le SU contribuera à renforcer la communication entre les différents membres et particulièrement les SCD . En effet, nous serons amenés à nous rencontrer à des journées de formation, d'information, à travailler plus ensemble ...
De plus, les règles communes favoriseront l'homogénéisation; nous résoudrons la plupart des problèmes ensemble .

* *Quel sera l'impact d'adhésion au SU sur vos tâches et services documentaires ?*

Notre adhésion au SU ne va pas engendrer un bouleversement complet au niveau de nos tâches documentaires mais une certaine adaptation du travail est envisageable .

Avec le SU nous pourrons coopérer à plusieurs niveaux:

- Pour l'acquisition : en principe au niveau des acquisitions nous sommes indépendants . Chaque établissement a sa propre politique et son budget . Il les gère comme il veut . Notons que le SU n'est ni un outil de gestion des commandes ni un outil pour le prêt mais un outil de catalogage partagé et de consultation en vue du PEB. Par ailleurs le SU pourrait aider à la politique documentaire en ce sens qu'il pourrait permettre de connaître les ressources documentaires des différentes bibliothèques et par conséquent de faire des choix .

- Pour le traitement documentaire : Comme nous utilisons déjà le répertoire RAMEAU pour l'indexation matière et UNIMARC comme format de travail , il n'y a pas de différence pour nous . Il est vrai que la syntaxe de RAMEAU n'est pas toujours évidente mais son vocabulaire peut être enrichi car il évolue sans cesse. En ce qui concerne UNIMARC, il s'agit d'un format universel où tout le monde s'y retrouve.

Quand à l'administration de la base et pour assurer sa cohérence il y aura un système de validation des notices qui rendrait ces dernières non modifiables .

En plus, pour ce qui est des doublons, tel qu'il est conçu le SU devrait résoudre les contraintes du Pancatalogue. Pour cette raison, un outil de dédoublonnage est mis en place .

Quand au SCD de Lyon 2, il envisage une équipe de catalogage qui veillera sur la cohérence de la base .

A noter , que lors de l'élimination d'un document, la bibliothèque devrait veiller à supprimer les données le concernant dans le SU .

- Pour la diffusion :

Notre prêt n'a rien à voir avec le SU car nous prêtons sur notre propre système local Loris . Par conséquent , la gestion du prêt ne sera pas plus lourde même si le nombre de nos lecteurs augmente . Par ailleurs , avec le SU, il pourrait y avoir une augmentation prévisible des demandes de PEB car les ressources seront mieux connues . Dans tous les cas la gestion du PEB ne sera pas lourde pour nous vu le personnel adéquat sauf dans le cas d'une augmentation sensible .

* *Le projet WebDoc , vers où mènera - t – il le SU ?*

La coordination nationale en matière de numérisation est une opportunité pour nous car elle répond à une demande venant de beaucoup d'universités. Avec WebDoc , le SU pourrait migrer d'un réseau bibliographique vers un réseau en texte intégral mais ceci à long terme .

* *Envisagez - vous la coopération avec d'autres bibliothèques non BU et / ou avec d'autres réseaux* ?

Le SU ne sera pas exclusivement limité aux BU . Il serait souhaitable que d'autres établissements soient partie prenante du SU tel que les bibliothèques d'UFR , les bibliothèques intégrées ou associées ... Ceci serait dans une optique future et après les BU et les BGE . En tant que bibliothèque , notre coopération avec d'autres réseaux serait plutôt au niveau local et régional . En effet , actuellement en France, des projets locaux ou régionaux hors SU se dessinent partout (débat catalogue régional / catalogue national) tel que CIBLE (Catalogue Interconnecté de Bibliothèques à Lyon et en Europe) sur le Web . A mon avis ces 2 tendances sont complémentaires et non contradictoires en ce sens que les 2 niveaux national et régional ont besoin les uns des autres . Une BU membre du SU pourrait être (et même devrait) membre d'un autre réseau . Par ailleurs, le SU sera partie prenante du CCFr . Ce derrier jouera le rôle de passerelle Z 39.50 entre 3 briques : le SU, le catalogue des BMR et la BNF .

* *Votre adhésion au SU vous permettra – t – elle d'acheter des données des réservoirs extérieurs ?*

Il est vrai qu'on ne sait pas encore à quel réservoir spécifique nous allons avoir accès et quelle sera la périodicité de l'alimentation mais c'est sûr que le SU n'a pas une volonté de restriction . En effet, on sait qu'on aura accès à des bases bibliographiques externes par la passerelle Z39.50 , à des notices d'OCLC , aux notices de la BNF naturellement et ceci selon des accords entre l'ABES et ces réservoirs ; de plus nous allons emprunter je pense des documents de la BLDSC .

* *Comment voyez - vous les perspectives d'évolution du SU ?*

C'est difficile maintenant de répondre mais moi je suis plutôt optimiste car l'ABES est une équipe dynamique et rigoureuse ce qui est important à mon avis . Par contre le SU n'est pas un projet qui rencontre l'adhésion de tous . Certaines personnes sceptiques critiquent son ampleur et sa dimension .

De plus, le SU va avoir recours à une expérimentation pilote basée sur un échantillon assez représentatif de bibliothèques . Si le SU réussit au niveau des 7 sites pilotes , ce sera un bon démarrage . Par la suite, le déploiement dans toutes les BU va être progressif.

* *De votre part estimez – vous qu'il y a des choses importantes sur lesquelles je ne vous ai pas interrogées* ?

Vous ne m'avez pas posé de question concernant la préparation au changement sur le site. En effet, nous avons fait un groupe de travail SU avec un certain nombre de personnes (la responsable du service de catalogage , la responsable des périodiques, les personnes qui s'occupent du PEB, du CR du CCN ...) . C'est moi qui anime ce groupe .